



PLAN DE PAYSAGE DE MARIE-GALANTE

Cahier n°2 – Objectifs de qualité
paysagère et plan d'actions

Sommaire

Sommaire.....	3
1 Objectifs de qualité paysagère	5
1.1 Méthodologie du choix de la stratégie	5
1.1.1 Priorisation des enjeux.....	5
1.1.2 Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)	7
1.1.3 Elaboration du plan d'actions	8
2 Préfiguration du plan d'actions – Propositions.....	9
3 Plan d'actions du plan de paysage	11
Fiche action 1. Suivre et animer la démarche de plan de paysage	13
Fiche action 2. Sensibiliser une classe au paysage	15
Fiche action 3. Renforcer les compétences des élus et techniciens en matière de paysage.....	19
Fiche action 4. Inventorier et rassembler la connaissance du patrimoine bâti en vue d'engager les démarches visant à stopper sa dégradation.....	23
Fiche action 5. Identifier et protéger les arbres remarquables	27
Fiche action 6. Effectuer des relevés des bâtiments à démolir pour des raisons de sécurité	29
Fiche action 7. Engager une valorisation agricole et paysagère des mares	33
Fiche action 8. Accompagner la mise en valeur et l'entretien des sentiers de randonnées sur le territoire	37
Fiche action 9. Maintenir les ouvertures paysagères et les points de vue, mettre en scène les paysages emblématiques	41
Fiche action 10. Traduire dans les PLU la maîtrise du développement urbain en particulier en bordure de terrasses	45
Fiche action 11. Accompagner l'intégration des projets d'énergies renouvelables	49
Fiche action 12. Encourager la diversification agricole par le développement de la connaissance, l'expérimentation et les solutions en matière d'eau agricole.....	53
Fiche action 13. Créer une réserve de fruitier ou un verger pour remettre des espèces « traditionnelles » dans les paysages	57
Fiche action 14. Encourager la qualité architecturale et paysagère dans les nouvelles constructions	61
Fiche action 15. Maintenir le système de haies structurant le paysage des Galets	65
4 Les actions non choisies.....	69
4.1 Focus : Thématique des déchets.....	69
4.2 Développer la culture et l'appropriation des paysages par la mise en œuvre du plan de paysage	69
4.3 Révéler, valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages	70
4.4 Mieux connaître et préserver les milieux naturels humides et boisés, qu'ils soient protégés ou non... 71	71
4.5 Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces ruraux du plateau des bas et du plateau des hauts	72
4.6 Requalifier les centre-bourgs et accompagner le développement urbain.....	73
4.7 Intégrer et anticiper le changement climatique et ses effets dans les politiques d'aménagement.....	74

5	Calendrier de réalisation.....	76
6	Programme pluriannuel de dépenses.....	77
7	Protocole de suivi-évaluation.....	78
8	Annexes : comptes-rendus des réunions d'élaboration du plan de paysage (comités de pilotage et ateliers techniques)	80
	Compte-rendu COPIL 1 du 16/09/2016	80
	Feuille de route et compte rendu du circuit des acteurs du 26 avril 2017	83
	Compte-rendu COTECH 1 du 17/11/2017	104
	Compte-rendu COPIL 2 du 29/11/2017	106
	Compte-rendu COTECH 2 du 06/02/2018	108
	Compte-rendu COPIL 3 du 13/06/2018	111
	Compte-rendu atelier du 19/07/2018.....	114
	Compte-rendu atelier du 19/07/2018.....	118
	Compte-rendu atelier du 20/07/2018.....	122
	Compte-rendu COTECH 3 du 15/10/2018	126
	Compte-rendu COPIL 4 du 23/10/2019	129

1 Objectifs de qualité paysagère

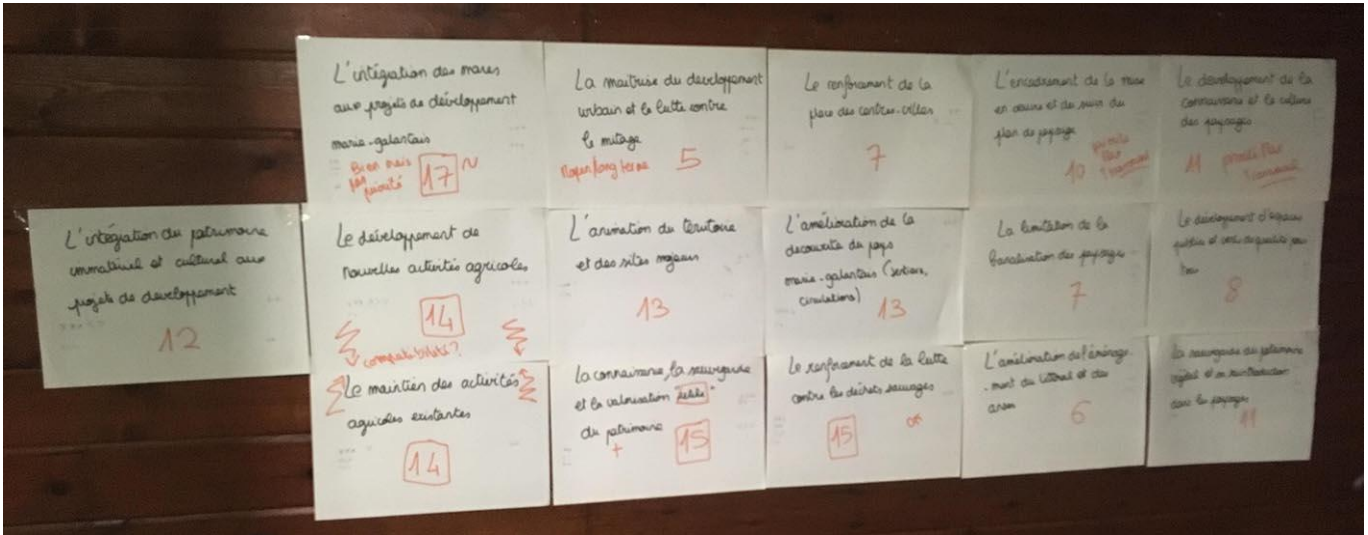
1.1 Méthodologie du choix de la stratégie

1.1.1 Priorisation des enjeux

26 enjeux paysagers issus du diagnostic et de la concertation ont été formulés et proposés lors de 2 séances de travail :

- Une première séance avec les participants aux différentes réunions de concertation.
- Une seconde séance avec les élus et partenaires du projet.

Chacun des participants a choisi 3 enjeux qui lui semblait prioritaire à l'aide d'une gommette.



Sélection des enjeux prioritaires avec les habitants (Source : Tropisme)

Les enjeux prioritaires suivants sont apparus :

- **L'intégration des mares aux projets marie-galantais ;**
- **La connaissance, la sauvegarde et la valorisation « utile » du patrimoine ;**
- **Le renforcement de la lutte contre les déchets sauvages ;**
- **Le développement de nouvelles activités agricoles ;**
- **Le maintien des activités agricoles existantes.**

Après discussions lors de la séance de travail, il apparaît que l'enjeu associé aux mares, bien que fortement plébiscité et important aux yeux des marie-galantais, ne constitue pas en soi une priorité d'intervention.

Les axes prioritaires sont alors associés au patrimoine, aux déchets et aux activités agricoles.

De plus, 2 enjeux estimés transversaux et nécessaires selon les participants ont été dégagés :

- **Le développement de la connaissance et de la culture des paysages ;**
- **L'encadrement de la mise en œuvre et du suivi du plan de paysage.**

Ces 2 enjeux transversaux dépassent la priorisation des enjeux paysagers locaux.

Rappel des enjeux issus du diagnostic :

Thématique	Enjeu
La démarche plan de paysage à Marie-Galante	Le développement de la connaissance et la culture des paysages
	L'encadrement de la mise en œuvre et du suivi du plan de paysage
	L'animation du territoire et des sites majeurs
Anses et littoral	La limitation de la banalisation des paysages côtier
	L'amélioration de l'aménagement et de la gestion de la fréquentation du littoral et des anses
	L'adaptation aux changements climatiques (érosion des côtes)
Urbanisation	L'adaptation des solutions urbaines aux objectifs d'évolution démographiques attendus
	Le développement d'espaces publics et verts de qualité pour tous
	La limitation de la banalisation des paysages
	La maîtrise du développement urbain et lutte contre le mitage
Patrimoine bâti	La connaissance, la sauvegarde et la valorisation « utile » du patrimoine
	L'intégration du patrimoine immatériel et culturel aux projets de développement
Milieus naturels	La préservation des milieux naturels non protégés
	La lutte contre les espèces invasives
	La préservation des fonds sous-marins
	L'intégration des mares aux projets de développement marie-galantais
Agriculture	Le maintien des activités agricoles existantes
	Le développement de nouvelles activités agricoles (diversification)
	L'accompagnement des évolutions agricoles à venir
Centres-villes	Le renforcement de la place et du rôle des centres-villes
	L'accompagnement au développement durable urbain des bourgs
Déchets	Le renforcement de la lutte contre les déchets sauvages
	Amélioration de la gestion des déchets et valorisation locale
Circulation et découverte du territoire	L'amélioration de la découverte du pays marie-galantais (sentiers, circulations)

Ces enjeux ont été validés par les acteurs et partenaires de la démarche, ainsi que par les élus fin 2017.

1.1.2 Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)

A partir de ces enjeux et de leur priorisation, le bureau d'étude a travaillé sur une préfiguration des OQP spatialisés par unité paysagère pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre du Plan de Paysage.

Ces OQP ont été présentés lors de 2 ateliers de travail :

Le premier avec les partenaires et acteurs

- Résultats : Les échanges sur les OQP ont permis de dégager des objectifs thématiques associés aux enjeux préalablement énoncés.

Le second avec les élus.

- Résultats : Les échanges ont permis de compléter le contenu des OQP et de les valider.

Les OQP suivants ont été validés :

- **1- Développer la culture et l'appropriation des paysages par la mise en œuvre du plan de paysage (transversal).**
- **2- Révéler et valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages (transversal).**
- **3- Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces agricoles du plateau des bas et du plateau des hauts.**
- **4-Requalifier les centre-bourgs et accompagner le développement urbain.**
- **5-Intégrer et anticiper le changement climatique et ses effets dans les politiques d'aménagement.**
- **6-Préserver et mettre en valeur de la Côte sauvage des Galets.**
- **7- Mieux connaître et préserver les milieux naturels humides et boisés, qu'ils soient protégés ou non (Vallée de la rivière St Louis).**

1.1.3 Elaboration du plan d'actions

A partir des OQP validés par les élus, mais aussi à partir des nombreuses suggestions évoquées lors de la phase de concertation, le bureau d'étude a travaillé à la préfiguration d'actions visant à atteindre les OQP.

Ces actions ont été regroupées sous des **axes stratégiques**.

OQP, axes et actions ont été confrontés aux acteurs, partenaires et élus lors de 3 ateliers de travail thématiques suivants :

- Patrimoine
- Cadre de vie
- Agriculture

En dehors de l'OQP 1, l'ensemble des autres OQP ont été traités au cours de ces ateliers.

Des propositions d'actions ont été présentées et les participants ont été invités à échanger dessus, à formuler d'autres actions, mais aussi à aborder les modalités de leur mise en œuvre opérationnelle. Ces propositions sont mentionnées pour rappel en pages suivantes.

Pour chaque atelier, chaque participant a été invité à choisir les 3 actions qu'il jugeait prioritaire.

A partir de ces travaux ainsi que connaissance des projets et démarches en cours, mais aussi des résultats des étapes de diagnostic et de concertation, le bureau d'études paysagiste a travaillé sur une proposition de stratégie composée de 15 actions, pour assurer la faisabilité opérationnelle du plan de paysage.

En effet, les actions doivent être inscrites dans un programme détaillé, mené par la CCMG au cours des prochaines années. Le plan de paysage, bien qu'ambitieux, doit être cohérent avec la capacité et les moyens de la structure qui le porte, gage de meilleures chances de réalisation.

Attention, cela ne signifie pas que les autres actions ne sont pas importantes ou ne seront pas mises en œuvre.

Bien que plusieurs objectifs de qualité paysagères aient émergé du plan de paysage et que de nombreuses actions ont été envisagées, des arbitrages doivent permettre de focaliser le plan de paysage de Marie-Galante sur certains objectifs précis, atteints par des opérations concrètes.

Les axes ou actions qui ne se seraient pas inclus dans ce plan de paysage n'en demeurent pas moins issus d'un diagnostic et d'une concertation avec les marie-galantais. Ils sont donc avérés, légitimes et peuvent être traités dans le cadre d'autres ou démarches.

2 Préfiguration du plan d'actions – Propositions

OQP	UP concernée	Axes	Actions
1. Développer la culture et l'appropriation des paysages par la mise en œuvre du plan de paysage.	-	1.1 Garantir la mise en œuvre et le suivi des actions du PP.	<ul style="list-style-type: none"> o Suivre et animer la démarche de plan de paysage. o Conventionner la gestion avec des association pour faire vivre des sites ou des actions. o Encourager les initiatives locales et citoyennes.
		1.2 Ouvrir à la culture des paysages (animation, sensibilisation, conscientisation).	<ul style="list-style-type: none"> o Sensibiliser une classe-au paysage (scolaire). o Mettre en œuvre d'une exposition impliquant les marie-galantais (concours photo, appel à projet artistique...). o Renforcer les compétences des élus et techniciens en matière de paysage. o Animer le territoire, événements... Interventions temporaires dans le paysage. Actions buzz : journées pique-nique, ateliers découvertes, interprétation, festivités. o Engager des échanges avec un réseau de citoyens mobilisés lors des choix de projets paysagers (commission citoyenne).
2. Révéler, valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages.	-	2.1 Connaître, valoriser et faire vivre le patrimoine bâti.	<ul style="list-style-type: none"> o Inventorier et rassembler la connaissance du patrimoine bâti en vue d'initier les démarches visant à stopper sa dégradation. o Identifier et protéger les arbres remarquables. o Développer les marchés d'insertion pour revaloriser le patrimoine vernaculaire. o Sensibiliser les collectivités à la mise en place d'AVAP. o Ramener les vestiges archéo à MG (Roussel, Murat). o Animer le territoire autour du patrimoine (forfait de découverte des sites), communiquer. o Travailler à des partenariats ou conventions avec des propriétaires privés afin de restaurer et utiliser certains moulins. o Engager le projet de route des moulins. o Effectuer des relevés des bâtiments à démolir pour des raisons de sécurité.
		2.2 Intégrer le patrimoine immatériel et culturel aux projets de développement.	<ul style="list-style-type: none"> o Former localement, développer les métiers anciens en relation avec les sites et visites (tailleur de pierre, cases en gaulette, etc.).
		2.3 Préserver et mettre en valeur les mares.	<ul style="list-style-type: none"> o Engager une valorisation agricole et paysagère des mares. o Elaborer un circuit des mares et des actions de pédagogie, des aménagements légers sur certains sites (bancs). o Soutenir les propriétaires de mares pour leur gestion.
		2.4 Sillonner et découvrir le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> o Accompagner la mise en valeur et l'entretien des sentiers de randonnées sur le territoire. o Améliorer la découverte par circulation et des transport alternatifs. o Développer l'usage du vélo par création de voies vertes ou cyclables sécurisées. o Mettre en valeur les atouts et modes de circulations depuis les centres vers les sites touristiques : ferme équestre existante, charrettes à bœuf, ... Structurer ces filières. o Développer l'utilisation des véhicules électriques qui limitent le bruit et améliorent donc la perception des paysages (moins de bruits parasites). o Créer une application des sentiers de MG et des points de vue.
3. Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces ruraux du plateau des bas et du plateau des hauts.	Plateau des Bas – plateau des Hauts	3.1 Veiller au respect des structures paysagères existantes.	<ul style="list-style-type: none"> o Maintenir les ouvertures paysagères et les points de vue, mettre en scène les paysages emblématiques. o Lutter contre les EEE. o Accompagner l'intégration des projets d'ENR. o Maintenir la structure parcellaire existante. o Traduire dans le PLU la maîtrise le développement urbain en particulier en bordures de terrasse.
		3.2 Encourager l'installation des jeunes agriculteurs.	<ul style="list-style-type: none"> o Identifier le foncier potentiellement utilisable pour l'installation de jeunes agriculteurs et les modes de distribution. o Encourager la mise en place de formations.
		3.3 Développer une économie agricole basée sur les ressources locales.	<ul style="list-style-type: none"> o Encourager la diversification agricole par le développement de la connaissance, l'expérimentation et les solutions en matière d'eau agricole. o Valoriser les productions locales et les circuits courts. o Mettre en place une coopérative maraichère et agricole. o Développer de nouvelles agrotransformations, mettre en avant le bio.
		3.4 Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine agricole et végétal.	<ul style="list-style-type: none"> o Créer une réserve de fruitier ou un verger pour remettre des espèces « traditionnelles » dans les paysages. o Réintégrer les plantes « disparues » : canne genou, canne biscuit, manioc (plusieurs variétés), tabac, cacao. o Verger de mangues marie-galantaises.

OQP	UP concernée	Axes	Actions
		3.5 Contenir le développement urbain.	<ul style="list-style-type: none"> o Faire respecter les règles d'urbanisme. o Protéger les coupures d'urbanisation. o Sensibiliser les élus des 3 communes. o Sensibiliser les habitants car les dérives d'urbanisation sont quotidiennes dans les campagnes.
4. Requalifier les centres-bourgs et accompagner le développement urbain.	UP Sud	4.1 Veiller au respect des points de vue, silhouettes, façades ou noyaux urbains caractéristiques et remarquables (toits rouges de Capesterre...).	<ul style="list-style-type: none"> o Identifier les cônes visuels et composantes paysagères caractéristiques. o Protéger dans le cadre du PLU.
		4.2 Limiter l'étalement urbain.	<ul style="list-style-type: none"> o Faire respecter les règles d'urbanisme. o Sensibiliser les élus des 3 communes. o Sensibiliser les habitants car les dérives d'urbanisation sont quotidiennes dans les campagnes. o Protéger les coupures d'urbanisation.
		4.3 Valoriser une architecture de qualité, rechercher une harmonie des constructions dans l'esprit de la maison créole, en gardant des caractéristiques identitaires intégrer la traditionnalité dans le neuf.	<ul style="list-style-type: none"> o Encourager la qualité architecturale et paysagère dans les nouvelles constructions. o Accompagner le traitement paysager des constructions de logements collectifs.
		4.4 Encourager la restauration de l'habitat ancien.	<ul style="list-style-type: none"> o Accompagner les projets d'habitation par des aides technique et/ou financières. o Mettre en œuvre le plan d'embellissement des façades. o Engager un plan de sauvegarde du patrimoine bâti en bois.
		4.5 Continuer à embellir les bourgs et les rues par la création et l'entretien des espaces de nature conviviaux.	<ul style="list-style-type: none"> o Requalifier, revaloriser les espaces publics de rencontre, places et placettes. o Encourager la création et l'entretien de jardins, arrières cours et abords des habitations. o Mettre en place une action publique opérationnelle de gestion douce des arbres en et hors agglomération. o Continuer les plantations d'arbres en ville. o Occuper les dents creuses, les rendre propres, les verdir. o Mettre en œuvre une charte de matériaux et mobilier urbain.
		4.6 Ouvrir les bourgs sur le littoral.	<ul style="list-style-type: none"> o Accompagner le traitement paysager des littoraux urbains. o Promouvoir les activités économiques adaptées sur le littoral.
5. Intégrer et anticiper le changement climatique et ses effets dans les politiques d'aménagement.		5.1 S'adapter aux effets du changement climatique sur le littoral.	<ul style="list-style-type: none"> o Rétablir un cordon végétal (raisiniers, amandiers, catalpas, palétuviers) sur les plages pour participer à la lutte contre l'érosion des côtes.
		5.2 Contribuer à réduire le rôle de Marie-Galante dans le changement climatique par la réduction de ses émissions de GES.	<ul style="list-style-type: none"> o Continuer à planter les espaces publics pour limiter les îlots de chaleur en ville. o Améliorer la découverte par circulation et des transports alternatifs. o Développer l'usage du vélo par la création de voies vertes ou cyclables sécurisées dans les bourgs. o Mettre en valeur les atouts et modes de circulations depuis les centres vers les sites touristiques : ferme équestre existante, charrettes à bœuf, ... o Développer l'utilisation des véhicules électriques qui limitent le bruit et améliorent donc la perception des paysages (moins de bruits parasites). o Accompagner l'intégration des projets d'ENR.
6. Préserver et mettre en valeur de la Côte sauvage des Galets.	UP galets	6.1 Veiller au respect des structures paysagères existantes.	<ul style="list-style-type: none"> o Maintenir le système de haie structurant le paysage des Galets.
		6.2 Préserver le caractère naturel et « sauvage » des lieux.	<ul style="list-style-type: none"> o Traduire dans le PLU la maîtrise le développement urbain en particulier en bordures de terrasse.
		6.3 Connaitre, sauvegarder et valoriser le patrimoine amérindien, les indigoteries, et le petit patrimoine agricole.	<ul style="list-style-type: none"> o Voir 2.1 Connaitre, valoriser et faire vivre le patrimoine bâti - Choix des sites en atelier.
7. Mieux connaître et préserver les milieux naturels humides et boisés, qu'ils soient protégés ou non.	Milieux naturels	7.1 Préserver les paysages naturels fragiles et maîtriser les usages.	<ul style="list-style-type: none"> o Améliorer la connaissance et le partage de cette connaissance. o Mettre en œuvre les plans de gestion. o Veiller au respect des lisières naturelles au contact avec les espaces anthropisés. o Engager une démarche de protection de certains milieux sensibles.
		7.2 Valoriser les paysages naturels de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> o Mettre en scène les paysages naturels boisés, zones humides et fonds de vallée. o Mettre en œuvre les plans de gestion.

3 Plan d'actions du plan de paysage

Voici les 6 OQP et 15 actions retenues, composant la stratégie paysagères pour les prochaines années.

Le détail des fiches actions figurent à la suite.

- 1- Développer la culture et l'appropriation des paysages par la mise en œuvre du plan de paysage (transversal)

Axe 1.1 - Garantir la mise en œuvre et le suivi des actions du PP.

- Fiche action 1 : Suivre et animer la démarche de plan de paysage.

Axe 1.2 - Ouvrir à la culture des paysages (animation, sensibilisation, conscientisation).

- Fiche action 2 : Sensibiliser une classe au-paysage (scolaire).
- Fiche action 3 : Renforcer les compétences des élus et techniciens en matière de paysage.

- 2- Révéler et valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages (transversal)

Axe 2.1 - Connaître, valoriser et faire vivre le patrimoine bâti.

- Fiche action 4 : Inventorier et rassembler la connaissance du patrimoine bâti en vue d'engager les démarches visant à stopper sa dégradation.
- Fiche action 5 : Identifier et protéger les arbres remarquables.
- Fiche action 6 : Effectuer des relevés des bâtiments à démolir pour des raisons de sécurité.

Axe 2.3 - Préserver et mettre en valeur les mares.

- Fiche action 7 : Engager une valorisation agricole et paysagère des mares.

Axe 2.4 - Sillonner et découvrir le territoire.

- Fiche action 8 : Accompagner la mise en valeur et l'entretien des sentiers de randonnées sur le territoire.

- 3- Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces agricoles du plateau des bas et du plateau des hauts

Axe 3.1 - Veiller au respect des structures paysagères existantes.

- Fiche action 9 : Maintenir les ouvertures paysagères et les points de vue, mettre en scène les paysages emblématiques.
- Fiche action 10 : Traduire dans le PLU la maîtrise du développement urbain en particulier en bordures de terrasse.
- Fiche action 11 : Accompagner l'intégration des projets d'ENR.

Axe 3.3 - Développer une économie agricole basée sur les ressources locales.

- Fiche action 12 : Encourager la diversification agricole par le développement de la connaissance, l'expérimentation et les solutions en matière d'eau agricole.

Axe 3.4 - Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine agricole et végétal.

- Fiche action 13 : Créer une réserve de fruitier ou un verger pour remettre des espèces «traditionnelles» dans les paysages.

- 4-Requalifier les centre-bourgs et accompagner le développement urbain.

Axe 4.1 - Veiller au respect des points de vue, silhouettes, façades ou noyaux urbains caractéristiques et remarquables.

- Fiche action 9 : Maintenir les ouvertures paysagères et des points de vue, mettre en scène les paysages emblématiques.

Axe 4.2 - Valoriser une architecture de qualité, rechercher une harmonie des constructions dans l'esprit de la maison créole, en gardant des caractéristiques identitaires intégrer la traditionnalité dans le neuf.

- Fiche action 14 : Encourager la qualité architecturale et paysagère dans les nouvelles constructions.

-5-Intégrer et anticiper le changement climatique et ses effets dans les politiques d'aménagement.

Axe 5.2 - Contribuer à réduire le rôle de Marie-Galante dans le changement climatique par la réduction de ses émissions de GES.

- Fiche action 11 : Accompagner l'intégration des projets d'ENR.

-6- Préserver et mettre en valeur de la Côte sauvage des Galets.

Axe 6.1 - Veiller au respect des structures paysagères existantes.

- Fiche action 15 : Maintenir le système de haie structurant le paysage des Galets.
- Fiche action 10 : Traduire dans le PLU la maîtrise le développement urbain en particulier en bordures de terrasse.

PRIORITE 1

OQP 1 : Développer la culture et l'appropriation des paysages par la mise en œuvre du plan de paysage.

Axe 1.1 : Garantir la mise en œuvre et le suivi des actions du plan de paysage.

Faciliter la mise en œuvre opérationnelle du plan de paysage.

Renforcer les échanges et la culture paysagère au sein des services de la CCMG.

Améliorer la qualité des projets et des réalisations par un suivi spécifique.

CONTEXTE :

La CCMG s'est engagée dans la démarche plan de paysage, outil visant à remettre le paysage au centre des politiques publiques, au travers d'actions opérationnelles.

Le plan de paysage validé, les actions sont mises en œuvre pour répondre aux objectifs et orientations définies par les élus.

Le choix est fait de ne pas recruter un animateur spécifique au plan de paysage mais d'engager la mission avec les effectifs existants au sein de la CCMG. Le suivi des fiches actions est donc réparti selon les fonctions de chacun. Le pilotage général est suivi par le DGS de la CCMG et par l'élus référent de la démarche (à définir).

La répartition des actions constitue une action prioritaire à mettre en œuvre, à court terme.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

CCMG, communes, DEAL
Guadeloupe, paysagiste conseil de
l'Etat, CAUE



Communauté de communes de Marie-Galante – Source CCMG

Démarche mise en œuvre

- Identification de chefs de projets parmi les agents de la CCMG, pour chaque action engagée.
- Appropriation du plan de paysage par les référents de mission.
- Coordination générale aux mains du DGS de la CCMG.
- Suivi des actions en conseils communautaires et en comité de suivi plan de paysage (élargi aux partenaires) – voir protocole de mise en œuvre et suivi.
- Possibilité de conventionnement d'un stagiaire en école de paysage (stage M2 de 6 mois) pour un suivi plus fin d'une ou deux actions prioritaires).
- Confortement de l'accompagnement par le CAUE et la DEAL Guadeloupe en matière de conseil en paysage (Paysagiste conseil de l'Etat).

RESULTAT ATTENDU :

- Une mise en œuvre des actions et un suivi de leur déroulé auprès des partenaires, selon le calendrier fourni.
- Un suivi semestriel la première année puis annuel, avec l'ensemble du comité de suivi.
- Un suivi interne à la CCMG par le DGS et l'élu référent, en conseil communautaire.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de réunions de coordination paysagère au sein des services de la CCMG.
- Nombre de comités de suivi plan de paysage prévus avec les partenaires.
- Nombre de partenaires présents au comité de suivi.
- Etat d'avancement des actions conforme au prévisionnel.

Calendrier - phasage

2ème semestre 2019 : Validation du plan de paysage, répartition des missions aux agents et élus concernés et appropriation.

Début 2020 : Mise en place du comité de suivi. Définition des modalités d'accompagnement de la DEAL.

Mi 2020 : 1er comité de suivi de réalisation des actions puis comité annuel

ESTIMATION FINANCIERE :

Comité de suivi annuel :

Préparation : 15 j (1j par fiche action par an)

Réunion : 0,5 j x nb de référents

CR- ajustement plan d'actions : 2 j

PRIORITE 1

OQP 1 : Développer la culture et l'appropriation des paysages par la mise en œuvre du plan de paysage.

Axe 1.2 : Ouvrir à la culture des paysages (animation, sensibilisation, conscientisation).

Sensibiliser les enfants à la notion de paysage.

Communiquer sur la démarche.

Engager des interventions scolaires reproductibles dans d'autres classe les années suivantes.

CONTEXTE :

Le diagnostic du plan de paysage met en évidence une vision partielle du paysage qui est à la fois ce que l'on voit, la nature, l'urbanisation, l'agriculture etc., les usages du territoire, mais aussi l'ambiance, ce que l'on ressent, notre appréhension et appropriation du territoire.

Par le biais de la sensibilisation des enfants dans une classe « paysage », cette action vise à engager un travail plus large de sensibilisation et d'ouvertures des marie-galantais à leurs paysages. Les petits marie-galantais auront l'occasion d'aborder et de comprendre cette notion mais aussi d'en parler à leurs parents et de présenter leurs travaux lors d'une exposition itinérante ou lors de la fête de l'école.

Ouvrir les yeux sur ces paysages quotidiens auxquels on ne prête que peu d'attention, redécouvrir la flore caractéristique de l'île, révéler ses couleurs et sa lumière, exprimer le paysage au travers du land art, etc. ; sont des axes pédagogiques à développer dans le cadre de cette action.



Ecole de Faup



Ecole de Tacy



Ecole de Grelin

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

CCMG, communes, CAUE (Mme Hélène HIPPON), Education Nationale, Rectorat Guadeloupe (M. Julien ANTOINE), ONF (M. Patrick SOBERA), DEAL Guadeloupe, directeurs et professeurs des écoles.

Source images : <http://se-uns971.over-blog.com/>

Démarche mise en œuvre

- Sollicitation du CAUE de la Guadeloupe, du Rectorat et de l'ONF pour aborder la mise en place de cette sensibilisation et les conditions attendues ;
- Démarches administratives – dossiers pour accompagnement du Rectorat ;
- Identification d'une école avec engagement du directeur et d'un professeur ;
- Eventuellement création d'un nouvel outil pédagogique spécifique aux paysages ;
- Réalisation des modules pédagogiques avec les enfants. Plusieurs modules sont conseillés, répartis dans l'année afin d'avoir un travail complet avec un fil conducteur sur l'année scolaire ;
- Restitution du travail de l'année par le biais d'une exposition itinérante ;
- Retour sur le travail réalisé, analyse des points forts, points faibles, et ajustement si besoin avant nouvelle session.

RESULTAT ATTENDU :

- Appréhension progressive de la notion de paysage par tous les marie-galantais.
- Sensibilisation des futurs adultes marie-galantais à l'approche paysagère (et donc indirectement aux notions de pollution visuelle, de patrimoine, permanence des dégradations...).
- Un nouveau regard sur son île, une plus grande implication des citoyens dans la vie paysagère de leur île

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'enfants concernés par la démarche par année scolaire.

Calendrier - phasage

ESTIMATION FINANCIERE :

Montage et suivi du dossier Rectorat : 5 j CCMG

Suivi dossier et constitution d'un support pédagogique supplémentaire par le CAUE : 20 j

Interventions école CAUE : 1j par module par classe soit :
3j année 1
6j année 2
9j année 3

Retour sur le travail réalisé par année : 1j CCMG, 1j CAUE

Fin 2019 : Rapprochement du Rectorat de Guadeloupe et du CAUE pour envisager le travail auprès d'une classe de primaire pour l'année 2020-2021.

1er semestre 2020 : Identification de l'établissement et de l'enseignant, réalisation des dossiers administratifs. Adaptation ou création de supports pédagogiques existants.

2eme semestre 2020 : Réalisation des modules paysage en classe.

1er semestre 2021 : Restitution du travail des enfants. Retours sur la démarche.

Année scolaire 2021-2022 et 2022-2023 : Reproduction de la démarche sur de nouvelles classes.

LOCALISATION :

Dans un premier temps, une classe pilote sera identifiée pour l'année scolaire 2020-2021. L'expérience sera ensuite reproduite dans 2 autres classes sur les 2 autres communes de Marie-Galante (2021-2022).

Par la suite, 3 classes (une pour chaque commune) seront concernées par la démarche (2022-2023).

Actions déjà menées, en cours, références



Source : CAUE de Guadeloupe

Le CAUE, le Rectorat et d'autres partenaires (Université, Office de l'Eau, INRA, Région, Département, DEAL, ONF...) sont signataires d'une convention de partenariat qui prévoit l'accompagnement des équipes éducatives et des classes sur des projets et des actions autour de l'éducation au développement durable.

Tous les 2 ans se tient le Forum Education au Développement Durable, dont la prochaine session aura lieu en avril 2020. Le CAUE et le Rectorat sont chargés de l'animation et la coordination des actions.

Par ailleurs, le CAUE de Guadeloupe a déjà mis en place des mallettes pédagogiques pour des interventions auprès de classes de primaires, sur les thèmes suivants :

- L'habitat vernaculaire et habitat bioclimatique
- Mon quartier / ma ville
- Ti kaz en mwen
- Je construis ma maison
- Autour de chez moi, il y a ...

Il est envisagé, en lien avec le CAUE et l'ONG, la création d'une mallette pédagogique spécifique aux paysages marie-galantais (voir exemple de la Réunion).

Pour aller plus loin : http://www.caue974.com/files/milieu_scolaire/outils_pedagogiques/paysage.pdf

PRIORITE 1

OQP 1 : Développer la culture et l'appropriation des paysages par la mise en œuvre du plan de paysage.

Axe 1.2 : Ouvrir à la culture des paysages (animation, sensibilisation, conscientisation).

Renforcer les échanges et la culture paysagère au sein des services.

Améliorer la qualité des projets et des réalisations par un suivi spécifique et adapté.

Lutter contre la banalisation de l'architecture et du paysage habité.

CONTEXTE :

La vision partielle de la notion de paysage concerne également les élus et techniciens marie-galantais. Elle dépend entre autres de leur fonction, de leur profession ou de leur sensibilité au paysage (ex : agriculteur façonnant les paysages). Notons que les ateliers de concertation ont mis en évidence une bonne connaissance de la flore locale par les habitants, avec transmission des connaissances liées à la pharmacopée.

Cependant, la notion de paysage est bien souvent confondue avec le paysagement (fleurissement, décoration).

La démarche de plan de paysage n'est pas habituelle et, en définissant un cadre d'actions paysagères, constitue un véritable outil de sensibilisation, d'échange mais aussi de mutualisation des forces, des moyens et des expériences pour alimenter toutes les politiques sectorielles de l'aménagement. Le plan de paysage de Marie-Galante doit aussi permettre une culture et une ambition communes pour la qualité du territoire, de son aménagement et de sa gestion.

Ceci passe à la fois par une bonne connaissance des paysages marie-galantais, une appropriation du plan de paysage et un suivi de sa réalisation.

**PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :**

CCMG, communes, CAUE, DEAL
Guadeloupe, prestataire
informatique.

« Circuit des acteurs » du plan de paysage - Source : Tropisme

Démarche mise en œuvre

- Présentation et diffusion du plan de paysage à chaque commune, élus et techniciens (impressions papier et transferts numériques + présentations). Une fois le plan de paysage validé, chacun doit pouvoir être au courant des actions engagées et envisagées et les mettre en relation avec les projets et actions de sa propre commune. La présentation pourra se faire **en conseil municipal sur chaque commune**.
- Aux côtés de l' élu référent plan de paysage, 2 autres élus doivent être nommés (un pour chaque autre commune), afin d'assurer le lien avec leur conseil municipal
- Transmission des informations relatives au suivi de la mise en œuvre du plan à l'ensemble des techniciens et élus (compte-rendu des comités de suivi).
- Organisation d'une nouvelle journée de terrain liée aux actions inscrites dans le plan de paysage, à destination des **élus ET techniciens**.
- Organisation d'une visite annuelle (en fonction de l'avancement des actions) visant à suivre l'avancement d'une ou plusieurs actions sur le terrain.

RESULTAT ATTENDU :

- Mise en place d'un vocabulaire et de référentiels partagés.
- Connaissance, partage et appropriation des enjeux paysagers et des actions à mettre en œuvre ;
- Un regard éclairé sur les projets divers de l'île pour une meilleure analyse.
- Montée en compétence des techniciens des collectivités marie-galantaises.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de consultation du Plan de paysage sur intranet/extranet.
- Nombre d'élus touchés en conseils municipaux.
- Nombre d'intervention de sensibilisation mises en place.
- Nombre d'élus et techniciens touchés par les évènements de la démarche.

ESTIMATION FINANCIERE :

Présentation du plan de paysage en conseil municipal : 3 j.

Transmission CR comités de suivi : 0,5 j par an

Journée de terrain plan de paysage (préparation et animation) : 3j.

Visite annuelle (préparation et animation) : 3j par an.

Calendrier - phasage

Fin 2019 : Nomination élus référents par commune. Diffusion du plan de paysage. Présentations en conseils municipaux.

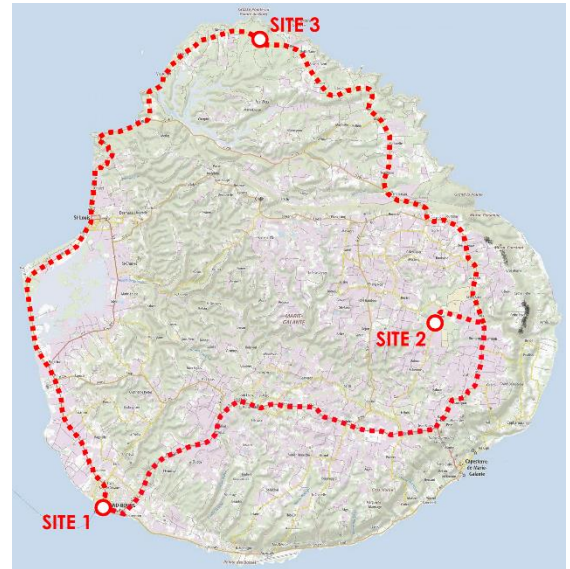
2020 : Organisation d'une journée ou matinée terrain portant sur des actions prioritaires du plan.

2eme semestre 2020 : Journée de terrain actions.

Chaque année : visite illustrant l'état d'avancement d'une action.

Actions déjà menées, en cours, références

- Intervention « **lecture des paysages marie-galantais** » à destination des élus communautaires, réalisée dans le cadre de l'étude du plan de paysage (2017) et pouvant servir de base pour la réalisation de la journée de terrain dédiée au plan d'actions du plan de paysage.



« Circuit des acteurs » du plan de paysage - Source : Tropisme

PRIORITE 2

OQP 2 : -Révéler, valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages.

Axe 2.1 : Connaître, valoriser et faire vivre le patrimoine bâti.

Garder une trace de l'histoire urbaine de l'île

Compiler la connaissance sur l'architecture vernaculaire marie-galantaise

Bénéficier de bases de données et d'outils d'aide à la décision en faveur du patrimoine et support aux échanges avec les autres structures et administrations en charge du patrimoine.

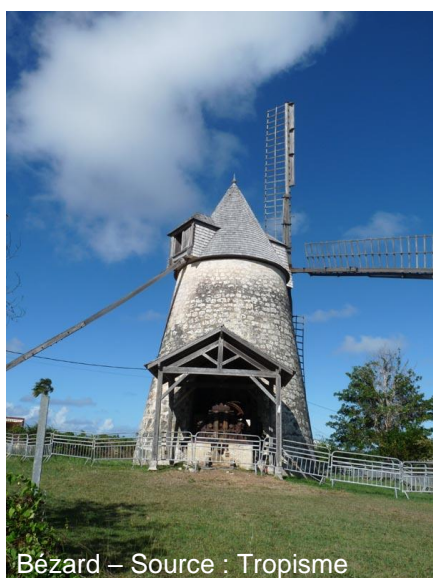
CONTEXTE :

Le patrimoine est très tôt apparu comme l'un des axes forts du plan de paysage de Marie-Galante.

Il constitue la trace visible dans les paysages de l'histoire de l'île. Malgré la qualité et l'appréciation des sites « restaurés » que sont le château Murat et l'habitation Roussel-Trianon, de nombreux sites et éléments patrimoniaux peuvent souffrir de d'abandon, de dégradation, de méconnaissance parfois, et avec eux, c'est une partie du passé de l'île qui est menacée de disparaître.

Ce patrimoine est très varié, et les connaissances restent encore aujourd'hui diffuses et peu actualisées en fonction de l'état des sites. Citons, les habitations anciennes, les cases créoles, les moulins, et, plus discrets dans les paysages, le patrimoine agricole (puits...), les indigoteries, le patrimoine amérindien, mais aussi le patrimoine culturel (gastronomie, musique, danse, artisanat, savoir-faire...).

Cette fiche action est un préalable à l'engagement d'action de protection / sauvegarde, de restauration / requalification, de valorisation « utile » c'est-à-dire associé à un projet économique. En effet, c'est en ayant une très bonne connaissance du potentiel et de l'état du patrimoine que des priorités d'intervention pourront être définies.



Bézard – Source : Tropisme



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :CCMG, communes, Ecomusée de Marie-Galante, DRAC Guadeloupe, CAUE, association ASVP, prestataire, mécène.

Usine Bernard – Source : <https://fr.guadeloupe-tourisme.com/>

Démarche mise en œuvre

- Elaboration d'un **comité de pilotage** dédié à l'action, comprenant à minima : la CCMG, les communes, la DRAC, l'ONF, le CAUE, le Département (Ecomusée de Marie-Galante), l'association ASVP.
- Cadrage du cahier des charges de la mission qui sera confiée à un prestataire, rassemblement de la bibliographie nécessaire sur le patrimoine.
- Passation de marché de service auprès d'un prestataire spécialisé dans le patrimoine, le développement local et la création de base de données SIG.
- A effectuer par le prestataire : Compilation des données issues des études existantes, compilation des actions mises en œuvre en vue de la préservation et de la valorisation du patrimoine, compléments terrain en vue d'un état des lieux précis de l'état des éléments patrimoniaux, définition de typologie et de priorité d'intervention, élaboration d'une base de données SIG, propositions des interventions prioritaires et accompagnement à la recherche de financement, proposition des éléments patrimoniaux à inscrire dans les PLU (art. L123-1.7).
- Après validation de l'étude, transmission des données aux communes en vue de l'intégration aux PLU (révision).
- Eventuellement rédaction et publication d'un livre sur le patrimoine marie-galantais (non chiffré).

RESULTAT ATTENDU :

- Bénéfice d'une base de données complète du patrimoine de l'île, précisant l'état des sites et les types et priorités d'intervention.
- Engagement par la suite d'opération de protection / sauvegarde, restauration / requalification, valorisation « utile » c'est-à-dire associé à un projet économique.
- Possibilité de communication sur les sites patrimoniaux les moins connus et remise du patrimoine au cœur des politiques d'aménagement et de développement de l'île.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Mise en place du comité de pilotage Patrimoine.
- Notification du candidat retenu pour la réalisation de l'étude.
- Nombre de sites répertoriés et inscrits dans la base de données SIG.
- Etablissement des priorités d'intervention et phasage.

Calendrier - phasage

ESTIMATION FINANCIERE :

Etude patrimoine
prestataire extérieur :
50 000 €

Dossier de marché de
service : 7j.

Suivi étude CCMG : 20j.

Fin 2020 : Mise en place d'un comité de pilotage Patrimoine.

1er semestre 2021 : Rédaction du cahier des charges de la mission qui sera confiée à un prestataire.

2eme semestre 2021 : Marché de service et notification du candidat. Etude d'état des lieux.

1er semestre 2022 : Proposition d'actions et réalisation base de données.

2eme semestre 2022 : Livraison de l'étude et transmission aux communes.

Dès 2023 : Engagement des actions et suivi

LOCALISATION :

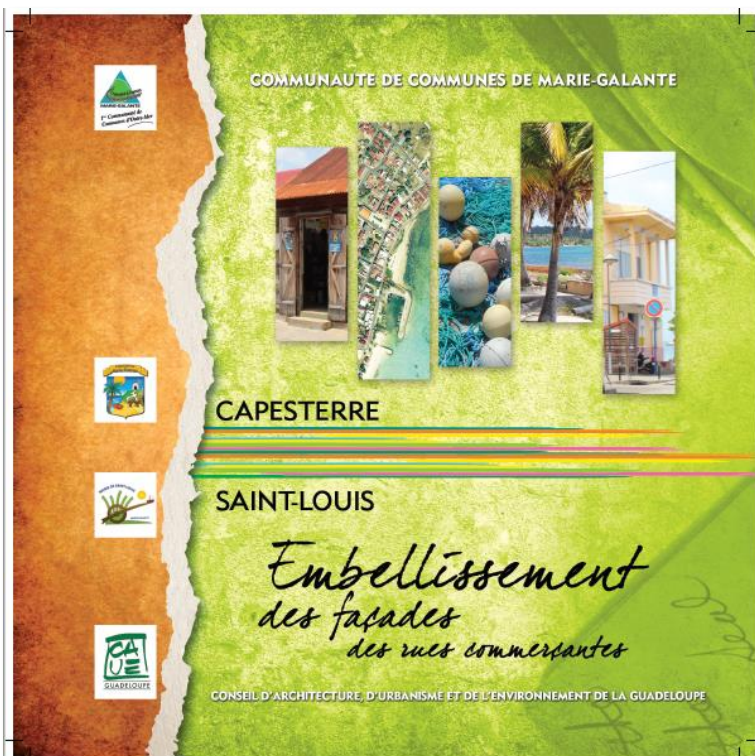
L'action porte sur l'ensemble des unités paysagères de l'île.

Elle permettra, grâce à un regard expert, d'établir des priorités d'intervention et de détailler les interventions à mener.

Elle tiendra également compte des résultats issus de la concertation du plan de paysage, identifiant des sites à forte valeur pour les habitants : exemple de Dorot, largement cité lors des ateliers publics, souffrant de pillages et d'un envahissement par la végétation, le site pourrait faire l'objet d'inventaire et de protection des parties, d'un nettoyage pour une valorisation simple.

Actions déjà menées, en cours, références

- Schéma d'interprétation du littoral de Marie-Galante (ONF – 2014) recensant les sites historiques du littoral.
- Requalification du centre-ville de Grand-Bourg incluant une mise en valeur du patrimoine (en cours).
- Inventaires patrimoniaux réalisées dans les rapports de présentations des PLU des 3 communes.
- Etude « Embellissement des façades des rues commerçantes » (CAUE – 2015).
- Projet de route des moulins (en cours – CCMG).



Capesterre		COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE	
Fiche de pré-inventaire		N° 001	Mise à jour : 20 Avril 2012
Identification			
Adresse : Rue Elie Vidocin		État Cadastre : AI 88	
Type d'ouvrage : Case créée		Photo de l'ouvrage	
Pré-Diagnostic			
Données architecturales			
État d'occupation	Fonction de l'ouvrage	État d'entretien	Niveau de l'ouvrage
Occupé	Habitat	Bon	RDC
Inoccupé	Commerces	Moyen	R+1
Occupant	Type d'occupant	Vétuste	R+1+C
Propriétaire	Privé	Inconnue	Ruine
Locataire	Public	Autres	En travaux
Précisions			
Données historiques			
Date de construction			
Concepteur			
Anciens Propriétaires			
Anciennes Fonctions			
Intérêt patrimonial			
Valorisation & Embellissement			
Observations			
Préconisations			
Choix Couleur			
État de police		Aide travaux	
EMBELLISSEMENT DES FAÇADES DES RUES COMMERCANTES DE MARIE-GALANTE - CAPESTERRE Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe			

PRIORITE 2

OQP 2 : -Révéler, valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages.

Axe 2.1 : Connaître, valoriser et faire vivre le patrimoine bâti.

Connaître et respecter le patrimoine végétal.

Protéger ce patrimoine végétal vulnérable.

CONTEXTE :

Le patrimoine, considéré comme « ce qui est une propriété transmise par les ancêtres » ne se limite pas aux bâtiments. Le patrimoine c'est aussi la culture, l'histoire et le patrimoine végétal.

Planter un arbre n'est pas un acte anodin, c'est aussi un acte de transmission. En traversant les générations des Hommes, l'arbre a lui aussi une histoire à raconter sur l'histoire de l'île et de ses habitants.

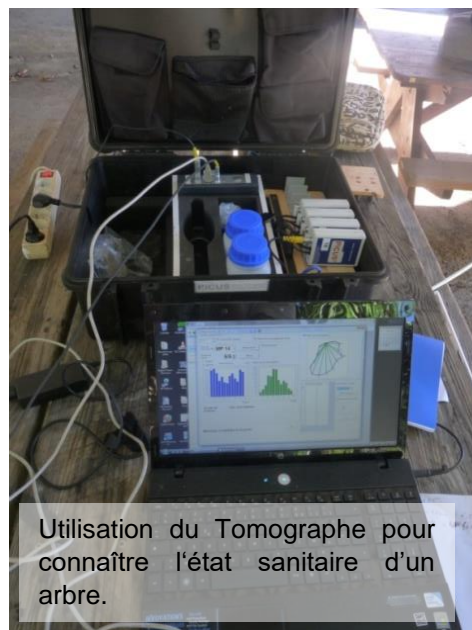
Début 2017, l'abattage d'un fromager sur la commune de Saint-Louis a suscité un émoi de la part des habitants. Preuve en est de l'importance de l'identification, de la prise en compte et de la protection de ces arbres « remarquables ».

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

Communauté de communes, communes, ONF, DEAL Guadeloupe, Département, associations Ecolambda, associations de quartiers



Source : ONF



Utilisation du Tomographe pour connaître l'état sanitaire d'un arbre.

Démarche mise en œuvre

L'action sera mise en œuvre en partenariat avec l'ONF Guadeloupe et les communes. Nous proposons, pour identifier les arbres remarquables, de suivre les critères définis par l'Association nationale A.R.B.R.E.S.

L'ONF sera chargé d'identifier sur le territoire les arbres remarquables à proposer aux élus communautaires et communaux. Mais, les propositions devront aussi être fournies par ces élus et par les techniciens ayant une parfaite connaissance de leur territoire.

Ainsi, le référent de l'action au sein de la CCMG sollicitera les communes dans un premier temps pour identifier des pistes d'arbres qui seraient étudiés comme arbres remarquables.

L'ONF analysera la correspondance de ces propositions avec les critères A.R.B.R.E.S et complètera les propositions par des prospections terrain et des entretiens avec des personnes ressources locales (représentants associations...).

Critères d'identification des arbres remarquables (Association A.R.B.R.E.S) :

- Age – Stade d'évolution
- Critères physiques : hauteur, circonférence / Données dendrométriques
- Histoire et croyances
- Critère esthétique : morphologie et physionomie, intérêt paysager
- Critère biologique : adaptation particulière au milieu
- Autres critères : hors de son milieu naturel de répartition, isolé ou intégré dans un peuplement remarquable

Un arbre présentant un ou plusieurs de ces critères pourra être dit remarquable, cependant cette appréciation laisse aussi une place à la subjectivité.

Dans un second, temps, l'action engagera une procédure de protection des arbres remarquables ou des alignements d'arbres dans les bourgs. Dans le cadre des PLU, ils seront identifiés et protégés (L123-1-5-III-2) afin de garantir leur longévité ou leur remplacement en cas de mauvais état sanitaire. Certains emplacements stratégiques ou entrées de villages ont vu disparaître la présence de ces arbres. Leur replantation participe à la reconquête de l'espace public et de l'identité du territoire.

RESULTAT ATTENDU :

- Identification et localisation précise des arbres remarquables de Marie-Galante selon des critères prédéfinis
- Protection réglementaire de ces arbres dans les PLU de chaque commune.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'arbres repérés comme remarquables.
- Nombre d'arbres inscrits en EBC ou sélectionnés pour être inscrits.

ESTIMATION FINANCIERE :

Suivi étude d'identification des arbres : 5 j.

Expert ARBRE : 3 jours de préparation / 6 jours de terrain / 3 jours de rédaction
– 12 x 900 Euros = 10 800 € HT

Intégration de la protection dans les documents d'urbanisme : 5 j.

Calendrier - phasage

2eme semestre 2020 : Sollicitation ONF et cadrage des critères de détermination.

1er semestre 2021 : Contact avec les communes et suivi des travaux de l'ONF. Validation et transmission aux communes.

PRIORITE 2

OQP 2 : -Révéler, valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages.

Axe 2.1 : Connaître, valoriser et faire vivre le patrimoine bâti.


Garder la mémoire du patrimoine bâti.

CONTEXTE :

A Marie-Galante, les centres-bourgs sont riche d'un patrimoine bâti remarquable. Cependant ce patrimoine est bien souvent en très mauvais état. Avant la démolition pour mise en péril de ces bâtiments ou avant d'engager d'importants travaux de confortements (privés) il serait pertinent de mettre en œuvre des relevés architecturaux afin de garder une trace de l'état originel du bâti.


L'action sera menée sur les trois bourgs de Marie-Galante à savoir GRAND-BOURG / CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE / SAINT-LOUIS.

SAINT-LOUIS DE MARIE-GALANTE




Spécificité des devantures commerciales

CAPESTERRE



SAINT-LOUIS DE MARIE-GALANTE



Source : CAUE Guadeloupe

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

CCMG, communes, Département, Ecomusée de Marie-Galante, DAC, CAUE, Fondation du patrimoine, Région, association ASVP.

Démarche mise en œuvre

Un marché à bon de commande sera lancé sur 3 ou 4 ans afin de pouvoir intervenir vite pour réaliser un relevé des bâtiments concernés.

Avant toute intervention de démolition, un inventaire par un architecte spécialisé dans le patrimoine historique sera réalisé afin d'estimer les potentialités du bâtiment et aussi garder une trace en cas de destruction

RESULTAT ATTENDU :

- Mémoire du savoir-faire architectural et de la typologie des bâtiments anciens.
- Avancée dans la connaissance et la caractérisation de l'identité architecturale marie-galantaise.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'inventaires réalisés.

Calendrier - phasage

ESTIMATION FINANCIERE :

Rédaction et passation accord cadre : 5 j.

Suivi et pilotage CCMG : 3 j par an

Marché à bon de commande sur 3 ans pour 20 bâtiments : 8000 euros HT / Bâtiment

Total = 20 x 8000 = 160 000 euros HT sur trois ans

Lancement de l'AO ACCORD CADRE pour les relevés des bâtiments en 2020 pour être opérationnel en 2021.

2021 : Première campagne de relevés

2022 : Deuxième campagne de relevés

2023 : Troisième campagne de relevés.

Possible dotation du Département pour les relevés

La DAC dispose d'une ligne budgétaire pour le patrimoine architectural qui se trouve dans le périmètre de protection de 500 m autour d'un monument historique. De telles aides peuvent être mises en œuvre sur Grand-Bourg qui comptent des MH, mais pas sur Capesterre de MG. Le Département ou la Région pourraient être sollicités, de même que la Fondation du patrimoine.

La DAC prend également en charge des travaux de relevés pour garder une trace du patrimoine démoli.

Actions déjà menées, en cours, références

- Etude sur l'embellissement des façades des rues commerçantes de Marie-Galante (CAUE)
(pré-inventaire des Centres-Bourgs de Marie-Galante)



Vue en façade et étage, presbytère de Baillif (Source : Tropisme)



Relevé de façades, la Capitainerie de la Darse de Pointe à Pitre (Source : Tropisme)

PRIORITE 1

OQP 2 : -Révéler, valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages.

Axe 2.3 : Préserver et mettre en valeur les mares.

Remettre en avant le rôle agricole mais aussi social des mares marie-galantaises.

Redonner à voir les mares dans les paysages et les faire vivre.

Expérimenter la mise en valeur des mares dans une démarche reproductible.

CONTEXTE :

L'île compte plus de 500 mares, de tailles, de situation et d'états variables. Elles sont une composante paysagère très importante et reconnue dans les paysages marie-galantais.

Leur rôle traditionnel d'alimentation en eau potable pour la consommation pour le bétail, pour les jardins, ou des lieux de rencontre et de vie sociale n'est plus.

A l'heure de l'économie des ressources naturelles mais aussi de volonté d'autonomie énergétique et alimentaire de l'île, les mares ont de nouveau un rôle majeur à jouer.

En effet, la mare est un axe fort de développement par rapport à son importance dans l'histoire et la vie sociale de l'île, mais aussi car elle constitue un réservoir d'eau nécessaire pour le développement d'une agriculture vivrière.

Cette action doit être double : elle vise à la valorisation de mares pour l'activité agricole mais aussi pour l'embellissement paysager et la création d'espaces publics conviviaux et de qualité.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

Volet agricole : CCMG, Chambre d'agriculture, DAAF, Région (FEADER), Département, communes, exploitants agricoles, fournisseurs matériel agricole

Volet paysager : Communauté de communes, communes, associations locales (Ecolambda, CISMAG, associations de quartiers...), DEAL, CAUE, paysagiste-concepteur, fournisseurs.



Source : Tropisme

Démarche mise en œuvre

- Constitution d'un comité de pilotage dédié à l'étude et regroupant la chambre d'agriculture, la DAAF, la DEAL, des représentants d'exploitants agricoles (maraichage), associations locales. Définition et validation du calendrier de l'action, répartition des tâches. Elaboration en comité de pilotage des critères de choix des mares.
- La CCMG, à l'aide de l'inventaire des mares réalisés par le Département en 2011 pré-identifiera 3 mares à valoriser : 2 pour l'agriculture et 1 pour une mise en valeur paysagère.
- Présentation et discussion des propositions de mares en comité de pilotage dédié. Choix des 3 mares d'intérêt.
- Etude technique par la Chambre d'agriculture, avec appui DAAF : dimensionnement du système de pompage et d'irrigation, estimation financière...
- Passation de marché d'étude d'aménagement paysager avec participation des associations.
- Conventonnement avec les agriculteurs bénéficiaires de l'irrigation et éventuellement une association gestionnaire de la mare paysagère.
- Passation des marchés de fournitures et travaux et réalisation des travaux. Possibilité d'intervention des associations pour réalisation de plantations ou autres petits aménagements paysagers.
- Suivi des travaux et suivi de la gestion des mares en comité de pilotage semestriel puis annuel.

RESULTAT ATTENDU :

- Valorisation du potentiel hydraulique de la mare par pompage et distribution pour l'activité agricole locale
- Valorisation d'une mare en tant qu'espace public fédérateur (ex : mare au Punch).
- L'action devra mobiliser les acteurs du monde agricole mais aussi les associations locales.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de mares choisies.
- Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche.
- SAU irrigable correspondante.
- Etat d'engagement d'une ou des associations pour aménagement et gestion de la mare paysagée.
- Nombre de volontaires référents.

Calendrier - phasage

ESTIMATION FINANCIERE :

Comité de pilotage CCMG : 4 j
année 1 puis 2 j/an
Pré-sélection mares : 6 j.
Passation marchés : 10 j.
Suivi travaux : 5j.
Etude aménagement paysager:
8 000 €
**Fourniture aménagement
paysager** : 60 000 €
**Dossier financement
irrigation** : 5 j.
Fourniture matériel agricole :
60 000 Euros/mare
Suivi gestion des mares : 10
j/an (chambre d'agriculture)

1er semestre 2020 : Mise en place du comité de pilotage, détermination des critères de choix des mares, pré-sélection des mares en interne.

2ème semestre 2020 : Discussion et validation des mares en copil. consultation prestataire paysagiste.

1er semestre 2021 : Suivi des études paysage. Etudes technique menée par la Chambre d'agriculture.

2eme semestre 2021 : Validation de l'aménagement, suivi et réception des travaux (paysage), dossiers de financement partie agricole.

2022 : Conventonnement avec les agriculteurs exploitants, réalisation des travaux et suivi.

LOCALISATION :

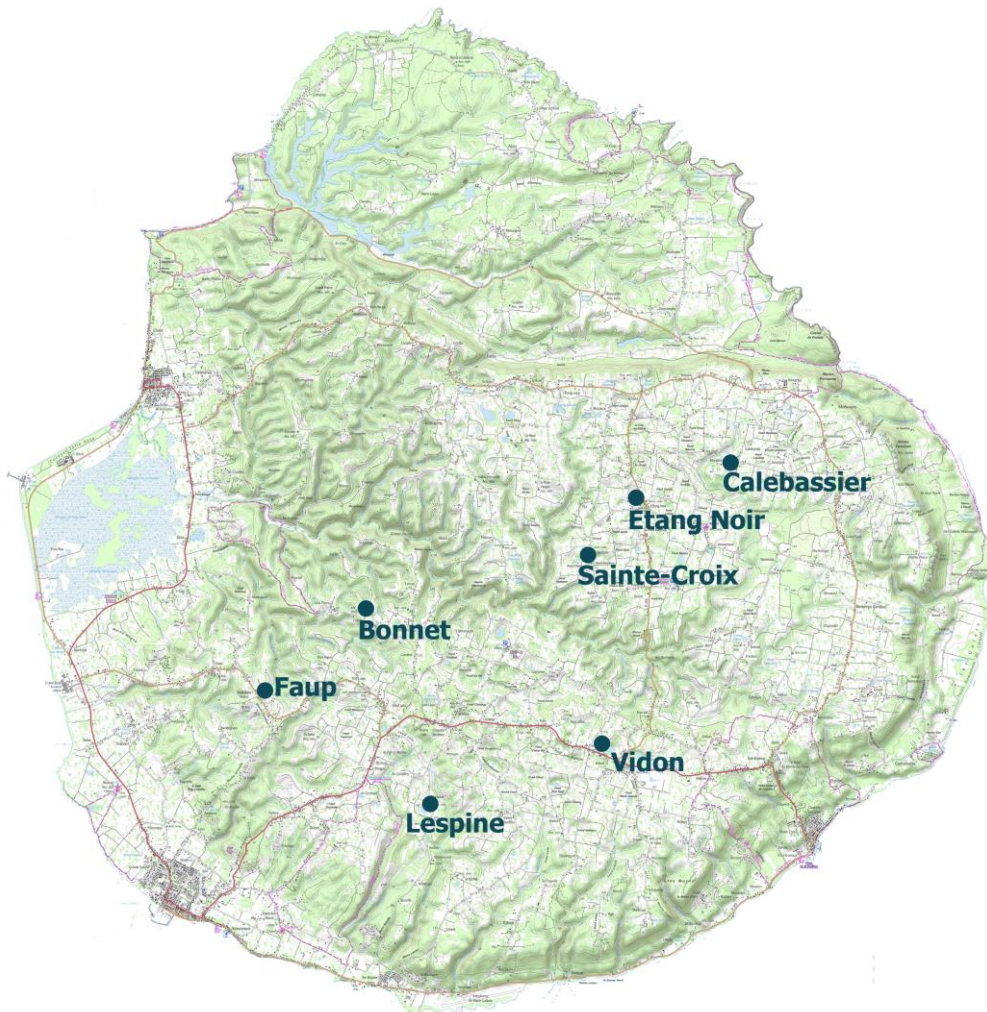
Le volet agricole de l'action visera 2 mares, préférentiellement sur du foncier public.

Le volet paysager concentrera d'abord l'action sur une mare dont le foncier est public et dont l'aménagement et la gestion pourrait faire l'objet d'une mise à disposition à une association avec conventionnement. Dans un second temps, l'action pourra être reproduite sur une autre mare située sur une autre commune.

Parmi les mares pressenties pour la valorisation paysagère, citons celles mentionnées lors des ateliers de concertation (à étudier) :

- Matamin, Sainte-Croix
- Faup
- Vidon
- Bonnet
- Etang noir
- Calebassier
- Lespine

Les critères de sélection pour l'agriculture seront : la taille de la mare et sa capacité hydraulique, la disponibilité et sécurisation du foncier (public, Département ou privé avec conventionnement), l'identification d'exploitants agricoles à proximité de la mare et souhaitant bénéficier de la démarche, la technicité de la réalisation du projet.



Localisation des mares précitées et ayant émergées lors de la concertation (Source : Tropisme)

PRIORITE 3

OQP 2 : -Révéler, valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages.

Axe 2.4 : Sillonner et découvrir le territoire.

Valoriser les sentiers de découverte du territoire.

Être acteurs de la gestion des sentiers inscrits au PDIPR.

CONTEXTE :

Les sentiers font partie de l'histoire et du patrimoine de Marie-Galante. Ils sont aussi un moyen de découvrir des paysages plus secrets que les paysages routiers et d'approcher des ambiances plus intimistes ou des points de vue exceptionnels.

Par ailleurs, la concertation autour du plan de paysage a fait ressortir leur importance aux yeux des habitants.

En 2015, le Département a établi le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR), sur la base de délibérations communales relatives à l'inscription de chemins ruraux au plan et des conventions signées avec les propriétaires. Son objectif est de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée, tout en assurant la conservation du patrimoine que constitue les chemins ruraux.

Le Département assure aussi l'entretien et le balisage de ces chemins, mission qui peut être confiée à des prestataires extérieurs (ONF...).

Les traces ouvertes à la randonnée pédestre et inscrites dans le PDIPR de Guadeloupe figurent sur la base de données publique www.randoguadeloupe.gp (Département et Parc National de Guadeloupe).

Les 4 traces sont inscrites à Marie-Galante : **le sentier de Murat à Grand-Bourg, la trace des Galeries et la trace des falaises à Capesterre, le sentier de Vieux-Fort à Saint-Louis.**

Bien que cette offre de randonnée soit jugée satisfaisante sur Marie-Galante, elle ne reflète pas la diversité et la richesse des sentiers existants et d'état variable. Cette fiche action vise donc à se concentrer sur les points de vue en identifiant les points de vue à entretenir ou créer sur les traces de manière à les intégrer dans la gestion et l'entretien (maintien des ouvertures) et les intégrer dans la base de données des sentiers.

**PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :**

Département responsable financièrement des sentiers inscrits au PDIPR, CCMG, communes, ONF, Conservatoire du Littoral, associations Ecolambda, associations.

Démarche mise en œuvre

- Mise en œuvre du schéma d'interprétation du patrimoine avec l'ONF (plan de financement déjà établi).
- Réalisation d'un inventaire précis des points de vue présents sur les 4 sentiers de randonnées inscrits au PDIPR et qui nécessitent un entretien et une signalétique approprié. Mission pouvant être confiée à un prestataire paysagiste. Cartographie SIG des points de vue, validation par la CCMG et transmission des informations au Département.
- Evaluation de l'état et du potentiel des autres sentiers existants : sentier côtier de Grand-Bourg, sentier des Sources, sentier de la côte est à Capesterre, sentier Morne Piton – Moustique (par Dorot), sentier des falaises de Saragotte, sentier des 14 détours de Vannier, sentier de Belle Hôtesse à Vieux-Fort. L'étude consistera d'abord en une analyse foncière afin de s'intéresser aux sentiers traversant du foncier public, puis en des relevés terrain identifiant les points d'intérêts, les difficultés, les zones sensibles pour la sécurité et les secteurs à aménager.
- Possible édition d'une plaquette ou brochure répertoriant les tracés et les intérêts des sentiers marie-galantais.
- La CCMG sera force de proposition pour l'éventuelle inscription de nouveaux sentiers de randonnées lors de la révision du PDIPR ou bien afin d'engager une convention de gestion auprès de l'ONF si besoin.

RESULTAT ATTENDU :

- Mise en œuvre du Schéma d'Interprétation du Patrimoine.
- Intégration des points de vue comme atouts paysagers forts lors des parcours de sentiers de randonnées inscrits au PDIPR et garantie de leur entretien et de leur signalétique.
- Anticipation d'une éventuelle intégration de nouveaux sentiers au PDIPR du Département.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Validation des points de vue et de leur entretien par le Département.
- Linéaire de sentier proposé pour la mise en valeur.
- Valorisation des sentiers marie-galantais au travers d'une publication (papier ou dématérialisée).
- Signature de convention en vue de la gestion à minima d'un autre sentier de randonnée.

Calendrier - phasage

ESTIMATION FINANCIERE :

Mise en œuvre du schéma d'interprétation du littoral : 30 000 € CCMG (sur 1 230 000 €) – Cf. 3.1.2 Plan de financement – Rapport schéma d'interprétation.

Inventaire des points de vue et cartographie SIG : 6j ou 4000€

Etude évaluation des sentiers : 15 000 €

Suivi de l'étude par la CCMG : 6j.

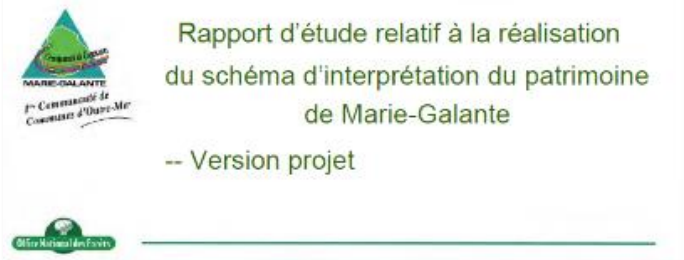
2019 : Poursuivre la mise en œuvre du schéma d'interprétation du patrimoine.

1er semestre 2021 : Inventaire des points de vue sur les sentiers PDIPR.

2eme semestre 2021 : Base de données et repérage carto, estimation des coûts des travaux.

1er semestre 2022 : Réalisation des travaux, évaluation autres sentiers, éventuellement conventionnement de gestion.

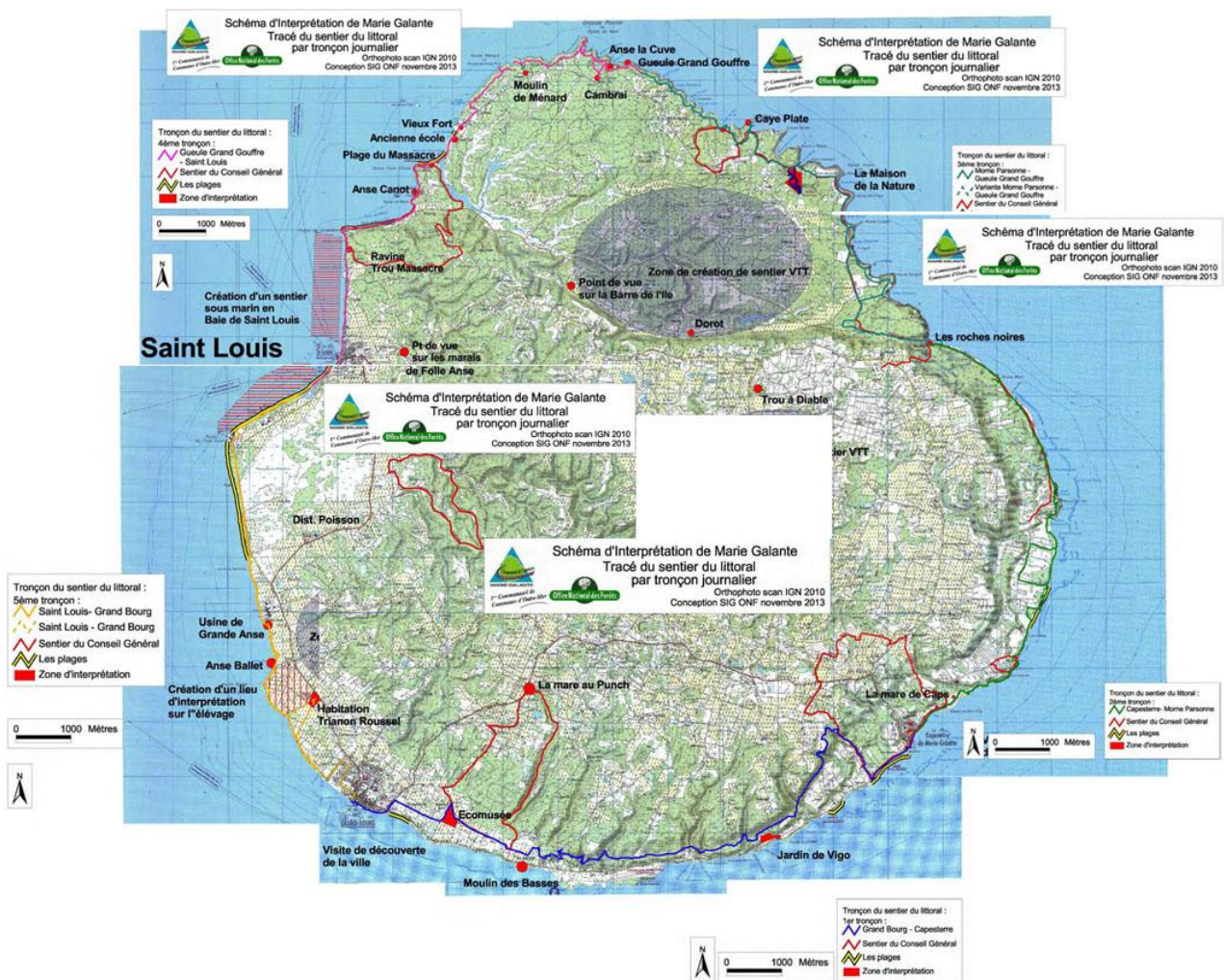
Actions déjà menées, en cours, références



➤ Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR – Département – 2015).

➤ Schéma d'interprétation du Littoral de Marie-Galante (ONF – 2014).

➤ Sentiers de randonnée répertoriés auprès de l'Office du Tourisme de Marie-Galante.



Assemblage des cartes de synthèse du schéma d'interprétation du patrimoine (ONF)



Localisation des sentiers inscrits au PDIPR et des principaux sentiers concernés par cette action.

PRIORITE 2

OQP 3. Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces ruraux du plateau des bas et du plateau des hauts.

Axe 3.1 Veiller au respect des structures paysagères existantes.

Protéger les ouvertures visuelles contre les fermetures et privatisations par l'urbanisation ou l'enfrichement.

Créer de nouveaux points de vue afin de valoriser la qualité paysagère et touristique de l'île.

Mettre en scène les paysages emblématiques de l'île par l'entretien des sites ou leur aménagement.

CONTEXTE :

La route est un formidable support de perceptions visuelles en direction des paysages. Sans quitter le réseau primaire des Routes Nationales, on peut appréhender aisément l'identité paysagère de Marie-Galante comme l'hégémonie cannière des paysages (RN 9, RD 201 et 202). L'implantation de certaines routes offrent de véritables belvédères sur les paysages. Constituant des itinéraires de découverte touristique de qualité, elles permettent de découvrir la diversité paysagère de Marie-Galante et la mise en valeur de leurs abords participe à l'image positive du territoire. Des limites soignées entre parcelles cultivées et voies de circulation participeront, dans ce sens, à conforter l'attractivité du territoire.

Les belvédères remarquables, donnant sur les sites emblématiques quant à eux, peuvent faire l'objet d'aménagements paysagers spécifiques afin de faire émerger des circuits touristiques de qualité.

Par ailleurs, les silhouettes des bourgs sont aisément perceptibles depuis les routes. En effet, les bourgs, formés par une continuité des constructions, forment des lignes d'urbanisation de qualité dans le paysage. Toutefois, les silhouettes bâties relativement préservées, souffrent parfois d'un mitage et d'un étalement de constructions banalisées, sans aucun rapport volumétrique ou colorimétrique avec l'existant.

Enfin, la pollution visuelle peut être un facteur de dégradation des points de vue. Les communes de Marie-Galante doivent réfléchir sur les règlements de publicité qui seront intégrés dans les PLU.



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

CCMG, communes, Département Guadeloupe, Région, Routes de Guadeloupe, maîtres d'œuvre aménagement (architectes-paysagistes), équipe en charge des PLU, CAUE.

Point de vue sur le bourg de Capesterre - Source : Tropisme

Démarche mise en œuvre

- Identification des points de vue qui mettent en avant la diversité et la qualité des paysages de Marie-Galante. Ce travail est en grande partie réalisé par le plan de paysage de Marie-Galante.
- Réalisation d'une Etude de définition d'une ligne paysagère pour la mise en valeur des points de vue (paysagiste, architecte, designer graphiste) Cette étude ciblera les actions à mettre en place sur chacun des points de vue : protection, préservation, valorisation par des aménagements...

RESULTAT ATTENDU :

- Faire découvrir les atouts touristiques de l'île en traversant l'île en voiture.
- Conserver les points de vue sur les sites emblématiques de l'île et en créer de nouveaux.
- Révéler et conserver les charmes des bourgs de Marie-Galante.
- Veiller à ne pas créer de nouvelles pollutions visuelles et éliminer ou contrôler celles existantes.

SUIVI - INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de points de vue identifiés et protégés aux documents d'urbanisme ;
- Nombre de points de vue majeurs aménagés.

ESTIMATION FINANCIERE :

Selon les acquisitions foncières nécessaires.

Cadrage mission, passation marché et suivi : 11 j.

Etude de définition d'une ligne paysagère pour la mise en valeur des points de vue : étude urbanisme/paysage environ 15 000 Euros.

Selon le nombre de point de vue aménagé, mission de maîtrise d'œuvre : entre 10 000 et 40 000 euros.

Marché de travaux, selon le type d'aménagement ;

- Entre 500 et 1000 € l'are pour un déboisement.

Calendrier - phasage

2eme semestre 2020 : Compléments d'identification des points de vue (interne) et choix d'actions (préservation, valorisation).

1er semestre 2021 : Rédaction du cahier des charges des études d'aménagement, consultation et contractualisation avec un prestataire.

2eme semestre 2021 : Etudes et travaux d'aménagement.

1er semestre 2022 : Réception des travaux.

Pour aller plus loin...

- **Protection** : L'action vise à protéger le paysage ouvert à la vue : plantation de canne, haies, arbres isolés, mare...

L'article L151-19 du Code de l'Urbanisme énonce :

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. »

Ainsi cet outil peut être mis en œuvre dans les PLU afin de protéger le paysage donné à voir depuis un point de vue.

Par ailleurs, il existe également l'outil de Zone Agricole Protégée (ZAP) visant à **protéger des espaces agricoles menacés et forestier**, en milieu péri-urbain, ainsi que les Espaces Naturels Sensibles (ENS), ayant pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, d'assurer la sauvegarde des habitats naturels mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public.

Les PLU pourront protéger et porter vigilance à l'évolution des façades bâties dans le cadre du zonage et du règlement. Le règlement permettra également de cadrer les évolutions architecturales des façades en cas de rénovation (création de baies, couleurs de façades, toitures...).

- **Mise en valeur** : Des propositions de mise en valeur seront faites : aménagements, entretien, signalétique...

Des supports pédagogiques de lecture des paysages seront envisagés. Pour cela, le recensement des différentes typologies de belvédères (« naturel », « urbain », « grand paysage ») permettra d'adapter les aménagements à ces usages ainsi qu'au public visé. L'aménagement pourra ainsi être simplifié dans les zones naturelles et plus finement travaillé à proximité des bourgs.

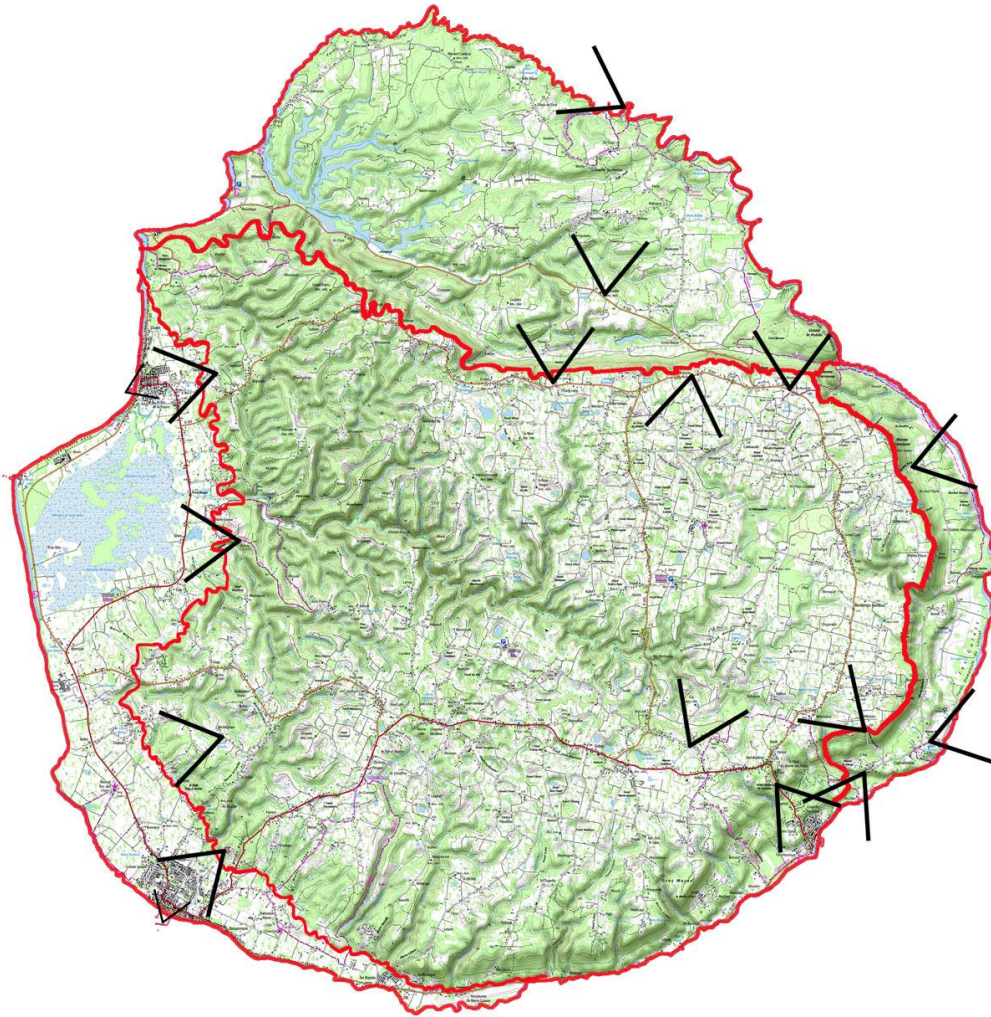
Ces aménagements pourront inclure la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de certains belvédères, participant au confortement de l'attractivité du territoire en véhiculant une image positive de la gestion de l'aménagement.

Eventuellement, des acquisitions foncières pourront être faites pour aménagement de point de vue.

- **Communication** : L'inscription des points de vue sur les supports d'informations touristiques pourra être proposée.



Point de vue sur le littoral de Capesterre - Source : Tropisme



Principaux points de vue répertoriés dans le cadre du plan de paysage (essentiellement en haut des escarpements)



Ouverture sur le plateau agricole des hauts (Source : Tropisme)

PRIORITE 1

OQP 3. Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces ruraux du plateau des bas et du plateau des hauts.

Axe 3.1 Veiller au respect des structures paysagères existantes.

Limiter le mitage sur les secteurs agricoles et naturels.

Maintenir le caractère « naturel » et authentique, préservé de Marie-Galante.

Préserver la ressource paysagère, faisant la qualité du cadre de vie et le potentiel de développement touristique de Marie-Galante.

CONTEXTE :

L'histoire géologique de Marie-Galante se lit dans ses paysages. Plusieurs escarpements résultant de failles anciennes et de soulèvements/décrochements des plateaux calcaires viennent contredire son surnom de « Grande galette ». Ces escarpements isolent le plateau des Hauts des autres unités paysagères, ce dernier dominant le plateau des Bas et les terrasses des galets, la plaine de Grand-Bourg et le secteur des Basses jusqu'au village de Capesterre.

Ainsi, ces secteurs, en contrebas du plateau des Hauts, présentent des points de vue en contre plongée sur les escarpements boisés du plateau qui peuvent atteindre par endroits les 100 mètres.

Depuis les unités paysagères voisines, le plateau des Hauts est donc ceinturé d'une trame boisée, qui confère à ces unités une ambiance isolée, « sauvage » et relativement bien préservée.

Néanmoins, en recherche de points de vue très prisés sur la mer, de plus en plus de constructions apparaissent en limite de plateau des hauts et viennent constituer de nouveaux éléments d'animation paysagères depuis les étages inférieurs, altérant ainsi l'ambiance préservée des unités paysagères voisines.

Sans action publique, c'est l'ensemble des bordures de plateaux et terrasses qui va peu à peu être urbanisés et ce sont l'ensemble des unités paysagères voisines qui vont en pâtir.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de limiter et d'encadrer l'urbanisation en bordures des terrasses et plateaux.

Source : Tropisme

**PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :**

CCMG, communes, bureaux d'études architectes-urbanistes en charge de l'élaboration des PLU, CAUE

Démarche mise en œuvre

- Les PLU des 3 communes de Marie-Galante sont en cours d'élaboration. Un travail doit être mené par la CCMG et les communes afin de limiter l'ouverture à l'urbanisation des secteurs en bordure de plateaux et de terrasses. Pour cela, une réunion de travail mettra en cohérence les PLU des 3 communes avec les ambitions de la CCMG de préservation des limites exposées.
- Pour les secteurs déjà urbanisés et déjà ouverts à l'urbanisation, des prescriptions particulières devront être proposées par les bureaux d'études en charge de l'élaboration des PLU afin de limiter les impacts paysagers des nouvelles constructions. Chaque commune veillera donc à la rédaction de prescriptions adaptées portant sur les volumétries, hauteurs, couleurs d'enduits et de toiture, mais aussi de coefficient de biotope visant à éviter une ouverture complète de la parcelle qui accentueraient d'autant l'impact visuel de ces constructions.
- Les communes rendront compte à la CCMG de la prise en compte de cette action en présentant les prescriptions du règlement de ces zonages au référent technique de l'action.
- Le référent se chargera d'analyser la bonne prise en compte de l'action dans les prescriptions et communiquera avec chaque commune et BE afin de mutualiser ces prescriptions (homogénéité).
- Par la suite, c'est aux communes d'agir en veillant au respect des prescriptions pour ces secteurs sensibles lors des dépôts de PC. Elles pourront se faire accompagner par le CAUE de Guadeloupe. C'est également aux communes de faire respecter les PLU et les autorisations d'urbanisme délivrées.

RESULTAT ATTENDU :

- Limitation des zones ouvertes à l'urbanisation en bordures de plateau et terrasses
- Intégration des constructions dans le paysage par respect de prescriptions architecturales et paysagères opposables.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- PLU arrêtés avec prescriptions concernant les bordures de terrasses et escarpements.
- Police de l'urbanisme : contrôle des constructions illégales et respect des prescriptions architecturales et paysagères sur ces secteurs sensibles.

Calendrier - phasage

ESTIMATION FINANCIERE :

Réunion CCMG, communes, et BE
PLU : 3 j CCMG

Recueil et mutualisation des
prescriptions par la CCMG : 3j CCMG

1ere semestre 2020 : Réunion de travail avec les communes et leurs prestataires en charge de l'élaboration des PLU.

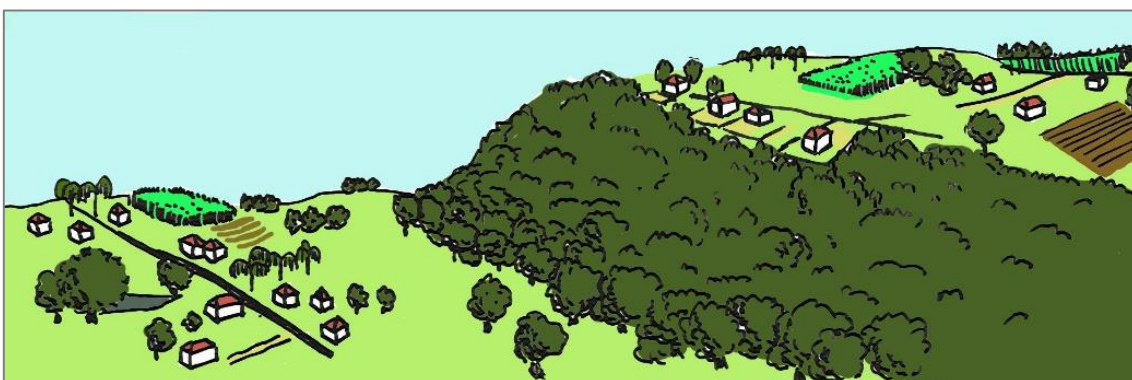
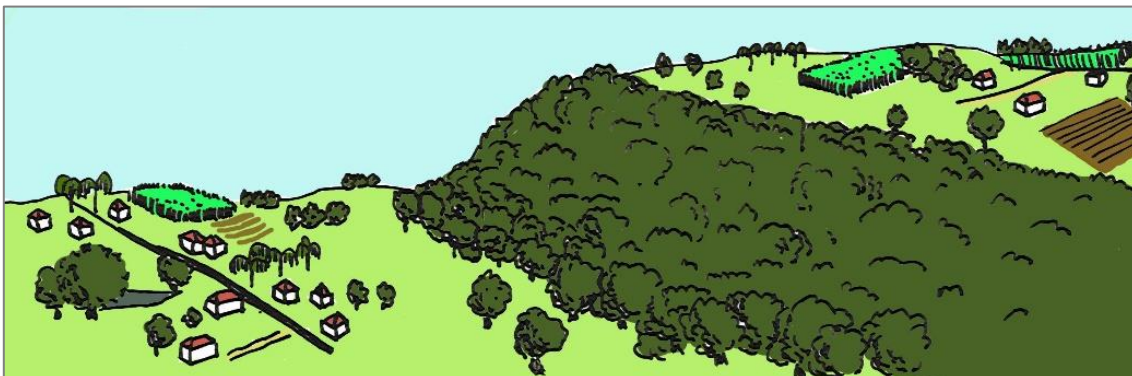
Suivi des prescriptions architecturales, urbanistiques et paysagères.

2eme semestre 2020 : Présentation des prescriptions à la CCMG, mutualisation des prescriptions.

LOCALISATION :

L'action est localisée sur les bordures des escarpements boisés et des terrasses en limite des plateaux :

- Terrasses des galets,
- Limite du plateau des hauts sur la Barre de l'île,
- Limite Sud du plateau des Hauts : de la plaine de Grand-Bourg au village de Capesterre.



Schématisme de l'urbanisation en bordure de terrasse (Source : Tropisme)

PRIORITE 2

OQP 3. Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces ruraux du plateau des bas et du plateau des hauts.

Axe 3.1 Veiller au respect des structures paysagères existantes.

Axe 5.2 : Contribuer à réduire le rôle de Marie-Galante dans le changement climatique par la réduction de ses émissions de GES.

Veiller à préserver la qualité paysagère du territoire au regard du développement des énergies renouvelables.

Préserver la ressource paysagère, faisant la qualité du cadre de vie et le potentiel de développement touristique de Marie-Galante.

Faire de Marie-Galante un territoire innovant par le développement des ENR ainsi que la manière d'en traiter leur intégration.

CONTEXTE :

Marie-Galante, petit territoire insulaire, est engagée dans la démarche Marie-Galante : île durable visant une autonomie alimentaire et énergétique.

L'île a déjà montré qu'elle était concernée par ces enjeux énergétiques et qu'elle était un territoire porteur d'innovation puisqu'elle accueille depuis la fin des années 90 les parcs éoliens de Petite-Place et Morne Constant, et plus récemment, le premier parc éolien français avec stockage de Petite Place.

L'atteinte de cette autonomie énergétique passera par l'installation de nouveaux projets d'ENR, générateurs de nouveaux motifs dans les paysages.

Ces nouveaux projets peuvent être de nature et d'aspects variés : photovoltaïque en toiture de bâtiment, au sol ou sur des serres, éolien ou micro-éolien, usine biomasse. Notons que le projet de centrale thermique Biomasse de Marie-Galante verra le jour dans 3 ou 4 ans sur le site de la sucrerie de Grande Anse.

Source : Quadran

**PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :**

CCMG, communes, CAUE, porteurs de projets ENR

Démarche mise en œuvre

La démarche concerne 2 niveaux d'approche :

En amont : raisonner à l'échelle du territoire sur les sites d'implantation potentiels.

- Chaque type de projet ENR présente un rapport au territoire différent et doit être considéré selon une échelle adaptée. Par exemple, l'échelle de l'éolien est le grand territoire puisque l'implantation d'un parc est en général visible à plusieurs kilomètres (selon la configuration du site). Ainsi, le choix du site doit bien évidemment prendre en compte les facteurs physiques permettant l'exploitation de la ressource énergétique (ensoleillement, exposition aux vents, proximité de l'océan...), des contraintes techniques (servitudes, accès...), mais il doit également intégrer l'intégration visuelle, la cohérence paysagère. L'acceptation locale découlera de la prise en compte de l'ensemble de ces facteurs et de leur explication. L'impact de certains projets pourra être plus ou moins fort selon le type de projet et selon le secteur d'implantation envisagé. Ces éléments sont à prendre en compte en amont afin d'orienter le choix des sites.
- Certains secteurs peuvent être trop sensibles pour de tels projets (fiche 9) et donc à éviter. D'autres au contraire peuvent être propices (zones d'activités).
- Ce travail passera par la tenue d'une réunion en amont du projet, lors de la définition et du choix du site. En conseil communautaire ou municipal, elle regroupera les élus mais aussi un paysagiste les accompagnant dans le cadre des missions de conseil du CAUE. Ce dernier assistera la collectivité dans l'analyse critique et apportera son regard d'expert neutre veillant à la préservation des caractéristiques intrinsèques du territoire. Cette commission sera rendue obligatoire pour tout nouveau projet ENR sur le territoire.

A l'échelle du projet : Veiller à la prise en compte des interactions visuelles avec les espaces fréquentés alentours : zones habitées, espaces agricoles, sentiers, autres sites ENR... et à la réduction des impacts associés.

- Ce travail passera par une réunion de présentation du projet et des mesures d'évitement, réduction, compensation des impacts paysagers en conseil communautaire ou municipal, avant dépôt de la demande d'autorisation unique et du PC afin de pouvoir amender le projet si besoin. La collectivité sera assistée par le paysagiste conseil de l'Etat ou le CAUE.
- Le porteur de projet sera sensibilisé pour engager une communication / concertation en amont de l'enquête publique afin d'identifier les éventuels conflits d'usage et d'éviter les écueils d'un manque d'information.

RESULTAT ATTENDU :

- Intégration paysagère adaptée des projets.
- Acceptation sociale des projets.
- Atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique de l'île par le bon développement des projets.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'échanges avec la commission paysage.
- Stade du projet lors des premiers échanges.
- Nombre d'interactions avec les citoyens (support de communication produit, réunion...).

ESTIMATION FINANCIERE :

Sollicitation expert CAUE 2 fois par projet : 2 réunions 800 à 1000 euros (CAUE)

Organisation commission, rédaction CR : 4 j (Commune ou CCMG) par projet

Accompagnement collectivité à la concertation : 2 j par projet.

Calendrier - phasage

1er semestre 2020 : Démarrage - Selon projets en cours ou à venir – tout au long de la durée du plan de paysage.

LOCALISATION :

Cette action peut concerner n'importe quel secteur de Marie-Galante. Néanmoins, ce sont les unités paysagères du plateau des Hauts et du plateau des Bas qui sont les plus propices au développement des projets ENR.

Notons que les enjeux les plus importants viennent des projets parmi des espaces agricoles ou naturels en bordure d'espaces ruraux habités, parmi les espaces ruraux ou naturels à proximité ou visibles depuis des sites très fréquentés : centres bourgs, sites touristiques... ainsi que depuis les sites belvédères visibles à grande distance et par une grande partie du territoire et les sites littoraux visibles depuis les axes de circulation maritime (première approche de l'île).

Actions déjà menées, en cours, références

- Projet de Démonstrateur Industriel pour la Ville Durable « Marie-Galante : île durable ».
- Parc éoliens existants et acceptés de Morne Constant et Petite Place.
- Projet de centrale thermique à Grande Anse en cours.
- Schéma régional éolien de la Guadeloupe.

PRIORITE 3

OQP 3. Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces ruraux du plateau des bas et du plateau des hauts

Axe 3.3 Développer une économie agricole basée sur les ressources locales.

Développer une économie agricole basée sur les ressources locales.

Améliorer les revenus des exploitants agricoles avec des cultures à valeur ajoutée supérieure à la canne.

Contribuer à l'autonomie alimentaire de Marie-Galante.

CONTEXTE :

La culture de la canne à sucre domine et environ 80% des fruits et légumes sont importés sur l'île.

La part peu importante de l'activité maraîchère ou fruitière, à valeur ajoutée plus intéressante économiquement que la canne à sucre, est essentiellement due à l'absence d'eau agricole sur l'île (en dehors de la retenue de Grand Bassin).

Aujourd'hui, là où un hectare de canne à sucre rapporte environ 2000 € de chiffre d'affaire à l'exploitant, le maraichage permet un chiffre d'affaire d'environ 25 à 30 000 €. Mais, le temps de travail à consacrer à l'exploitation étant 10 fois supérieur pour le maraichage, la diversification concernera surtout les personnes dont l'exploitation agricole est la principale source de revenus.

La problématique de l'eau agricole apparaît comme une priorité pour le développement économique de Marie-Galante mais aussi pour répondre à une ambition d'autonomie énergétique et alimentaire, pour réduire la production des GES liées aux transports de marchandises et pour contribuer au maintien de l'ouverture des paysages et leur structure agricole.

Les conditions et revenus pourraient également être améliorés avec l'eau agricole.

La Communauté de communes de Marie-Galante, au travers de son plan de paysage, s'associe avec la chambre d'agriculture et la DAAF pour encourager et accompagner les projets visant à la mise en place d'eau agricole pour la diversification des productions.

La CCMG veillera à l'intégration paysagère des structures d'irrigation agricole ou des équipements agricoles (serres...).

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

CCMG, communes, Chambre d'agriculture, DAAF, Département, Région, Europe (FEADER), exploitants agricoles, association SPMVE.



Source : <https://guadeloupe.chambre-agriculture.fr/nos-agricultures/cultures-de-la-guadeloupe/>

Démarche mise en œuvre

- Maintien du comité de pilotage « mares » mentionné en fiche 7 et regroupant la chambre d'agriculture, la DAAF, la DEAL, des représentants d'exploitants agricoles (maraichage), associations locales.
- La valorisation agricole d'une mare telle que vue en fiche 7 (système de pompage et irrigation agricole des parcelles adjacentes) pourra être valorisé comme une expérimentation à part entière.
- Définition des expérimentations : utilisation de citernes souples, retenues d'eau par bâches...
- Définition des protocoles d'expérimentations (Chambre d'agriculture).
- Recherche de financement (FEADER) par Chambre d'agriculture et accompagnement CCMG.
- Conventonnement avec des exploitants pour les essais.
- Réalisation des travaux.
- Suivi des essais.
- Analyse des résultats et comparaisons des différentes expérimentations.
- Retours sur les points positifs, négatifs, pistes d'améliorations.
- Définition d'un protocole de mise en place d'eau agricole (technicité, couts, retour sur investissement...).
- Accompagnement des exploitants qui souhaiteraient s'orienter vers ce type de dispositif.

RESULTAT ATTENDU :

- Engagement partenarial en vue de la mise en œuvre de projets pilotes expérimentaux,
- Expérimentations donnant lieu à une analyse des projets et l'élaboration de protocoles de reproductibilité,
- Développement de projets d'irrigation agricole à échelle locale.
- Intégration paysagère des projet d'irrigation.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'expérimentations menées.
- Durée des expérimentations.

ESTIMATION FINANCIERE :

Animation du comité de pilotage et suivi : 3 j par an.

Identification du foncier, des exploitants et dossiers financement : 10 j.

Conventionnements : 3 j.

Se référer à la fiche action 7 pour la partie opérationnelle.

Partenariat entre la Chambre d'agriculture et la CCMG à définir pour les expérimentations.

Calendrier - phasage

2eme semestre 2021 : comité de pilotage mare, échange sur les expérimentations potentielles et définition des protocoles.

1er semestre 2022 : Identification du foncier et des exploitants recherche de financements.

2eme semestre 2022 : Conventonnement exploitants agricoles pour essais et réalisation des travaux.

1er semestre 2023 : Suivi des essais et suivi des retours, analyses. Définition d'un protocole ajusté ou reproductible.

2024 : Accompagnement des exploitants agricoles en vue de la mise en œuvre de l'action.

Actions déjà menées, en cours, références

- Projet d'expérimentation de retenue d'eau par bâche porté par la Chambre d'agriculture de Marie-Galante (M. Bade), en attente de financements. Des propriétaires et exploitants privés ont été identifiés pour l'expérimentation.
- Projet de pompage des mares en vue de l'irrigation agricole porté par l'association SPMVE (M. Rameau et M. Strazel).

PRIORITE 3

OQP 3. Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces ruraux du plateau des bas et du plateau des hauts

3.4 Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine agricole et végétal

Maintenir la tradition de récolte de fruits.

Retrouver les fruitiers d'antan dans les jardins et les aménagements publics.

Garder la connaissance botanique et le goût des fruits marie-galantais.

Remettre en avant le rôle nourricier de l'île.

CONTEXTE :

La phase de concertation avec la population marie-galantaise a mis en évidence l'importance de l'arbre dans l'espace collectif et dans l'espace privé du jardin. Cependant, les évolutions de mode de vie ont aussi atteint les jardins marie-galantais : le jardin laissait jadis la part belle aux espèces vivrières et aux arbres fruitiers, il est aujourd'hui plutôt composé d'espèces ornementales.



Source : http://caribfruits.cirad.fr/fruits_tropicaux/

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

CCMG, communes, conservatoire du littoral, ONF, DAAF, Chambre d'agriculture, université des Antilles, bureaux d'études, Conservatoire botanique des îles de Guadeloupe, INRA, association Ecolambda, autres associations locales.

Démarche mise en œuvre

- Etude de définition et de cadrage du projet économique (surface nécessaire, évaluation du besoin en pépinière, montage projet économique : vente directe, visites...).
- Identification avec la CCMG et les communes de foncier public, emplacement stratégique bien desservi.
- Etude avec historiens et botanistes locaux pour identifier et collecter les espèces locales.
- Création d'une pépinière (lien possible avec l'action 15).
- Etude d'aménagement du site (verger paysager à vocation pédagogique et touristique).
- Travaux de plantations et d'aménagement.
- Partenariat : Association locale, communes, ONF, Conservatoire botanique, Office du Tourisme.

RESULTAT ATTENDU :

- Réintroduction des espèces fruitières caractéristiques des jardins marie-galantais d'antan dans les paysages
- Préservation et diffusion de la connaissance du patrimoine végétal anthropique marie-galantais
- Mise en valeur du patrimoine végétal au travers d'un site pédagogique et touristique

SUIVI - INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombres d'espèces plantées.
- Nombre d'individus plantés.
- Nombre de plants distribués.

ESTIMATION FINANCIERE :

Cadrage et pilotage mission CCMG : 5 j.

Passation de marché et suivi d'étude : 8 j.

Dossier financement : 5 j.

Coûts selon le type d'acquisition foncière, la taille et la vocation (collection, production...)

Sources de financement potentielles : Conservatoire du littoral, collectivité, CCMG

Calendrier - phasage

1er semestre 2021 : Définition des critères de choix du foncier.

2eme semestre 2021 : Identification du foncier et réalisation d'une étude de cadrage économique.

1er semestre 2022 : Dossiers de financements. Etude d'identification des espèces et cultivars locaux.

2eme semestre 2022 : Création d'une pépinière (optionnel)

1er semestre 2023 : Mise en place de chantier d'insertion (optionnel), rédaction du cahier des charges d'étude d'aménagement du site, consultation prestataire.

2eme semestre 2023 : Réalisation et suivi de l'étude d'aménagement.

1er semestre 2024 : Suivi des travaux et réception.

LOCALISATION :

- Préconiser la plantation d'arbres fruitiers sur les aménagements publics, sur le bord des routes.
- Création d'un verger pédagogique, création d'une collection afin de conserver les espèces présentes sur Marie-Galante (exemple : Marais de Folle Anse – zone d'anciens vergers).
- Inciter les privés à planter des arbres fruitiers sur leurs terrains au travers de la charte paysagère annexée au PLU des communes.
- Collaborer avec EDF par exemple pour remplacer les arbres gênants par un fruitier.
- Organiser une distribution d'arbres et d'arbustes fruitiers à l'occasion d'une fête à Marie-Galante ou des rendez-vous aux jardins.

Actions déjà menées, en cours, références

- Jardin de l'Ecomusée Murat.
- Opération 2000 arbres fruitiers pour Marie-Galante, réalisée en 2007 (le Rayon d'argent et commune de Grand-Bourg).
- Une ancienne ferme de Vidon est exploitée par le CISMAG.
- Une fiche action du Plan de Gestion du Marais de Folle Anse prévoit la plantation d'arbres fruitiers sur ce site.
- Le projet "**Démonstrateurs industriels pour la ville durable – Marie-Galante : île durable**" peut aider ainsi les agriculteurs à se diversifier.

PRIORITE 2

OQP 4 : Requalifier les centres-bourgs et accompagner le développement urbain**4.3 Valoriser une architecture de qualité, rechercher une harmonie des constructions dans l'esprit de la maison créole, en gardant des caractéristiques identitaires intégrer la traditionnalité dans le neuf.**

Valoriser une architecture contemporaine de qualité, rechercher une harmonie des constructions dans l'esprit de la maison créole, en gardant des caractéristiques identitaires.

Intégrer la traditionnalité dans le neuf et favoriser l'innovation architecturale.

Eviter la banalisation architecturale et paysagère.

CONTEXTE :

Marie-Galante voit se développer sur tout son territoire de nouvelles constructions individuelles de type pavillonnaires.

Sans obligation d'architecte pour une maison n'excédant pas les 150 m² de surface de plancher, les futurs propriétaires ou constructeurs dessinent eux-mêmes l'aspect de la future habitation.

Deux phénomènes apparaissent donc :

- D'un côté la standardisation des formes architecturales proposées, avec des habitations qui se standardisent vers une typologie unique et nationale et omettent les caractéristiques et la diversité des maisons tropicales.
- D'un autre côté une absence de cohérence et d'homogénéité sur certains secteurs où cohabitent des constructions dont l'implantation et les caractéristiques architecturales ne suivent pas une logique d'harmonie et de cohérence d'ensemble.

Les 2 phénomènes sont bien souvent accompagnés d'un troisième : la mise à nu des terrains avant construction (au bull) et replantation d'espèces ornementales « banales » au détriment des espèces arborées qui pouvaient exister auparavant, entraînant alors une perte de la diversité floristique des jardins créoles.

D'après ce constat ce constat, la CCMG souhaite enclencher une large démarche visant à diffuser une culture architecturale identitaire sur le territoire. Sans entrer dans la prescription et les interdictions, l'idée est d'encourager certaines bonnes pratiques et bonnes idées qui sont oubliées et peu présentes dans l'habitat récent.

Cela passera donc par la diffusion de ces bonnes pratiques existantes en matière de nouvelle construction ou de rénovation, dans le respect de la culture créole et tropicale.

**PARTENAIRES
TECHNIQUES ET
FINANCIERS :**

CCMG, communes, propriétaires et futurs propriétaires, CAUE, DEAL Guadeloupe, CNFPT (B. PALOT, G. PROTO).

Démarche mise en œuvre

- Sollicitation des agents des collectivités (communes et CCMG) pour la participation à des formations dispensées par le CNFPT, en lien avec les paysages. Sélection par le référent de l'action des formations dans le catalogue CNFPT annuel, diffusion auprès du personnel. Définition d'un objectif de formation annuel. Sensibilisation et formations des instructeurs des permis de construire
- Accompagnement et conseil des constructeurs, lotisseurs dans des démarches innovantes et respectueuses des lieux : facilitation la sollicitation du CAUE pour les projets de construction au travers d'une meilleure communication voire de la dématérialisation des échanges.
- Valorisation de l'étude d'embellissement des façades réalisée par le CAUE au travers d'évènements à destination des agents des collectivités et des habitants.
- Elaborer un livret pédagogique de bonnes pratiques architecturales et paysagères
A destination des nouveaux habitants, ce guide sera largement illustré, facile à parcourir et à comprendre et mettra en avant les atouts des propositions
Son élaboration par des professionnels de l'architecture et du paysage (architectes, constructeurs, aménageurs, paysagistes) fera émerger les caractéristiques architecturales locales, dans le but de favoriser une architecture contemporaine puisant son inspiration dans l'architecture vernaculaire locale.
- Suivi et contrôle du respect des permis de construire accordés pendant les travaux, grâce à la mise en place de la police de l'urbanisme.

RESULTAT ATTENDU :

- L'émergence de nouvelles constructions de qualité, qui respectent l'identité tropicale et créole marie-galantaise.
- Un regard critique et exigeant sur les permis de construire.
- Le développement d'une culture architecturale et paysagère créole, l'effet incitatif des bonnes pratiques.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de formations suivies par les agents.
- Nombre de sollicitation du CAUE.
- Nombre de guides distribués en mairie (ou consultation internet).
- Nombre de contrôles du respect des permis de construire.

ESTIMATION FINANCIERE :

Sollicitation aux formation et suivi des formations : 5 j par an

Organisation **journee**
embellissement façades : 5 j + 3 j
CAUE

Dématérialisation accès au CAUE :
à définir

Elaboration d'un guide de bonnes pratiques architecturales et paysagères : 35 000 K€ (CAUE)

Edition et diffusion du guide :
10 000€ (500 exemplaires)

Calendrier - phasage

1er semestre 2021 : Définition d'un objectif de formation annuel, identification des formations cibles et communication auprès des agents. Organisation d'un évènement sur l'étude d'embellissement des façades à destination des agents.

2eme semestre 2021 : Démarche de facilitation d'accès aux conseils du CAUE, communication.

2021 : Suivi des formations et liens avec les organismes.

2022 : Accompagnement à la réalisation d'un guide (ou brochure) des bonnes pratiques architecturales, urbanistiques et paysagères.

LOCALISATION :

Cette action porte sur toutes les zones U (urbanisées) et zones AU (à urbaniser) des 3 communes de Marie-Galante.

Elle concerne les élus et agents des collectivités de l'île ainsi que les habitants, futurs habitants, aménageurs ayant des projets de construction et de rénovation du bâti.

Actions déjà menées, en cours, références



➤ Etude d'embellissement des façades des rues commerçantes de Marie-Galante, CAUE, 2015

➤ Catalogue de formation du CNFPT pour l'année 2020 : <http://www.cnfpt.fr/catalogue/catalogues/region31/>

Pour aller plus loin...

➤ Guide des bonnes pratiques

A travers des exemples « vertueux » le guide donnera des pistes et idées pour développer de nouveaux projets adaptés au contexte local tout en étant personnalisés.

La réflexion pourra porter sur les volumétries des constructions, les implantations sur la parcelle et le maintien du végétal en place, l'intégration du projet dans le paysage proche ou lointain.

Elle abordera les notions de ventilation naturelle, d'exposition, l'intérêt des citernes.

L'aspect extérieur sera traité au travers de propositions de palette colorimétriques des enduits et toitures, de propositions sur le traitement des limites parcellaires, d'intégration des climatiseurs sur les façades...

Le guide sensibilisera aussi à la nécessité de préserver certains éléments architecturaux dans la rénovation de l'ancien.

Edition et diffusion de ce guide de recommandation d'aménagement à destination des particuliers. Il sera distribué par les services urbanisme avant tout dépôt de permis de construire.

Pour aller plus loin : Annexe de ce document aux PLU lors de leurs révisions pour lui donner une valeur réglementaire.

PRIORITE 2**OQP 6 : Préserver et mettre en valeur de la Côte sauvage des Galets.****Axe 6.1 Veiller au respect des structures paysagères existantes.**

Préserver les paysages naturels fragiles et maîtriser les usages.

Assurer le maintien des structures existantes.

Recomposer les structures pour reconstituer des corridors biologiques et préserver le modèle paysager typique.

CONTEXTE :

Les Galets représentent une entité paysagère aux caractéristiques bien particulières et fortement appréciée à Marie-Galante pour son côté reculé, sauvage et authentique à la fois.

La valorisation agricole des terrasses des Galets est ancienne et quasi exclusivement destinée à l'élevage bovin extensif qui maintien de longues et étroites parcelles ouvertes en bord de mer.

Ces parcelles présentent un motif paysager unique à Marie-Galante puisqu'elles ont été délimitées par des haies arborées perpendiculaires au littoral et cloisonnant les étroites parcelles laniérées et créant ainsi des fermetures/ouvertures et des perspectives mettant en scène ces paysages pittoresques. En plus de leur intérêt paysager, ces haies contribuent à la fonctionnalité des corridors écologiques, jouent le rôle de brise vent et apportent ombre et fraîcheur aux bovins.

Cependant, ce motif paysager n'est pas pérenne dans les paysages et certaines haies deviennent de plus en plus éparées faute d'entretien ou de reconstitution. Par ailleurs, la spéculation foncière sur ce secteur ne garantit pas non plus la préservation des arbres.

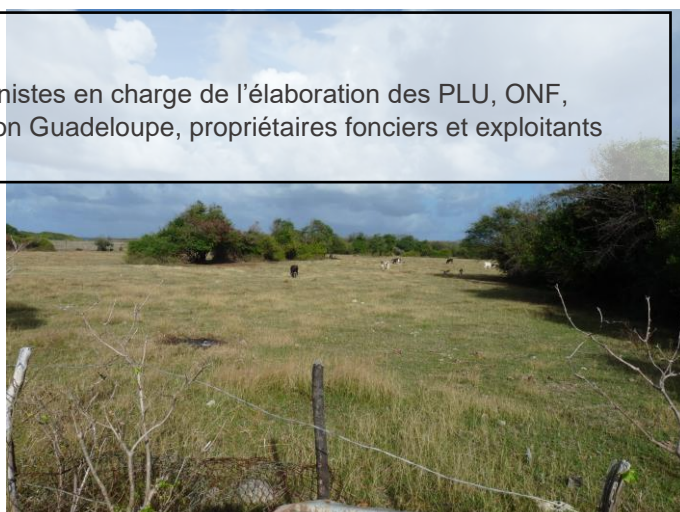
L'action vise donc à maintenir le motif paysager des haies des Galets mais aussi à le redéployer dans un programme de remise en valeur et de reconstitution paysagère.

L'action est localisée sur les terrasses des Galets.**PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :**

CCMG, communes, bureaux d'études architectes-urbanistes en charge de l'élaboration des PLU, ONF, Conservatoire Botanique, Chambre d'agriculture, Région Guadeloupe, propriétaires fonciers et exploitants agricoles, Europe (Programme FEADER).



Source : Tropisme



Démarche mise en œuvre

Protéger l'existant

- Recensement fin du tracé des haies existantes et inscription en EBC dans le PLU de Capesterre de Marie-Galante afin d'assurer le maintien des structures existantes.

Restaurer et compléter le réseau de haies

- Diagnostic de l'état des arbres composant les haies avec un expert.
- Définition d'une stratégie de remplacement, complément des haies existantes avec de nouveaux sujets.
- Travail partenarial avec les propriétaires et exploitants agricoles pour la replantation des jeunes arbres et leur entretien dans le temps.

RESULTAT ATTENDU :

- Pérennisation du maillage arboré si particulier des Galets
- Développement de l'intérêt vis-à-vis des haies et boisements en espace agricole.

SUIVI – INDICATEURS DE REALISATION :

- Linéaire de haies protégé réglementairement.
- Approbation du dossier de demande de financement FEADER.
- Nombre d'arbres mis en pépinière.
- Linéaire de haie reconstitué.

ESTIMATION FINANCIERE :

Suivi et pilotage CCMG, contacts mairie : 3 j.

Classement EBC : -

Diagnostic haies : 3 jours ONF environ 2 400 €

Cadrage étude et suivi CCMG : 5 j.

Etudes (tracé du réseau, choix des essences et techniques de multiplication plantation) : 10 000 €

Montage dossier FEADER : Programme de Développement Rural de la Guadeloupe et St Martin 2014-2020 – 5 j.

Travaux plantation d'une haie : 15€/ml

Calendrier - phasage

1er semestre 2020 : Contact avec commune de Capesterre pour intégrer la protection des haies dans le PLU.

2eme semestre 2020 : Diagnostic état sanitaire des haies, travail partenarial et de sensibilisation vers les propriétaires.

1er semestre 2021 : Actions à mener et estimation financière, dossier de financement.

2eme semestre 2021 : Fourniture des plants par mise en place d'une pépinière ou passation de marché.

1er semestre 2022 : Travaux de replantation.

Après 2022 : Entretien et suivi des haies possibilité de phasage de plantation pluriannuel.

Pour aller plus loin...

1. Protéger l'existant

Recenser finement le tracé des haies existantes et les inscrire en EBC dans le PLU de Capesterre de Marie-Galante afin d'assurer le maintien des structures existantes selon l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme : « *Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.* »

2. Restaurer et compléter le réseau de haies

- Elaboration d'un diagnostic de l'état des arbres composant les haies avec un expert.
- En fonction de l'état des lieux, définition d'une stratégie de remplacement, complément des haies existantes avec de nouveaux sujets.
- Sensibilisation des propriétaires et agriculteurs sur l'intérêt écologique de ces haies favorisant un bon équilibre entre paysage et agriculture et valorisant l'espace agricole.
- A l'aide des photographies aériennes anciennes et du découpage cadastral, retrouver l'ancien dessin du réseau de haies.
- Travailler avec les propriétaires fonciers concernés sur la nécessité et les avantages de la reconstitution du réseau de haies, dans le respect d'une flore adaptée et utile aux usages agricoles.
- Définition d'une palette végétale adaptée (en lien avec l'ONF, le Conservatoire Botanique).
- Mise en place d'une pépinière intercommunale (lien possible avec l'action 13) en vue de la reproduction de jeunes arbres (intervalle, techniques de plantation...).
- Définition des principes de plantation et d'entretien de ces jeunes arbres pour garantir la qualité du rendu et la pérennité des sujets.
- Travail partenarial avec les propriétaires et exploitants agricoles pour la replantation des jeunes arbres et leur entretien dans le temps.

Pour aller plus loin : Analyse du potentiel biomasse bois d'un tel réseau de haie

Source de financement possible :

L'action peut s'inscrire dans le Programme de Développement Rural de la Guadeloupe 2014-2020 - Sous mesure 4.4 Aide aux investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques

Le dispositif intervient dans le financement d'investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux et climatiques ou le renforcement de la valeur d'aménité publique d'une zone à haute valeur naturelle. (...) Il s'agit de financer les investissements matériels et immatériels lorsqu'ils sont nécessaires à (...) la préservation de certaines zones à haute valeur naturelle visant : (...) la préservation et la restauration des habitats et des paysages.

Coûts admissibles

En lien avec des objectifs ou engagements agro-environnementaux et climatiques :

plantations d'arbres, arbustes, haies, bosquets non productifs : préparation du sol, achat de l'amendement organique et des plants, temps consacré à la plantation. Les plantes annuelles ne sont pas éligibles ;

frais généraux : études de faisabilité, prestations d'ingénierie nécessaires à l'accompagnement des projets, hors diagnostic agro-environnemental et climatique. Le montant total des frais généraux est plafonné à 10% du montant total des dépenses éligibles.

Conditions d'admissibilité : Les opérations visant la plantation d'arbres, arbustes, haies ou bosquets ont un caractère composite et comportent au moins 3 espèces. Ces espèces figurent sur une liste définie par un comité ad hoc réunissant les structures compétentes en la matière.

Les projets sont examinés suite à l'application d'une grille de critères sur la base des principes décrits et font l'objet d'une notation avec classement à travers la pondération de ces critères par un système de 442 points. Le projet doit atteindre un seuil minimum de points, fixé par l'Autorité de Gestion, pour pouvoir être sélectionné. Les critères de sélection des projets sont précisés par l'Autorité de Gestion après consultation du comité régional de suivi.

Montant maximum d'aide publique par projet : 110 000 €.

Taux d'aide publique : 100 % du montant total des dépenses éligibles.

4 Les actions non choisies

4.1 Focus : Thématique des déchets

Le thème des déchets et de leurs atteintes sur les paysages marie-galantais a été évoqué à plusieurs reprises que ce soit lors des ateliers de concertation dans les sections, au travers des résultats des questionnaires ou en comités techniques avec les acteurs et partenaires du projet.

En effet, de nombreux détritiques et dépôts sauvages sont rencontrés sur l'île, malgré les efforts de la CCMG dans leur collecte et leur tri. Ils gâchent certains paysages et polluent l'environnement (ils sont surtout dans les espaces naturels).

Ces déchets causent un impact direct, brutal et extrêmement négatif sur les paysages idylliques de l'île. Ils ne sont plus acceptables, ni par les habitants, ni par les visiteurs. Néanmoins, ces incivilités sont l'affaire de marie-galantais, et les concernent donc directement.

La problématique est d'autant plus importante que Marie-Galante est une île d'île, dont tous les emballages et autres futurs déchets sont amenés de l'extérieur, et qui n'a pas la capacité de les traiter sur place. Ainsi, tous ces déchets « exogènes » qui n'entrent pas dans les circuits de collecte viennent très rapidement surcharger et polluer les paysages de l'île dont la petite taille vient amplifier ce phénomène d'encombrement.

A l'heure du développement durable et de la démarche « Marie-Galante, île durable », il n'est plus possible de voir des tas de déchets sauvages s'amoncelant dans la nature. La gestion des déchets de l'île est donc une priorité et dépasse même la démarche de plan de paysage.

Il est nécessaire de préciser que des actions sont déjà menées ou engagées à l'échelle de l'île :

- Sensibilisation des enfants dans les écoles
- Mise en place de bornes d'apport volontaire
- Etude d'optimisation de la collecte des déchets en cours

Aujourd'hui, bon nombre de marie-galantais ne croient pas au tri des déchets, l'on peut entendre « *tous les déchets vont dans le même trou* ». Il est donc absolument nécessaire de continuer les actions de sensibilisation et de communication sur les filières existantes de collecte, revalorisation ou recyclage des déchets plastiques, verre etc...

La CCMG vise, fin 2018, à la mise en place d'un cadre opposable en matière de déchets, avec un règlement diffusé au public, qui permettra de poser les bases de la collecte et de la gestion des déchets sur l'île, voire de sanctionner les personnes qui ne respecteraient pas ce cadre. Cela s'accompagnera également d'une large communication afin que chacun soit informé à la fois sur les plannings de ramassage selon la nature des déchets, sur les filières existantes de tri. Pour ces raisons, cette problématique des déchets ne rentre pas directement dans le plan d'actions du plan de paysage. En revanche, les suggestions et propositions d'actions qui ont été faites pourront être reprises par la CCMG dans sa stratégie de gestion des déchets.

4.2 Développer la culture et l'appropriation des paysages par la mise en œuvre du plan de paysage

Garantir la mise en œuvre et le suivi des actions du PP

La gestion de certains sites d'intérêt paysager pourrait être confié à une association par mise en œuvre d'une convention de gestion. Cela permet d'externaliser l'action tout en cadrant ses grandes lignes avec la convention. L'intérêt est aussi d'impliquer les citoyens regroupés en association dans la gestion et la vie de leur territoire.

Cette fiche action, n'étant pas retenue dans les priorités de ce plan de paysage, pourrait être inscrite dans un second temps, lors d'une éventuelle révision du plan.

Ouvrir à la culture des paysages (animation, sensibilisation, conscientisation)

Des choix ont dû être faits en matière de sensibilisation et d'actions pédagogiques. Bien que les besoins en la matière soient assez nombreux, le choix s'est porté sur la sensibilisation d'une classe et des élus et personnels communaux et intercommunaux.

Les autres actions mentionnées pourraient intervenir dans un second temps de la démarche de sensibilisation.

4.3 Révéler, valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages

Connaitre, valoriser et faire vivre le patrimoine bâti

Revaloriser le patrimoine vernaculaire en s'appuyant sur des marchés d'insertion a été envisagé. Néanmoins, la complexité du montage de ce type de projet a constitué l'une des raisons de son écartement du plan d'actions.

Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « *promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces* » (art. L642-1 du Code du patrimoine). Elle a été évoquée comme dispositif pour protéger les centres anciens par exemple. Cependant, l'action a été écartée en raison du rôle peu opérationnel de la servitude.

L'idée de ramener les vestiges archéologiques à Marie-Galante n'a quant à elle pas été retenue en raison du manque d'infrastructure permettant de les accueillir sur l'île.

L'animation du territoire et des sites patrimoniaux, nécessité souvent citée lors des réunions de concertation, n'appartient pas aux priorités de ce plan de paysage. En effet, cette animation pourra être développée une fois que les principaux sites d'histoire seront valorisés ou protégés. Cela n'empêche pas des actions d'être mises en œuvre hors plan de paysage, sur des sites existants tel le site de Trianon-Roussel géré par le Département.

Intégrer le patrimoine immatériel et culturel aux projets de développement

L'action de formation locale en vue du développement des métiers anciens en relation avec les sites et visites (tailleur de pierre, cases en gaulette, etc.) fait aujourd'hui pas parti des actions prioritaires du plan de paysage.

Il apparaît que d'autres leviers doivent être activés avant de pouvoir envisager ces formations, notamment la valorisation de certains sites. Cette action n'en demeure pas moins intéressante dans la mesure où elle allie gestion du patrimoine, préservation des savoir-faire et création de métiers (et donc d'emplois).

Elle pourrait être liée au projet de route des moulins.

Préserver et mettre en valeur les mares

L'élaboration d'un circuit des mares, avec valorisation de mares et leurs abords, actions pédagogiques, aménagements légers, animation pourra être mise en œuvre après réalisation de la fiche action XX: Identifier les mares abandonnées pour lesquelles le foncier permet une mise en valeur, En effet, cette fiche action prévoit une opération « pilote » sur 2 ou 3 mares qui devront être au préalable identifiées et dont un certain nombre de critères définis devront être respectés (foncier, accessibilité, fonctionnalités...).

Il en est de même pour l'action de soutien des propriétaires de mares pour leur gestion. Les prochaines actions sur les mares visent en priorité des mares du domaine public, à la fois pour une intervention rapide et pour la possibilité d'accès du public. Marie-Galante comptant plus de 500 mares, il est préférable de cadrer l'intervention vers un projet réaliste en ciblant des mares dont le foncier est public. En revanche, à moyen terme, un guide de bonne pratique de gestion des mares, à destination des propriétaires, pourrait être réalisé et diffusé.

Notons qu'il existe également un projet de valorisation de la ressource en eau des mares pour les besoins de l'irrigation agricole. Ce projet est porté par l'association Solutions Pour Mieux Vivre Ensemble.

Sillonner et découvrir le territoire

La découverte du territoire est surtout prise en compte dans ce plan de paysage avec la découverte pédestre. L'île est en effet sillonnée de sentiers de randonnées plus ou moins connus, vestiges d'un temps où l'on traversait l'île à pieds pour se déplacer.

Mais la découverte passe aussi largement par la route et les circulations motorisées. Sans réel réseau de transport en commun (malgré une volonté communautaire de sa mise en place), c'est la voiture qui domine les déplacements, qu'ils concernent les marie-galantais ou leurs visiteurs. La voiture semble aujourd'hui la seule option de transport pour parcourir les paysages de Marie-Galante.

Or, les déplacements pédestres, cyclables, par charrette à bœuf, avec leur vitesse de déplacement lente, permettent une découverte douce du territoire, qui se synchronise avec le rythme paisible de Marie-Galante.

Ces déplacements sont moins générateurs de nuisances telles les émissions de GES mais aussi les bruits, et l'on se retrouve porté par les bruits de la nature, le bruissement du vent dans les champs de canne à sucre, les coqs et autres oiseaux qui chantent...

Bien que ces actions ne soient pas retenues dans le plan d'actions de ce plan de paysage, il faut encourager ce développement de transports alternatifs et moins polluants. La mise en œuvre du projet de DIVD Marie-Galante : île durable pourra en faciliter la mise en œuvre, qui passera par exemple par la mise en place de bornes de recharges de véhicules ou vélos électriques.

En matière d'aménagement cela passera aussi par le bannissement du « tout-trottoir » et sa substitution par la création de bandes mixtes cyclables et piétons qui présentent l'avantage de sécuriser les transports le long des axes routiers sans exclure les 2 roues non motorisés.

4.4 Mieux connaître et préserver les milieux naturels humides et boisés, qu'ils soient protégés ou non

Préserver les paysages naturels fragiles et maîtriser les usages

Bien que la connaissance des milieux naturels de Marie-Galante et leur protection soit incomplète, les atteintes à ces milieux sont aujourd'hui ponctuelles et très localisées.

Les dynamiques les plus fortes touchant d'abord les espaces « anthropisés » telles les zones agricoles, les espaces ruraux bâtis, les enjeux paysagers concernant les milieux naturels sont alors moindres.

Les marais de Folle Anse sont un secteur pour lequel des dynamiques négatives ou atteintes ont été mises en avant. Toutefois, un plan de gestion du site sera prochainement mis en œuvre par la CCMG afin de maîtriser ces dynamiques et stopper les atteintes aux milieux naturels fragiles.

D'autres plans de gestion devraient voir le jour pour les autres sites du Conservatoire du Littoral de Marie-Galante, dont la CCMG a récemment obtenu la gestion.

Par ailleurs, il existe un projet de Réserve Naturelle marine et Terrestre, qui permettrait, s'il aboutit, une meilleure connaissance et une meilleure gestion des milieux naturels de l'île

Valoriser les paysages naturels de qualité

La mise en scène spécifique des paysages naturels boisés, des zones humides et fonds de vallée ne constitue pas une priorité de ce plan d'actions. Une valorisation générale des points de vue sur les paysages marie-galantais est prévue mais elle ne distingue pas particulièrement les milieux naturels.

Notons que la zone humide de la rivière Vieux-Fort a récemment été mise en valeur par les travaux de l'ONF. La zone humide de Folle Anse fera quant à elle l'objet de mise en valeur dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de gestion.

4.5 Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces ruraux du plateau des bas et du plateau des hauts

Veiller au respect des structures paysagères existantes

Bien que le regroupement parcellaire facilite l'exploitation des parcelles agricoles par la mécanisation, il est très impactant pour la structure même des paysages marie-galantais. Cependant, le maintien de cette structure parcellaire existante, très morcelée, et donnant cet aspect typique de mosaïque aux paysages marie-galantais, n'est pas une priorité du plan d'actions. En effet le remembrement des parcelles et la concentration des exploitations est assez difficile sur Marie-Galante.

La mécanisation adaptée à de petites parcelles est en cours d'expérimentation par la Chambre d'agriculture, la SICAMA mis aussi des initiatives privées.

Encourager l'installation des jeunes agriculteurs

Aujourd'hui, de manière générale en Guadeloupe, il n'est pas simple pour un jeune agriculteur de s'installer.

Monsieur Patrick Sellin, président de la chambre d'agriculture de la Guadeloupe, fait le constat suivant : « *Le marché foncier est étroit. L'accès au foncier est limité pour les jeunes agriculteurs.* ».

En plus de poser problème en freinant l'emploi des jeunes, l'attractivité, le développement économique agricole et le maintien de l'ouverture des paysages, on assiste à des opportunités gâchées pour les jeunes agriculteurs de bénéficier des fonds européens. En effet, depuis 2014, ils sont éligibles au programme européen de développement rural, mais l'accès aux fonds est conditionné à la maîtrise préalable du foncier

Une proposition d'action consistait donc à identifier le foncier potentiellement utilisable pour l'installation de jeunes agriculteurs et les modes de distribution. Elle n'a pas été retenue dans le plan d'actions final en raison de la complexité de la problématique du foncier agricole qui dépasse le cadre d'action du plan de paysage.

Il faut savoir que la plupart du foncier agricole mobilisable appartient au Département de la Guadeloupe. Il semblerait qu'un peu plus d'un tiers de la SAU de Marie-Galante soit sur des terrains du Département, qui maîtrise l'attribution de ses terres agricoles.

Ensuite, bien que cela soit interdit, il existe en Guadeloupe une importante surface de terres laissées en friche. La DAAF identifie au total 9000 ha de terres en friche en Guadeloupe. Des procédures de reconquête des terres agricoles sont possibles. Cette procédure devrait bientôt être mise en place pour la Guadeloupe.

Une charte partenariale de mise en œuvre de la revalorisation des terres agricoles disponibles a été signée par l'État, la région, le département et la chambre d'agriculture. Quelque 9 000 hectares de terres répertoriés devraient être mis en production et permettre le développement agricole du territoire et l'installation de jeunes dont 450 attendent des terres

L'action d'encourager la mise en place de formations n'a elle non pas été retenue car des formations existent déjà, notamment pour se maintenir en milieu rural. Ces formations sont du ressort de la chambre d'agriculture.

Par ailleurs, l'ancien centre de formation MFR est ouvert mais il semblerait qu'il y ait une méconnaissance de ce qu'il se fait.

Développer une économie agricole basée sur les ressources locales

Il apparaît que les producteurs marie-galantais, et en particulier les éleveurs et producteurs de fruits et légumes, sont peu fédérés. La production est par ailleurs insuffisante et la plupart des fruits, des légumes et de la viande sont importés. La production marie-galantaise n'est pas mise en avant, elle n'est pas visible, d'où la proposition de mise en place d'une coopérative, permettant de fédérer les agriculteurs, de développer un point de vente unique, de partager certaines charges et surtout de mettre en avant les productions locales par des circuits courts profitables à tous.

Ces actions n'ont pas été retenues dans le cadre du plan de paysage dans la mesure où elles sont engagées par le projet Marie-Galante : île durable. La démarche a en effet permis de mettre en place un point de vente de produits locaux à

Borée en juillet 2018. Le plan de paysage va dans le sens de cette action mais n'en fait pas une priorité dans la mesure où elle est déjà engagée par une autre démarche.



L'action visant le développement de nouvelles agrotransformations ne constitue pas non plus une priorité pour le plan de paysage. La priorité est à la diversification agricole en vue d'une autosuffisance alimentaire de l'île.

Pour cela, débloquer la problématique de l'eau agricole est une priorité.

Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine agricole et végétal

L'action visant à réintégrer les plantes « disparues » : canne genou, canne biscuit, manioc (plusieurs variétés), tabac cajaco n'est pas non plus jugée prioritaire.

Contenir le développement urbain

Les propositions d'action de cet axe n'ont pas été retenues dans la mesure où le Code de l'Urbanisme et les PLU fixent les règles d'urbanisme liées aux zones agricoles. Il n'est pas possible de construire sur des terrains agricoles sauf si une construction s'avère nécessaire car directement liée à l'activité agricole. Aussi, une exploitation agricole peut avoir 5 unités agrotouristiques s'il s'agit d'une activité secondaire à l'activité agricole. Mais, pour pouvoir créer des gîtes sur une exploitation agricole, il faut qu'elle représente 15 ha pondérés (critères d'éligibilité des projets – DAAF).

La CDPENAF émet un avis conforme sur les projets dans les DOM, notamment sur les projets de PLU. Ainsi c'est l'entité qui veille au respect et au maintien des zones agricoles.

4.6 Requalifier les centre-bourgs et accompagner le développement urbain

Limiter l'étalement urbain

La limitation de l'étalement, tout comme le maintien des coupures d'urbanisation sont du ressort des PLU, en cours d'élaboration sur chacune des 3 communes.

Cependant, des actions de sensibilisation à destination des élus, techniciens et des habitants pourraient permettre d'enclencher un changement de vision sur l'urbanisation isolée. C'est pourquoi la sensibilisation a été retenue dans le plan d'actions.

Valoriser une architecture de qualité, rechercher une harmonie des constructions dans l'esprit de la maison créole, en gardant des caractéristiques identitaires intégrer la traditionnalité dans le neuf.

La qualité architecturale et paysagère des logements collectifs sociaux pose problème, de manière générale en Guadeloupe. Les enveloppes financières réduites entraînent un fort décalage avec les autres opérations non sociales.

Cela ne justifie pas tout. La qualité des opérations passe en amont par des choix d'implantation cohérents et adaptés, guidés par des logiques de fonctionnalité : connexion directe aux centralités (commerces, équipements et services), et non par des opportunités foncières. La problématique n'est malheureusement pas spécifique à Marie-Galante

Par ailleurs il ressort des différents échanges avec les acteurs et partenaires du projet qu'il est plus intéressant de privilégier le maintien du caractère urbain des bourgs (densité) au bénéfice d'espaces verts partagés et conviviaux plus important.

Encourager la restauration de l'habitat ancien

Des dispositifs existent afin d'accompagner financièrement les propriétaires d'habitation dégradées à engager des travaux. Ces dispositifs sont peut-être trop peu connus et un accompagnement des propriétaires serait nécessaire. Néanmoins, malgré l'intérêt de cette action, elle ne fait pas l'objet d'une priorité du plan de paysage. La communication et le conseil vis-à-vis de ces propriétaires pourrait être assurée par le CAUE.

En matière de valorisation des centre-bourgs, les études d'embellissement des façades pour chaque commune doivent être mises en œuvre.

Engager un plan de sauvegarde du patrimoine bâti en bois pose plusieurs problèmes liés à la propriété des biens, l'état du bâti et son éventuelle mise en péril, les indivisions, les techniques de constructions à reproduire et surtout les moyens financiers existants etc. Avec un fort risque cyclonique, certains bâtiments en bois très vétustes doivent être démolis pour des raisons de sécurité. L'urgence repose donc dans la mémoire de ces bâtiments au travers de relevés précis. Toutefois, l'idée d'un plan de sauvegarde du patrimoine en bois, débutant par des relevés de l'existant et visant à apporter des solutions selon les différents cas de figure est une action qui présente un fort intérêt pour Marie-Galante.

Continuer à embellir les bourgs et les rues par la création et l'entretien des espaces de nature conviviaux

L'enjeu du développement d'espaces publics et verts de qualité pour tous n'ayant pas été placé dans les enjeux prioritaires du plan de paysage, il est logique que l'axes et les actions qui en découlent ne soient pas prioritaires dans le plan d'actions.

La qualité du cadre de vue urbain est une préoccupation pour les communes et certaines actions ont déjà été engagées ou réalisées.

Notons le projet de requalification de rand-Bourg en cours de réalisation qui permet d'engager une réflexion globale de réaménagement à l'échelle de tout le centre-bourg et le littoral urbain.

Ce type de démarche pourrait ensuite être mise en œuvre sur les 2 autres communes.

Grand-Bourg élabore également un modèle de convention d'occupation temporaire des dents creuses ou friches urbaines. Si l'application de ce modèle de convention est concluante, il pourrait être aussi être reproduit sur les 2 autres communes.

La mise en œuvre d'une charte de matériaux et mobilier urbain pourrait être mise en œuvre dans un second temps.

En revanche, la mise en place une action publique opérationnelle de gestion douce des arbres en et hors agglomération, bien que fortement nécessaire au vu des violents élagages qui meurtrissent les arbres, est une action à lettre en œuvre à l'échelle de la Guadeloupe, touchée par le même phénomène. Cette action concernerait les différents acteurs : services techniques des municipalités, Routes de Guadeloupe, EDF, mais aussi la DEAL et le CAUE.

4.7 Intégrer et anticiper le changement climatique et ses effets dans les politiques d'aménagement

S'adapter aux effets du changement climatique sur le littoral

Les effets du changement climatique et en particulier le recul du trait de côte se font particulièrement sentir sur nos territoires insulaires. Toutefois, des actions ont déjà été engagées sur Marie-Galante, par l'ONF (replantation sur le littoral de Vieux-Fort).

Contribuer à réduire le rôle de Marie-Galante dans le changement climatique par la réduction de ses émissions de GES

Marie-Galante est un petit territoire insulaire sur lequel les effets du changement climatique se font rapidement et directement ressentir. L'ensemble des propositions d'actions qui découlent de cet axe doivent faire partie intégrante de la politique d'aménagement de l'île. Ces actions ne sont pas spécifiques au plan de paysage et elles sont plus particulièrement portées par la démarche complémentaire au plan de paysage de DIVD Marie-Galante : île durable. C'est pourquoi, bien que prioritaires en matière d'environnement, la plupart des actions de cet axe, ne sont pas inscrites dans les priorités du plan de paysage. En revanche, l'accompagnement et l'intégration des projets d'énergies renouvelables, quels qu'ils soient, constitue une priorité du plan de paysage.

5 Calendrier de réalisation

Fiche action	Priorité	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
FA 1 - Suivre et animer la démarche de plan de paysage	1						
FA 2 - Sensibiliser une classe au paysage (scolaire)	1						
FA 3 - Renforcer les compétences des élus et techniciens en matière de paysage	1						
FA 4 - Inventorier et rassembler la connaissance du patrimoine bâti en vue d'engager les démarches visant à stopper sa dégradation.	2						
FA 5 - Identifier et protéger les arbres et remarquables.	2						
FA 6 - Effectuer des relevés des bâtiments à démolir pour des raisons de sécurité	2						
FA 7 - Engager une valorisation agricole et paysagère des mares.	1						
FA 8 - Accompagner la mise en valeur et l'entretien des sentiers de randonnées sur le territoire	3						
FA 9 : Maintenir les ouvertures paysagères et les points de vue, mettre en scène les paysages emblématiques.	2						
FA 10 : Traduire dans le PLU la maîtrise du développement urbain en particulier en bordures de terrasse.	1						
FA 11 : Accompagner l'intégration des projets d'ENR.	2						
FA 12 : Encourager la diversification agricole par le développement de la connaissance, l'expérimentation et les solutions en matière d'eau agricole.	3						
FA 13 : Créer une réserve de fruitier, ou des vergers pour remettre des espèces « traditionnelles » dans le paysage.	3						
FA 14 : Encourager la qualité architecturale et paysagère dans les nouvelles constructions.	2						
FA 15 : Maintenir le système de haie structurant le paysage des Galets.	2						

6 Programme pluriannuel de dépenses

Fiche action	Priorité	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
FA 1 - Suivre et animer la démarche de plan de paysage	1		32 j + 0,5 j x nombre de référent concerné	17 j + 0,5 j x nombre de référent concerné	17 j + 0,5 j x nombre de référent concerné	17 j + 0,5 j x nombre de référent concerné	17 j + 0,5 j x nombre de référent concerné
FA 2 - Sensibiliser une classe au paysage (scolaire)	1	2 j	3 j + 23 j CAUE	1 j + 7 j CAUE	1 j + 10 j CAUE	1 j + 1 j CAUE	
FA 3 - Renforcer les compétences des élus et techniciens en matière de paysage	1	3 j	3,5 j	3,5 j	3,5 j	3,5 j	3,5 j
FA 4 - Inventorier et rassembler la connaissance du patrimoine bâti en vue d'engager les démarches visant à stopper sa dégradation.	2			17 j + 25 k€ étude	10 j + 25 k€ étude		
FA 5 - Identifier et protéger les arbres remarquables.	2		5 j + 10800 € étude	5 j			
FA 6 - Effectuer des relevés des bâtiments à démolir pour des raisons de sécurité	2		5 j	3 j + 42 k€ relevés	3 j + 56 k€ relevés	3 j + 56 k€ relevés	
FA 7 - Engager une valorisation agricole et paysagère des mares.	1		20 j	7 j + 8 k€ étude + 180 000 k€ travaux	2 j + 10 j Ch. Agri		
FA 8 - Accompagner la mise en valeur et l'entretien des sentiers de randonnées sur le territoire	3			6 j ou 4000 €	6 j + 15 k€ étude		
FA 9 : Maintenir les ouvertures paysagères et les points de vue, mettre en scène les paysages emblématiques.	2		3 j	8 j + 15 k€ étude	travaux à estimer		
FA 10 : Traduire dans le PLU la maîtrise du développement urbain en particulier en bordures de terrasse.	1		6 j				
FA 11 : Accompagner l'intégration des projets d'ENR.	2		6 j par projet + 2 j CAUE	6 j par projet + 2 j CAUE	6 j par projet + 2 j CAUE	6 j par projet + 2 j CAUE	6 j par projet + 2 j CAUE
FA 12 : Encourager la diversification agricole par le développement de la connaissance, l'expérimentation et les solutions en matière d'eau agricole.	3			3 j	16 j	3 j	3 j
FA 13 : Créer une réserve de fruitier, ou des vergers pour remettre des espèces « traditionnelles » dans le paysage.	3			13 j	5 j + travaux à définir	travaux à définir	travaux à définir
FA 14 : Encourager la qualité architecturale et paysagère dans les nouvelles constructions.	2		10 j	5 j	5 j + 45 k€ guide	5 j	5 j
FA 15 : Maintenir le système de haie structurant le paysage des Galets.	2		3 j + 2400 € études	9 j + 10 k€ études	travaux à définir		

7 Protocole de suivi-évaluation

Afin d'assurer la bonne réalisation de la mise en œuvre du plan de paysage, la présente partie définit les modalités de suivi du plan de paysage.

La CCMG assurera :

- La coordination de la démarche d'évaluation du suivi,
- La saisie régulière, à fréquence annuelle (semestrielle la première année) du comité de suivi.
- Le renseignement et l'actualisation des indicateurs par chaque référent technique, avec centralisation par le référent plan de paysage.
- L'actualisation du plan d'actions en fonction de l'avancement de la mise en œuvre des actions et des difficultés rencontrées.
- La communication des comptes-rendus aux acteurs et partenaires concernés.
- L'appropriation du dispositif par les élus et les acteurs associés.

Au sein de la CCMG, un référent plan de paysage sera nommé. Il sera chargé du suivi global des actions, sur la base du suivi de chaque référent d'action désigné.

En effet, pour chacune des 15 actions, un référent technique approprié sera nommé, en binôme avec un élu référent.

Chaque référent d'action sera en charge de sa mise en œuvre et de son pilotage et suivi.

Le référent plan de paysage sera l'interlocuteur en cas de difficultés. Il aura pour mission de convoquer les comités de suivi et de s'assurer de la bonne coordination de chaque référent d'action. Il rédigera les comptes-rendus des comités de suivi et les diffusera auprès des acteurs et partenaires concernés.

L'ensemble du comité de suivi mis en place par la CCMG s'engagera à :

- Participer activement aux comités de suivi,
- Fournir à la CCMG les données nécessaires à la bonne mise en œuvre des actions,
- Apporter son soutien technique dans le cadrage des actions,
- Réajuster, en lien avec la CCMG, les démarches d'élaboration des actions, en fonctions d'éventuelles difficultés rencontrées, de l'évolution des enjeux du territoire sur la durée du plan d'action.

Les conclusions et recommandations de chaque comité de suivi permettront d'orienter les décisions concernant les ajustements à apporter à la mise en œuvre du plan d'action.

Ce comité de suivi sera composé du comité technique d'élaboration du plan de paysage, enrichi des principaux partenaires identifiés. Proposition de comité de suivi (adaptable) :

- CCMG
- Commune de Grand-Bourg
- Commune de Capesterre de Marie-Galante
- Commune de Saint-Louis
- DEAL Guadeloupe
- CAUE
- Département Guadeloupe
- Région Guadeloupe
- ONF
- Conservatoire du Littoral
- DRAC
- DRAF
- Chambre d'agriculture
- Associations concernées

Le comité de suivi sera réuni par la CCMG, semestriellement pour la première année de mise en œuvre et annuellement ensuite.

Enfin, **la DEAL Guadeloupe** accompagnera la CCMG dans la mise en œuvre des actions, en tant qu'appui technique et méthodologique.

L'outil de suivi du plan paysage prend la forme d'un tableau de bord dynamique, à remplir tout au long de la mise en œuvre du plan de paysage. Il a pour objectif de passer la main à la CCMG pour le suivi de la mise en application et de permettre, une fois la présente parti étude terminée, son utilisation pour décider des actions et des aménagements à entreprendre, identifier les points à améliorer ou développer lors de leur conception, vérifier que les préconisations ont été respectées lors de leur réalisation, et évaluer si les objectifs visés ont été atteints.

Le tableau de bord est communiqué sous la forme d'un fichier Excel modifiable.

Pour poursuivre la mise en œuvre du plan de paysage, la CCMG restera active dans le réseau de plan de paysage (réception de newsletter, réponse aux sollicitations diverses, participation active au club plan de paysage). Cette implication dans le club plan de paysage est un réel atout pour la CCMG qui pourra y puiser des retours d'expériences enrichissants et valoriser ses actions innovantes avec les autres membres.

8 Annexes : comptes-rendus des réunions d'élaboration du plan de paysage (comités de pilotage et ateliers techniques)

Compte-rendu COPIL 1 du 16/09/2016

Objet de la réunion	Lancement de l'étude Plan paysage	
Lieu et Date	CCMG, le 16/09/2016	
Personnes présentes et structures représentées	<ul style="list-style-type: none"> • Patrick BAPTISTE – représentant association Ecolambda • Jacques CORNANO – sénateur maire de Saint-Louis • Boris DOBRYCHINE – DEAL, PACT, chargé de mission Paysages • Paul DONGAL, conseiller communautaire et 4^{ème} adjoint au maire de Grand-Bourg • Maryse ETZOL, Présidente CCMG, maire Grand-Bourg 	<ul style="list-style-type: none"> • Yolande GUYOTON – paysagiste conseil DEAL • Gwenola HULMAN, conseillère communautaire et conseillère municipale de St Louis • Francette JACQUES, conseillère communautaire et 2^{ème} adjoint au maire de Capesterre • Jean-Claude MAES, 2^{ème} vice-président CCMG et 1^{er} adjoint au maire de Capesterre • Marthyr NAGAU, conseiller départemental • Patrick SOBERA – agent ONF • Jean-Luc TRANCHOT – DEAL – PACT Marie-Galante
Absents excusés :	<ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire du Littoral (représenté par l'ONF) • DAAF • DAC • Région Guadeloupe 	

Après une introduction de Mme ETZOL, présidente de la CCMG, le cabinet prestataire retenu pour l'élaboration du plan paysage de Marie-Galante a présenté les points suivants *:

- Qu'est-ce que le plan paysage ?
- Présentation de l'équipe et de la méthode
 - 3 étapes
 - Gouvernance – validations
 - Animation
- Calendrier prévisionnel

* La présentation figure en annexe de ce compte-rendu

Les différents échanges ont porté sur les points suivants :

- **Méthodologie**

Mme ETZOL a appuyé l'idée que le plan paysage doit accompagner le développement de la modernité de l'île, sans toutefois lui faire perdre son âme.

M. SOBERA (ONF) a appuyé le lien entre paysages et biodiversité.

M. DOBRYCHINE rappelle que la CCMG compte parmi les 2 territoires de Guadeloupe ayant été lauréats de l'appel à projet Plans de Paysage 2015. La DEAL accompagne actuellement les candidatures potentielles de 2 autres territoires pour l'appel à projets 2016.

M. CORNANO (St Louis) a précisé que la partie diagnostic de la mission pourra être réalisée rapidement dans la mesure où un certain nombre de données utiles existent, notamment les agendas 21.

Il a cité le décret de modernisation des Plans Locaux d'Urbanisme en date du 28/12/2015. Ce dernier intègre la notion de paysages dans les PLU et des données existent donc dans le cadre de l'élaboration des 3 PLU des communes de Marie-Galante.

Les PLU de Capesterre de Marie-Galante et Saint-Louis sont réalisés par Prospectives DAU (M. BOUTRIN) et le PLU de Grand-Bourg par Couleurs d'architecture.

Il est important également de mentionner la continuité territoriale et de contribuer à améliorer le problème de population marie-galantaise qui diminue.

M. BAPTISTE (Ecolambda), connaissant bien le territoire, peut accompagner le bureau d'étude dans le choix d'itinéraires paysagers à proposer pour le circuit des acteurs.

Mme HULMAN a précisé que l'étude sur l'embellissement des façades a été réalisée sur les 3 communes.

- **Préparation de la concertation - Choix des sections pour l'organisation du circuit du paysage :**

Capesterre de Marie-Galante : En plus de la section Etang Noir, M. MAES souhaiterait ajouter Vidon.

Le bourg et Tacy sont validés

Grand-Bourg : M. BAPTISTE a mentionné le projet de restauration de la mare de Bonnet et la mobilisation qui a existé autour du projet. La tenue des ateliers du circuit du paysage pourrait se tenir in situ sur ce type de site qui ont une histoire. Néanmoins il faudrait au préalable nettoyer le site (broussailles) et prévoir un chapiteau. Mme ETZOL (CCMG) a précisé que la mobilisation des habitants est habituellement plus importante sur Morne Lolo. Pour des raisons pratiques c'est donc l'ancienne école de Morne Lolo qui est retenue pour l'atelier de concertation dans ce secteur.

Le bourg et Faup sont validés.

Saint-Louis :

Le bourg, Vieux-Fort et Grelin sont validés.

CCMG - Plan de paysage de Marie-Galante – Cahier n°2 : Objectifs de qualité paysagère et plan d'actions 81

M. DOBRYCHINE a interrogé la CCMG sur les possibilités de travailler avec les transporteurs afin de diffuser des spots lors des rotations des navettes depuis et vers la Guadeloupe.

M. CORNANO a précisé que non, il s'agit de compagnies privées.

- **Patrimoine**

M. BAPTISTE a ajouté qu'il existe beaucoup de sites patrimoniaux à Marie-Galante mais mal inventoriés et protégés. Ils sont dégradés lors de travaux ou pillages. Comment protéger ces sites ? Il a cité les indigoteries, dont un vestige a été dégradé à Capesterre.

M. CORNANO évoque les vestiges de l'habitation Dorot qui ont également fait l'objet de pillage du fait d'un manque de protection et de mise en valeur du site.

M. BAPTISTE a mentionné le traumatisme lié au patrimoine (esclavage). La perception peut être influencée par ce traumatisme et un travail est à faire.

M. CORNANO a mentionné les indigos sur la plage de Vieux-Fort. C'est un axe patrimonial à développer. Un inventaire du patrimoine a été réalisé dans le cadre de l'étude du schéma d'interprétation du patrimoine réalisée par l'ONF.

M. DELAVAL a cité le cas des moulins de Marie-Galante qui ne sont pas mis en valeur.

M. BAPTISTE a évoqué succinctement le travail réalisé dans les années 90 sur un projet de « route des moulins » et d'aménagement des moulins.

Mme ETZOL a souligné le besoin d'éducation au patrimoine, le manque de connaissance de la valeur patrimoniale.

Mme GUYOTON a ajouté que les habitants doivent être des gardiens du patrimoine.

Elle a cité un projet Corse « Les veilleurs de pierres » au travers duquel les habitants jouaient un rôle dans la protection de leur patrimoine.

M. SOBERA a complété la discussion en citant le patrimoine bâti en bois (cases créoles) qui se dégrade.

Mme ETZOL a souligné que dans le cadre du projet de rénovation du centre bourg de Grand-Bourg, des conventions ANAH seront signées pour inciter les propriétaires à rénover. Le PLU va également dans ce sens. Toutefois, les problèmes d'indivision restent très forts.

M. CORNANO a ajouté que des maisons existent sur la zone des 50 Pas géométriques à Saint-Louis. Les familles sont parties et les habitations doivent parfois être détruites.

Aucune autre remarque n'a été formulée, Mme ETZOL a levé la séance.

Feuille de route et compte rendu du circuit des acteurs du 26 avril 2017

Date	26 avril 2017
Thèmes	Paysages de mémoire : Patrimoine (indigoteries, ruines, moulins...) Paysage de ressources : ENR, agriculture (élevage, canne, maraichage) Paysages de vie : urbanisme : logements sociaux, extension urbaine Paysages naturels Thèmes transversaux majeurs : Ruralité, ENR, tourisme (lien DIVD)
Durée prévue :	4h30 (8h - 12h30)
Participants conviés	Présidente de la CCMG Elus du Conseil communautaire de la CCMG DEAL Guadeloupe (M. Dobrychine) Paysagiste conseil de Guadeloupe – Mme GUYOTON
Présents	<ul style="list-style-type: none"> • Mme ETZOL • Mme JACQUES • Mme LARNEY • Mme HULMAN • M. MAES • M. DONGAL • M. DELAVAL • Mme GUYOTON (DEAL) • M. DOBRYCHINE (DEAL) • Mme IRIBAREN (Tropisme) • Mme COLMAR (stagiaire)
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Etape 1 de la réalisation du plan paysage • Phase de diagnostic et d'implication des élus • Réflexion sur les objectifs des élus territoriaux en matière de politique paysagère
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les élus dans la démarche de plan paysage • Approcher la lecture paysagère • Amorcer la réflexion sur les enjeux et objectifs paysagers à développer • Echanger sur les orientations et projets de territoire de la CCMG et des communes

Déroulé

➤ *Présentation du plan de paysage*

Introduction en salle

Projection du micro-trottoir réalisé par Tropisme et la CCMG



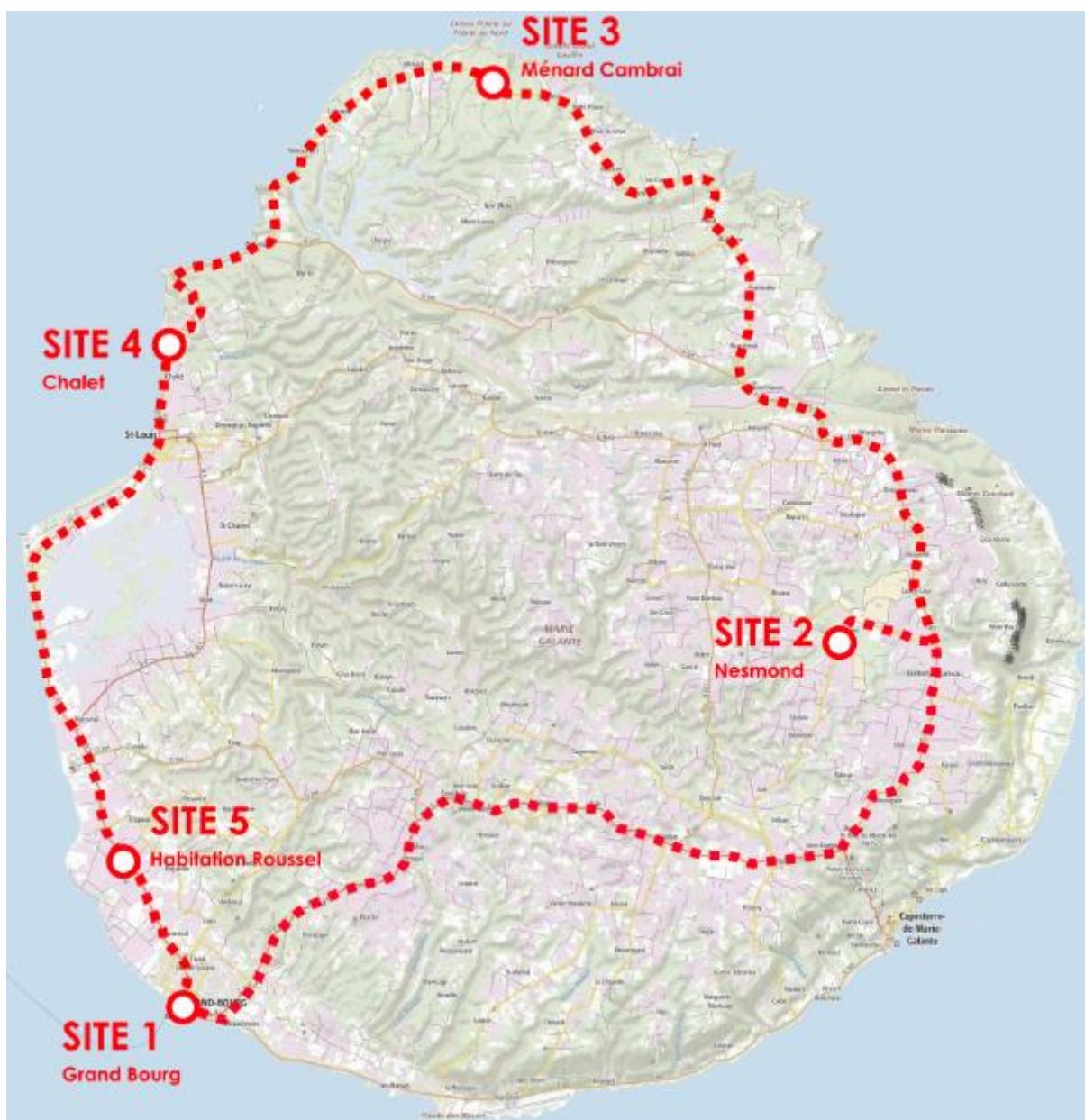
Au travers de ces quelques minutes de film, nous comprenons que la notion de paysage est importante pour les habitants et visiteurs du territoire. Les témoins abordent la qualité des paysages marie-galantais au travers de différentes thématiques, fonction de leur sensibilité (naturalité, patrimoine, ressources, pastoralité, authenticité...).

- Présentation du plan paysage, sa démarche, ses objectifs (voir présentation en annexe de ce document)
- Objectifs de cette journée

L'objectif n'est pas d'aborder toutes les thématiques proposées en profondeur mais d'approcher celles qui nous paraissent prioritaires d'après notre vision des paysages. Peut-être ne serez-vous pas convaincus par ces thématiques, d'autres surgiront peut-être, c'est aussi l'objectif de cette matinée !

« Les sociétés perçoivent leur environnement en fonction des aménagements qu'elles en font, et elles l'aménagent en fonction de la perception qu'elles en ont » (A. Berque)

Rappel du circuit :



➤ **Site 1**

Déplacement à pieds depuis la CCMG.

« Dynamisation et cadre de vie urbain »

Première approche au niveau de la place Schoelcher, devant la CCMG.

Comment se sent-on ? Qu'est ce qui contribue ou non à rendre cette place agréable ?

Ombre, fraîcheur, espace...



Avis des participants :

On se sent bien, il y a de l'ombre, de l'espace et on tient aux amandiers de la place. Ils évoquent des souvenirs, plus jeune, on venait y casser des amandes. L'amandier est même présenté comme l'arbre « emblème » de Marie-Galante.

Direction le carrefour des rues du docteur Marcel Etzol et Furcie Tyrolien : espace libre, dents creuses.

Est-ce que c'est un paysage ? Quelle est son usage ? Sa valeur ? Qu'apporte-t-il ?



C'est le seul espace « vert » autour de nous, et c'est une ouverture, une friche urbaine.

Peut-on s'imaginer cet angle avec un « volume » construit, que perdrait-on ? et quelle serait notre sensation alors ?

Avis des participants :

C'est une désolation, ce n'est pas un paysage.

Heureusement c'est encore relativement propre. C'est une parcelle privée.

Le fait que cet espace soit vide apporte de l'ouverture au carrefour qui le rend plus agréable que si l'on avait une construction au droit du trottoir.

En continuant la déambulation, nous découvrons la dent creuse à l'angle de la rue de la République.

La question se pose sur cet ensemble de parcelles, comment un projet communal ou intercommunal peut maintenir de la nature en milieu urbain ?



Est-ce que cet espace, aujourd'hui considéré comme un « non-paysage » peut avoir un intérêt pour le paysage qu'il crée et la fraîcheur de sa végétation ? Est-ce qu'il pourrait contribuer à la qualité de vie urbaine et être considéré comme une aménité paysagère ?

Dans une démarche de revitalisation urbaine, de dynamisation des centres par le développement de nouvelles activités, de logements et de services, la répartition des différents espaces et en particulier la place des espaces de nature en ville n'est-elle pas un axe fort à développer ?

Il semble important de se positionner en amont des démarches sur les objectifs et les choix de qualité urbaine et paysagère attendus. Peut-on s'offrir le « luxe » de ces espaces non construits mais dont le bénéfice non marchand semble exister ?

Mémo paysage

Notion d'aménité paysagère : Charme, agrément d'un lieu ou d'un site, qu'il soit lié aux attributs, naturels et culturels de l'espace ou à des aménagements d'accessibilité ou des équipements.

Des études montrent que les aménités offertes par un paysage agréable sont des facteurs de choix résidentiel. D'autres précisent que :

« Les espaces verts de proximité peuvent prendre diverses formes qui vont des arbres d'alignement aux parcs urbains en passant par des bandes engazonnées et les ronds-points fleuris. Leur présence dans le cadre urbain est rendue nécessaire par la diversité des services qu'ils procurent aux habitants des villes, mais aussi par leur fonction de régulation environnementale. Ils font l'objet de deux sortes de demandes :

- Une demande d'usage liée aux différentes activités récréatives et d'attractivité touristique.
- Une demande de non-usage liée aux fonctions esthétiques et écologiques. »

(Oueslati, Madariaga, Salanié – Evaluation contingente d'aménités paysagères liées à un espace vert urbain – 2008)

Avis des participants :

C'est bien d'avoir des espaces verts dans la ville et la municipalité y travaille en aménageant certains de ses terrains (ex : en face de l'école). Cela fait partie de la réflexion autour de la revitalisation de Grand-Bourg, de l'écoquartier.

En revanche, sur les terrains privés on ne peut pas empêcher les propriétaires de faire ce qu'ils veulent.

Les 2 autres communes n'ont pas abordé cette réflexion.

Le PLU de Grand-Bourg met aussi en évidence des arbres à préserver (alignements de Grande Savane par exemple).

La question des indivisions est soulevée, aujourd'hui, ces parcelles sont difficilement aménageables ou mobilisables. L'EPF dispose d'outils pour accompagner les municipalités dans l'acquisition de parcelles « stratégiques ».

Réflexion sur le temps du projet : les parcelles ne vont pas être construites tout de suite, un aménagement « temporaire » peut contribuer à la qualité du cadre de vie sans toutefois « bloquer » les propriétaires dans leurs initiatives, au moment venu.

Piste évoquée : Dans un cas où la cession de propriété est rendue complexe pour cause d'indivision, il existe des outils juridiques qui consistent pour un bailleur (une indivision) à accorder à un preneur (la collectivité), pour une longue durée, un droit réel immobilier (bail emphytéotique, bail à construction, bail à réhabilitation...).

Le plan paysage peut permettre d'intervenir en matière de qualité paysagère, urbanistique et architecturale et pour développer des actions portant sur la qualité du cadre de vie urbain.





➤ **Déplacement vers site 2**

Déplacement en bus sur la RN9.

On traverse ici le plateau cannier des hauts de Marie-Galante qui constitue la plus grande unité paysagère de l'île.

Plaçons-nous dans la peau de quelqu'un qui voit ces paysages pour la première fois, avec un œil neuf, attentif, curieux, et prenons conscience de ce que l'on ressent.

L'exercice de lecture paysagère consiste à décortiquer le paysage.

Qu'est-ce que je vois ? Qu'est ce qui est fort dans le paysage ?

Qu'est-ce que j'aime dans ce paysage ? ou au contraire qu'est ce qui me déplaît ?

Comment je me sens ?

Quels sont les éléments paysagers qui contribuent à cette ambiance ressentie ?

Quelles dynamiques est-ce que je peux percevoir ? Quelles évolutions, lentes ou rapides ?

Que remarquez-vous ? Que pouvez-vous en dire ?

Interrogation sur la perception de cette « fermeture » des axes routiers.



➤ Urbanisation linéaire

L'urbanisation est quasi linéaire tout le long de l'axe jusqu'à l'arrêt suivant.

Cette urbanisation ne présente pas d'épaisseur. Seules quelques discontinuités permettent de voir le paysage au-delà des abords de la route et de se rendre compte que le territoire est très rural et peu construit. Le cortège floristique accompagnant les habitations vient lui aussi fermer les potentielles vues sur le plateau agricole de Marie-Galante. Les vues n'en sont que plus surprenantes.

Note historique

L'urbanisation linéaire est issue du « colonage », mode de faire-valoir des terres agricoles du XIX^{ème} siècle.

Ils louaient une partie de leurs terres à des « colons » qui reversaient ensuite une partie de leur production au propriétaire. Non autorisés à construire des maisons « en dur », ils venaient disposer leurs cases aux plus près des terres qu'ils travaillaient.

Aux termes de leurs contrats avec les planteurs, les « colons » sans lieux de vie fixe, s'installaient alors en bordure de route, profitant d'une domanialité floue de ces accotements.

Ce processus urbain a perduré pendant plusieurs décennies, 60 % des habitants de la Guadeloupe n'étant pas propriétaires du terrain où est posée leur maison encore en 1961. L'urbanisation linéaire est donc un trait identitaire de certains paysages de Guadeloupe, typique des grands bassins canniers historiques où la pratique du colonage était la plus répandue.

Au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle et encore aujourd'hui, ce phénomène se poursuit. L'hégémonie de la voiture permet d'habiter plus loin de son lieu de travail. L'implantation du bâti en bord de route, surtout le long des grands axes principaux, est alors une traduction fréquente de cet éloignement résidentiel. L'augmentation du niveau de vie moyen, le prix croissant du foncier à proximité des pôles urbains et l'hyper-concentration des activités économiques sont autant de facteurs qui favorisent l'extension urbaine vers des territoires toujours plus reculés, notamment sur le modèle de l'urbanisation linéaire.

Mémo paysage

En matière de paysage, l'urbanisation linéaire crée un **écran visuel** et un **obstacle** pour la perception des paysages qui sont situés au-delà de ce premier plan (paysages agricoles sur le plateau des Hauts de Marie-Galante). Les paysages agricoles sont devinés lors de fugaces ouvertures mais on ne les perçoit franchement que rarement.

L'œil est « trompé » sur l'identité paysagère des lieux. L'urbanisation linéaire continue sur certains secteurs occupe le paysage au premier plan et laisse supposer un territoire plutôt urbanisé, ce qui n'est pas le cas. La place de l'urbanisation dans les paysages est amplifiée et trompeuse.

D'autres problématiques apparaissent avec cet étalement linéaire du bâti : extension des réseaux et banalisation des paysages.

Les coupures d'urbanisation sont des espaces d'ouverture et de respiration le long de ces axes routiers. **Qu'en pensez-vous ?**

Mémo paysage

Le **mitage bâti** quant à lui est le phénomène d'étalement urbain diffus et non-maîtrisé de logements dans des zones rurales, agricoles ou naturelles.

Il perturbe la composition du paysage et sa lecture en y ajoutant un élément exogène. Il participe aussi à la banalisation du paysage. Sur le plan écologique le mitage est très problématique : rupture de la continuité et de l'homogénéité des milieux naturels, intrusion d'espèces exogènes, pollutions domestiques, dérangement de la faune, etc. C'est également un problème en termes d'aménagement et d'équipement du territoire : voie d'accès, réseaux techniques (électricité, téléphone, eau potable, assainissement, etc.). Généralement illicites à l'origine (sans permis de construire et en contradiction avec le zonage réglementaire du POS/PLU), ces constructions sont souvent régularisées par la suite, créant alors des noyaux à la base d'un développement urbain futur potentiel.

Avis des participants :

La problématique pour un élu est de réussir à contenter tout le monde. L'intérêt particulier s'oppose souvent à l'intérêt général. Difficile d'interdire la construction à une personne qui a hérité d'un terrain et qui n'a pas les moyens de faire ailleurs que sur ses terres. L'intérêt général nécessite pourtant qu'il y ait de la préservation d'espaces ouverts, non urbanisés.

➤ Site 2

« Paysage vernaculaire, patrimoine et insertion des énergies renouvelables »

Sur le site de Nesmond, faisons le point sur ce que nous avons vu et ce que nous voyons.



Approchons ici l'exercice de la lecture paysagère. Elle est à la fois objective et subjective, perçue par nos 5 sens.

Comment pouvez-vous décrire ce paysage ? Quelles en sont les principales caractéristiques ? Les éléments forts ?

Est-il stable dans le temps ? Qu'est ce qui le fragilise ?

Qu'est ce qui fait partie du patrimoine ? Les vestiges ? Le sol ? Le type de cultures ?



Avis des participants :

C'est un paysage qui rappelle l'histoire, les origines, le passé.

Le moulin et la maison sont des points forts.

Les éoliennes ne sont pas directement évoquées.

Le patrimoine c'est : le moulin, la maison et les champs.

C'est bien un paysage identitaire de Marie-Galante.



Note historique

Marie-Galante est orientée vers l'agriculture dès 1648. D'abord grâce au coton cultivé dès l'époque amérindienne (jusqu'en 1828), l'indigo (jusqu'en 1735), le café (de 1726 à 1820), puis la canne à sucre dès 1726. Les sols fertiles ont donné lieu à une culture presque exclusive de la canne à sucre.

Le coton et l'indigo restent quand même cultivés jusqu'au XIX^{ème} siècle, surtout à l'Est où les conditions sont trop arides et les sols trop maigres pour la canne à sucre.

La canne est encore aujourd'hui omniprésente dans les paysages, puisqu'elle occupe la majeure partie des terres cultivées, mais aussi au travers des moulins et vestiges d'usines, ainsi que par les distilleries et l'usine de Grande-Anse.

Les anciens moulins sont aujourd'hui des animations visuelles dans les paysages agricoles.

Mémo paysage

Notion de paysage vernaculaire

Il s'agit d'un paysage identitaire :

- motifs qui fondent l'appartenance d'un paysage à une communauté, ou inversement, l'appartenance d'une communauté à un paysage (degré d'anthropisation) ;
- motifs de reconnaissance qui fondent l'identité d'un lieu.

Il s'oppose à un paysage banal :

- lieu qui a perdu ses motifs originaux au profit de motifs qui se trouvent de la même manière dans de nombreux lieux ailleurs ;
- paysage qui a perdu tout ou partie de son identité, son caractère culturel (on parle de « banalisation du paysage »)

Notion de paysage remarquable/pittoresque (étymologiquement : qui est digne d'être peint)

Il s'agit d'un paysage :

- présentant des caractéristiques rares ou originales qui, par leur valeur esthétique et/ou leurs dimensions, donnent une qualité spectaculaire au lieu, un prestige reconnu par la population qui le fréquente ;
- site à fort potentiel touristique par sa capacité à impressionner ou séduire les visiteurs ;
- emblème d'un territoire ...par opposition à un paysage ordinaire / quotidien

La dimension subjective d'un paysage remarquable est importante : un lieu peut être jugé comme remarquable par une personne, et ordinaire par une autre.

Peut-on appliquer ici la notion de paysage vernaculaire ? Quels éléments fondent ce paysage vernaculaire ?

Paysages de ressources : les ENR

Les éoliennes de Petite-Place sont visibles, en limite du plateau cannier des Hauts.

Que vous évoquent ces éoliennes ? Fierté ? Menace ? Exaspération ? Regret ? etc.

Aujourd'hui, quelle est, selon vous la perception des habitants des éoliennes dans les paysages marie-galantais ? Comment se positionne Marie-Galante en matière d'énergies renouvelables ? Quels en sont les grands projets ? Comment, à votre avis, ces projets vont impacter les paysages ?



Sur la base de ce que nous avons sous les yeux, un photomontage est présenté aux participants, simulant à l'extrême l'impact visuel d'un changement d'usage et le bouleversement des motifs de reconnaissance qui fondent l'identité de ce lieu.



Avis des participants :

« Quelle horreur ! »

La question est posée des paysages à préserver (point hauts ouverts...) et des paysages sur lesquels les projets pourront s'inscrire.

Le critère paysager peut être un critère de choix d'emplacement de grands projets (diversification agricole, ENR).

➤ **Déplacement vers site 3**

Le bus nous amène vers le Nord de l'île.

Exercice de lecture paysagère, que remarque-t-on de différent ici ? Quelles dynamiques constate-t-on sur ces paysages ?

Nous passons la barre de l'île pour découvrir l'unité paysagère du plateau des Bas de Marie-Galante.

Les paysages sont plus fermés, moins cannières, l'urbanisation plus diffuse le long de la route.

Barre de l'île

La barre de l'île, véritable « mur » boisé qui isole le plateau des Bas du reste de Marie-Galante.

Sa force dans le paysage est réelle. Aujourd'hui, depuis le plateau des Bas, les constructions ne viennent pas perturber l'homogénéité de la Barre de l'île mais il faut rester vigilant sur les constructions en bordure de plateau qui pourraient être rendues très visibles.



Quel rôle joue les parcelles agricoles au pied de la barre, d'un point de vue paysager ?

Elles la mettent en valeur, elles permettent de mieux la percevoir. L'agriculture crée des paysages et les entretient. Les agriculteurs sont les acteurs eux aussi de nos paysages.

Fermeture visuelle

Ce secteur des Bas de Saint-Louis présente un relief plus plat que le plateau des Hauts. En revanche, la visibilité n'en est pas plus évidente. En effet, la végétation est composée de fourrés secs entre quelques parcelles agricoles ou d'autres en friche couvertes d'épineux. La route traverse donc des paysages relativement fermés par la végétation.

Le climat sec des plateaux est très contraignant pour la végétation et les cultures agricoles qui se trouvent régulièrement en situation de déficit hydrique. Malgré ces contraintes naturelles fortes, la biodiversité est importante dans les fourrés secs, aussi bien en flore qu'en faune. On peut véritablement parler de patrimoine naturel.



La dynamique végétale est très rapide. Dès lors qu'une parcelle agricole n'est plus cultivée, elle est très rapidement colonisée par des végétaux ligneux « pionniers » (Campêche, Acacias, etc.). Dans le cycle normal de l'écosystème, il s'agit d'un premier stade avant la recolonisation progressive des formations forestières de plus en plus riches et complexes. Dans certains cas, l'évolution est entravée par la colonisation de ces friches par certaines espèces exotiques invasives, comme l'Acacia de Saint-Domingue par exemple, qui forment des boisements mono-spécifiques denses et laissent peu d'opportunité pour les arbres semenciers voisins de se réimplanter.

Les friches agricoles referment les paysages mais ne présente pas la richesse et la diversité floristique et paysagère des fourrés secs naturels.

Le phénomène de déprise agricole est mis en évidence par ces friches qui peuvent occuper de vastes surfaces et finir par constituer une structure paysagère à part entière.

Il faut se demander si la friche agricole est une mutation temporaire du paysage (inscrite dans un cycle cultural) ou si elle risque d'être plus durable ?

➤ **Site 3**

« Les paysages de ressources : agriculture et énergies renouvelables »

Nous sommes ici tout au Nord de l'île, de vastes parcelles ont été défrichées afin d'être mise en valeur pour l'agriculture.

Paysage de la ressource agricole/économique

Ces ouvertures récentes de la végétation témoignent d'une dynamique paysagère en cours.

Quels sont les projets sur ces parcelles ?



Les paysages vus ce matin mettent en évidence le rôle majeur de l'agriculture pour la création et l'entretien des paysages, au-delà de son rôle économique ou vivrier.

Aujourd'hui, même si l'agriculture marie-galantaise et les paysages pastoraux paraissent constituer une composante stable et pérenne des paysages, nous ne pouvons prédire quelles seront les évolutions agricoles des prochaines décennies.

La volonté de Marie-Galante d'accéder à l'autonomie énergétique et alimentaire passera par de nouveaux modes de production, s'orientant vers des productions vivrières afin de limiter l'importation de produits et d'engager des circuits courts de production/consommation.

Ce type de production et en particulier le maraichage peuvent nécessiter la mise en place de systèmes d'irrigation agricole par création de retenues d'eau, la construction de serres, etc.

Quelle est la place de l'agriculture dans les paysages à venir ?

Demain, quelles formes prendra cette diversification agricole ?

Paysages de la ressource énergétique

Ces paysages sont aussi ceux du projet de parc éolien de Cambrai.

Quelles sont les actions de la CCMG et de chaque commune vis-à-vis de la question des ENR ?

Dans le cadre du DIVD, les énergies renouvelables sont un enjeu fort des prochaines années. Quels sont les projets vers lesquels on s'oriente ? Quels paysages marie-galantais se prêtent le plus à l'accueil de ce type ?

Où en est-on du projet de parc éolien de St Louis? Que s'est-il passé ? Comment certains projets ont vu le jour (Petite Place ; Bellevue...) et d'autres non ? Quelles contraintes, quels manques ?

Quelles sont les réactions des habitants ? Comment mieux les intégrer dans ces démarches ?

Quelles actions pour accompagner le développement des ENR ?

Acceptation de la population, concertation, intégration ?

Intégration paysagère en amont ?

En matière d'agriculture et d'ENR, faut-il concentrer les espaces de production ou au contraire les répartir sur le territoire ? Quels pourront être leurs impacts sur les paysages ? Et est-ce que le plan paysage peut accompagner cette démarche en amont ?

Avis des participants :

La CCMG souhaite garder la main sur les projets d'énergies renouvelables sur son territoire.

Aujourd'hui le principe de création de grandes centrales solaires photovoltaïques au sol est dépassé, cela sacrifie les terrains qui les supportent. La réflexion en cours porte plutôt sur l'équipement des toitures des bâtiments ou de serres de culture.

A ce jour, il n'existe pas de schéma de développement général pour l'île, il faut y remédier.

Le paysage peut constituer un critère de choix dans la décision liée aux projets.

Le projet de parc éolien de Ménard Cambrai a déclenché une réaction d'opposition chez certains riverains.

Même si un projet est « bon » pour tous, son acceptation est conditionné entre autre par :

- L'implication des élus et des habitants, au plus tôt, afin d'éviter un sentiment d'exclusion du projet et un rejet catégorique.
- La manière dont le projet s'inscrit dans les paysages. Faire table rase de l'existant pour un projet est vu comme un remplacement négatif. Un bon projet s'inscrit dans les paysages et permet d'en lire la progression. Un fil conducteur existe entre le paysage de l'avant et le nouveau paysage du projet.

Le rejet, les avis négatifs des habitants ne doivent pas être un obstacle à la discussion. Au contraire, s'exprimer peut faire du bien et permet de parler du paysage, de débiter le dialogue et de comprendre ensuite comment faire avancer le projet.



« **Paysages et sentiments** »

Saint-Louis, Chalet

Sur le secteur de Chalet, en périphérie du bourg de Saint-Louis, des parcelles récemment défrichées vont faire l'objet de constructions et d'aménagements.

Récemment, un fromager probablement centenaire a été abattu, en bordure de la parcelle de projet.

Extrait du journal France Antilles

Régions - Marie-Galante

SAINT-LOUIS

Les habitants en colère après l'abattage d'un fromager centenaire

H.L. Lundi 24 avril 2017



Un spectacle désolant s'offre désormais aux passants.

À la section Chalet/Belle-Hôtesse, en direction de Vieux-Fort, un fromager centenaire a été abattu par un promoteur immobilier. Un acte qui provoque l'indignation des habitants de la commune.

L'arbre en question était un fromager monumental, de 1,50m de diamètre environ, avec un empattement spectaculaire (la partie hors sol de ses racines) de plusieurs mètres. Il s'agissait d'un arbre centenaire, même s'il reste difficile d'estimer son âge de façon précise. Il aurait fallu analyser un échantillon du tronc pour le savoir. Idéalement placé en bas de pente en bordure du terrain, mais suffisamment éloigné de la route pour ne pas gêner. Le tronc est toujours à terre, à la section Chalet/Belle-Hôtesse, en direction de Vieux-Fort.

L'abattage de cet arbre a suscité une vive émotion parce qu'il revêtait une forte valeur patrimoniale et culturelle. Ceux qui ont commis cet acte irréversible ont agi en toute discrétion, à 6 heures du matin, le 9 mars, sur ordre d'un promoteur immobilier, qui a un projet sur ce terrain de 4,5 ha. Il avait simplement fait une demande de défrichement auprès de l'ONF (Office national des forêts), qui a été acceptée. Il était libre d'abattre ou non ce fromager. Mais lors de l'instruction du dossier, il lui avait été recommandé de le préserver, puisque cet arbre remarquable occupait une faible surface, par rapport à celle de la totalité du terrain.

Il se serait engagé verbalement à ne pas y toucher. Mais visiblement, il s'est ravisé. Les élus ont été interpellés par les riverains et les responsables d'associations qui ne comprennent pas. Beaucoup de personnes âgées du secteur racontent que le fromager était déjà là à leur naissance. Même si l'abattage de cet arbre n'est pas illégal, c'est un acte qui a révolté et révolte encore, et qui porte atteinte à la nature, mais aussi à l'histoire de Marie-Galante.

UN ARBRE RESPECTÉ ET SACRÉ

Le fromager est un arbre fascinant par sa taille et ses puissants contreforts. Chez nous, aux Antilles, il est surtout lié à l'histoire de l'esclavage. En Afrique, il est considéré comme un arbre sacré et occupe, avec le baobab, un rôle central dans beaucoup de contes où il aide le personnage principal, en se posant comme

**IL A DIT - Xavier Comuce, habitant du quartier, âgé de 36 ans : «
On ne touche pas à un fromager »**

Les riverains ont manifesté leur colère et leur incompréhension face à cet acte qui a touché un arbre pour lequel ils avaient un fort attachement.

Aujourd'hui, l'arbre n'a pas été évacué et git, démembré, sur le site.

Le rôle du plan paysage est aussi d'identifier cette appropriation du paysage des marie-galantais, appropriation dont on ne se rend pas compte immédiatement et qui ne s'exprime pas spontanément lorsqu'on parle du paysage. Ce sentiment paysager fait appel aux souvenirs, aux racines.



Avis des participants :

En plus de préserver nos arbres remarquables aujourd'hui, c'est à nous de déterminer et de prendre soin des arbres remarquables de demain.

Les familles ont conscience des arbres et de leur valeur. On ne coupe pas sans une bonne raison. La conscience individuelle et là, il faut éveiller la conscience collective.

Les collectivités ont quelques difficultés à mettre en application des enjeux assez généraux telles les trames vertes et bleues par exemple.



➤ **Site 5**

« Paysages et patrimoine »

Habitation Roussel-Trianon



➤ **Paysages de mémoire : le patrimoine**

Patrimoine : « Ce qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe » (définition Larousse)

Qu'est ce qui est du patrimoine ?

Qu'en est-il de la connaissance des marie-galantais ?

Faut-il que l'élément paysager soit un élément construit, architectural et soit nettement visible comme un moulin pour être du patrimoine ?

Qu'est ce qui donne sa force au patrimoine et quel patrimoine souhaite-t-on garder ?

Nos actions, nos constructions peuvent être le patrimoine des générations futures. Nos interventions sur le paysage également.

Que souhaite-t-on léguer aux futures générations ? des sols sains ? des terres agricoles ? etc.

Que faire de ces traces du passé ? Quelle est leur place dans le paysage ? Lesquelles préserver et comment ? Comment mettre en balance politique de développement et paysages de mémoire ? Comment ces éléments patrimoniaux sont-ils pris en compte dans les documents d'urbanisme ? Est-ce que cela suffit-il ? Comment contribuer à protéger ces traces des occupations passées ?

Quelles actions mettre en œuvre pour ce patrimoine ? Et quel patrimoine sera concerné ?

Avis des participants :

Le site de l'habitation Roussel-Trianon est beau mais paraît figé, intemporel. Cette artificialisation lui fait perdre son caractère.

Il n'est pas représentatif des habitations de l'île. Certains se sentent dépossédés de ce site « domaine du département ».

Bien que beau, le site ne suscite pas de réelle émotion chez certains.

La différence apparaît ici entre le patrimoine vernaculaire, lié à des savoir-faire, et le patrimoine remarquable.

Le patrimoine n'est pas que du bâti mais aussi culturel et naturel, en particulier avec les espèces d'arbres locales auxquelles les habitants sont très attachés. Diverses sont citées :

Le mombin, la mangouste, les goyaviers, pommes cannelles, pommes lianes, canne à sucre, manioc. Le coton est également évoqué, certains l'ont connu. Ces espèces d'arbres font appel aux souvenirs, aux sentiments. Ce patrimoine-là évoque une vie passée, des souvenirs, des usages à transmettre aux nouvelles générations.



Compte-rendu COTECH 1 du 17/11/2017

Objet de la réunion	Comité technique phase 1 - Concertation	
Lieu et Date	CCMG, le 17/11/2017	
Personnes présentes et structures représentées	<ul style="list-style-type: none"> • Patrick BAPTISTE – représentant association Ecolambda • François CLEONIS – Elu commune de Saint-Louis • Nicolas DELAVAL – Agent de développement CCMG • Thierry FABULAS – maire adjoint commune de Saint-Louis 	<ul style="list-style-type: none"> • Gwenola HULMAN, conseillère communautaire et conseillère municipale de St Louis • Muriel IRIBAREN – Paysagiste agence TROPISME • Maddy LARNEY – conseillère communautaire et conseillère municipale de Grand-Bourg • Patrick SOBERA – agent ONF
Absents excusés :	<ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire du Littoral (représenté par l'ONF) • Mme ETZOL – Présidente CCMG • M. MAES – Elu commune de Capesterre 	

Après une introduction de Mme LARNEY, élue de la CCMG, le cabinet prestataire retenu pour l'élaboration du plan paysage de Marie-Galante a présenté les points suivants *:

- Le circuit des paysages : démarche et résultats
- Le questionnaire : démarche et résultats
- Commentaires des résultats : enjeux issus de la concertation et qui seront soumis aux habitants
- Nouveau calendrier prévisionnel

* La présentation figure en annexe de ce compte-rendu

Les différents échanges ont porté sur les points suivants :

- **Sentiers de randonnées**

Le Plan départemental des itinéraires et des Promenades de Randonnées (PDIPR) a été élaboré par le Conseil Départemental et fixe les sentiers pour lesquels le Département dispose de la compétence de gestion. Il délègue ensuite cette gestion à l'ONF, par des conventions.

Les lacunes d'entretien des sentiers viennent d'un manque de moyens.

Marie-Galante présente un problème de traces de randonnées qui passent sur des terrains privés et pour lesquelles aucune convention de passage n'existe. Il faut régulariser ces situations pour éviter les déconvenues.

- **Patrimoine**

Il n'est à priori pas possible d'ouvrir le site de Morne Rita au public (voir la DAC).

L'usine Bernard citée par les habitants comme « à valoriser » a failli être détruite. Le site semble aujourd'hui vendu.

- **Déchets**

Il faudrait médiatiser la thématique des déchets, réaliser des publicités.

Aujourd'hui, sans filière gravats, certains d'entre eux se retrouvent dans la nature.

Il faudrait traiter le plus possible localement et être moins dépendants de la Guadeloupe pour les déchets.

Un projet de zone de pré-traitement des déchets est d'ailleurs en cours à Folle Anse.

- **Végétation**

Il est possible d'annexer aux PLU des listes des arbres remarquables et rendre ainsi cette liste opposable.

Un concours du plus beau jardin pourrait aussi être mis en place.

Il faut travailler avec Routes des Guadeloupe afin de travailler à un élagage adapté le long des routes boisées. La route de Saint-Louis est citée, dont tout le charme réside dans les denses boisements qui ferment la route.

Les plantes médicinales doivent être mises en avant.

- **Agriculture**

La SICAMA met en place une politique de mécanisation agricole qui implique l'augmentation de la taille des parcelles, ce qui va à l'encontre de la mosaïque agricole rencontrée sur Marie-Galante.

Une étude est réalisée par la DAAF et met en évidence les parcelles à valoriser par l'agriculture.

Un problème à l'installation des agriculteurs est la taxe de 1 € :m² défriché à laquelle ils sont soumis. Il faudrait plus de souplesse pour les jeunes agriculteurs en diversification.

Par ailleurs, les défrichements sont aujourd'hui réalisés au bulldozer et impactent très fortement les sols. Le bois d'acacia pourrait par exemple être broyé sur place et contribuer à enrichir les sols.

Il s'agit d'un problème de méconnaissance, il faut changer les pratiques.

- **Urbanisation**

Il faudrait encourager la construction bois qui reste très solide lorsqu'elle est bien faite.

- **Gouvernance**

Il faut un cadre commun une mutualisation des moyens pour avancer (suppression des communes ?).

- **Réseaux**

Le trafic est jugé de plus en plus important à l'intérieur de l'île, les transports en commun sont inadaptés et à revoir.

La télécommunication est un axe majeur.

- **Energies renouvelables**

Les ENR sont indispensables, il faut des véhicules électriques.

- **Patrimoine immatériel**

L'expression artistique doit être intégrée dans l'environnement.

Aucune autre remarque n'a été formulée, Mme LARNEY a levé la séance.

Compte-rendu COPIL 2 du 29/11/2017

Objet de la réunion	Comité de pilotage phase 1 – Bilans du diagnostic et de la concertation	
Lieu et Date	CCMG, le 29/11/2017	
Personnes présentes et structures représentées	<ul style="list-style-type: none"> • Patrick BAPTISTE – représentant association Ecolambda • François CLEONIS – Elu commune de Saint-Louis • Nicolas DELAVAL – Agent de développement CCMG • Boris DOBRYCHINE – DEAL • Maryse ETZOL – Présidente CCMG 	<ul style="list-style-type: none"> • Hélène HIPPON – CAUE • Muriel IRIBAREN – Paysagiste agence TROPISME • Patrick SOBERA – agent ONF
Absents excusés :	<ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire du Littoral • M. MAES – Elu commune de Capesterre 	

Après une introduction de Mme Etzol, présidente de la CCMG, le cabinet prestataire retenu pour l'élaboration du plan paysage de Marie-Galante a présenté les points suivants *:

- Le circuit des paysages : démarche et résultats
- Le questionnaire : démarche et résultats
- Conclusions du diagnostic – Enjeux paysagers
- Nouveau calendrier prévisionnel

* La présentation figure en annexe de ce compte-rendu

Les différents échanges ont porté sur les points suivants :

- **Culture du paysage**

Un important travail de prise de conscience est nécessaire, il faut des actions concrètes.

Des actions de sensibilisation par la découverte de la lecture paysagère pourraient être conduites. La CAUE a déjà expérimenté ces actions et pourraient être un partenaire privilégié au travers de sa cellule éducation durable.

Le Rectorat a par ailleurs engagé des actions concrètes de promotion des zones éducatives.

- **Urbanisme**

Il est peut-être trop tard pour intégrer des actions dans les PLU en cours d'élaboration (et qui devront être approuvés pour septembre 2018). Le PLU de Saint-Louis sera terminé pour fin décembre.

Lors du circuit des élus à Grand-Bourg, les actions de l'EPFL ont été citées, il faudrait connaître les Protocoles d'interventions Foncières qui ont été réalisés.

- **Patrimoine**

Il n'y a pas de filière de restauration du patrimoine à Marie-Galante mais des artisans.

La difficulté n'est pas de trouver un artisan mais vient de la volonté et des possibilités des propriétaires, notamment avec de gros problèmes d'indivision.

Il faut relier la question du patrimoine aux PLU en cours, voir les préconisations de ces PLU, ce qu'il est possible d'appuyer, apporter des recommandations, des conseils, es actions de sensibilisation.

En ce qui concerne les dents creuses et l'habitat en ruine dans les bourgs, des actions de sensibilisation / responsabilisation peuvent être menées et il faut aussi agir sur les leviers financiers des propriétaires.

En matière d'indigoteries, l'ONF a déjà réfléchi à la restauration qui impose des déclarations administratives, des règles strictes pour les artisans et des lourdeurs décourageantes.

- **Milieus naturels**

Il faudra faire remonter les TVB dans le Schéma Régional des Cohérences Ecologiques qui sera lancé prochainement et piloté par la Région mais également coordonner cela avec les PLU.

La principale menace est la méconnaissance des milieux naturels par manque d'outils de découverte.

Le schéma d'interprétation de l'ONF est à citer dans le plan de paysage comme outil pour mieux découvrir ces milieux.

Sur la vallée de Saint-Louis, des actions pourraient être proposées pour s'orienter vers la reconnaissance et la protection de ces espaces (inventaire ZNIEFF ? classement ? etc.). Ces actions pourront être proposés lors de la phase de définition des actions et validées par les élus.

- **Agriculture**

La démarche DIVD en cours et orientée vers une autonomie alimentaire de l'île est à citer.

- **Sentiers**

La DEAL a un projet de sentier du littoral, l'ONF son projet de sentier d'interprétation (à mettre en œuvre).

- **Mise en œuvre du plan de paysage**

Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement sont intéressées par la démarche et pourraient gérer des sites.

- **Gouvernance**

Il serait intéressant d'avoir une cartographie des parties prenantes de la mission.

Aucune autre remarque n'a été formulée, M. DELAVAL a levé la séance.

Compte-rendu COTECH 2 du 06/02/2018

Objet de la réunion	Atelier partenaires phase 2 – définition des Objectifs de Qualité paysagère (OQP)	
Lieu et Date	CCMG, le 06/02/2018	
Personnes présentes et structures représentées	<ul style="list-style-type: none"> Nicolas DELAVAL – Agent de développement CCMG Hélène HIPPON – CAUE Gwenola HULLMAN – Elue Ville de St Louis Muriel IRIBAREN – Paysagiste agence TROPISME Serge MANDIL – Elu Ville de Capesterre 	<ul style="list-style-type: none"> Maddy LARNEY – Elue Ville de Grand-Bourg Maddy SILDILLA – représentante association Ecolambda Patrick SOBERA – agent ONF Max SOPHIYAIR-LANDAIS – Architecte CAUE
Absents excusés :	<ul style="list-style-type: none"> Chambre d’agriculture de Guadeloupe Conservatoire du Littoral (représenté par ONF) DEAL Guadeloupe 	

Après une introduction de Mme Larney, élue de la Ville de Grand-Bourg, la séance s’est déroulée en 3 temps :

- le cabinet prestataire retenu pour l’élaboration du plan paysage de Marie-Galante a présenté les conclusions du diagnostic au travers des enjeux paysagers de Marie-Galante ;
- Chaque participant a travaillé individuellement à définir des objectifs de qualité paysagère pendant 20 minutes environ ;
- Une restitution des résultats de chacun a été faite et les échanges ont été libres, avant que Tropicisme ne propose une autre vision des objectifs de qualité paysagère.

* La présentation figure en annexe de ce compte-rendu

Discussion des enjeux paysagers

Sur les conclusions du diagnostic les différents échanges ont porté sur les points suivants :

L’envahissement des milieux naturels par les espèces exotiques envahissantes ne concernent pas que l’acacia de St Domingue mais aussi des espèces comme le Sanseveria.

L’aménagement du littoral de la Ferrière à Capesterre (trottoirs en bord de plage) répondrait à un projet plus large de la mairie (avec 2 grands projets touristiques sur ce secteur d’entrée de ville). Néanmoins, sans connaissance de ces projets à venir, la cohérence urbaine n’est pas facilement lisible.

- **Déchets**

La fréquentation de l’anse Canot se justifie par les activités touristiques et commerciales du site (croisiéristes divers, El Rancho...).

L’ONF a des conventions en cours pour cadrer et limiter le nombre de professionnels sur le site. Il faut agir avec et sur eux pour améliorer la gestion et l’entretien du site.

La suppression des poubelles sur les sites comme l'anse Canot a été proposée car leur enlèvement coûte cher à la collectivité et il est difficile d'assurer une collecte suffisamment régulière. Cette action pourrait concerner tous les sites en nature et devra apparaître dans la communication du plan de paysage.

La problématique des déchets est identique à Marie-Galante et en Guadeloupe. Les particuliers laissent faire les collectivités. Une rééducation est nécessaire.

De plus on a des problèmes d'évacuation de ces déchets puisque l'on connaît des périodes sans ramassage.

Bien que le nettoyage annuel des plages soit vain puisque ces dernières sont de nouveau touchées par les déchets, ces opérations permettent de sensibiliser, de communiquer. Il faut accentuer la médiatisation.

- **Energies renouvelables**

Marie-Galante manque d'électricité propre pour l'alimentation de véhicules électrique. Le solaire n'est pas suffisamment développé en milieu urbain. Des projets sont en cours pour équiper les bâtiments publics : EHPAD, SICAMA, ombrières CCMG.

- **Paysages agricoles**

La SICAMA joue un rôle important dans la structure des paysages de Marie-Galante.

Elle incite énormément au regroupement parcellaire pour faciliter la récolte de la canne et défriche les terrains au bull.

Or, ce regroupement entraîne suppression des bosquets et disparition de la mosaïque agricole existante. Les défrichements au bull perturbent le fonctionnement écologique des sols.

- **Transports – circulation**

La circulation doit être plus développée dans les objectifs et les actions. Les Saintes ont interdit les voitures non électriques et d'autres endroits limitent la puissance des véhicules. Pourquoi ne serait-ce pas le cas à Marie-Galante ?

Définition des objectifs de qualité paysagère

Après réflexion individuelle à partir des enjeux préalablement présentés, les OQP suivants ont été énoncés. Ils ont été classés par rapprochement de thématique.

Patrimoine

- Intégrer la valorisation du patrimoine immatériel et culturel aux projets de développement
- Sauver par un plan d'urgence le patrimoine bâti en bois

Déchets

- Réduire l'impact des déchets sur nos paysages
- Supprimer les poubelles des sites naturels

Agriculture

- Maintenir et développer les activités agricoles / Développer l'agriculture pour l'intégrer concrètement dans la politique de développement durable
- Limiter la taille des parcelles agricoles (maintien du découpage existant)

Ressources naturelles

Soutenir les projets d'ENR

Améliorer la connaissance et la protection des espèces et milieux naturels

Valoriser et préserver la réserve d'eau

Urbanisme

- Valoriser le centre-bourg des 3 communes

Développement économique

- Mettre en place une politique favorable au tourisme vert

Transports et circulations

- Développer les circulations douces (charrettes...)

Identité

- Bannir les mobiliers urbains inadaptés (charte intercommunale ou communale ?)
- Créer une pépinière d'espèces endémiques et fruitières locales
- Identifier et protéger les éléments paysagers qui font sens (symbolique, histoire) (faire un inventaire des arbres remarquables)
- Maintenir les activités carnavalesques traditionnelles

Une seconde approche a été apportée. Elle ne correspond pas à un découpage thématique mais plutôt à un découpage d'actions différentes :

- Connaître / identifier (activités, urbain, milieux naturels...)
- Développer / accompagner / former
- Accompagner (financièrement)
- Préserver / Maintenir (agriculture, patrimoine)
- Valoriser (dynamique)
- Communiquer / sensibiliser / animer (nouvelles initiatives) : communication transversale sur toutes les futures actions du plan.
- Anticiper

Après présentation des OQP prédéfinis par Tropicisme, il a été convenu que le cabinet reprenne la formulation des OQP en tenant compte des travaux des partenaires, de manière à présenter de nouveaux OQP aux élus lors du prochain atelier.

Aucune autre remarque n'a été formulée, M. DELAVAL a levé la séance.

Compte-rendu COPIL 3 du 13/06/2018

Objet de la réunion	Atelier élus phase 2 – validation des Objectifs de Qualité paysagère (OQP)	
Lieu et Date	CCMG, le 13/06/2018	
Personnes présentes et structures représentées	<ul style="list-style-type: none"> Jean-Claude MAES, 2^{ème} vice-président de la CCMG Maddy FUMONT-SAMSON, 4^{ème} vice-présidente de la CCMG Jocelyn GUSTARIMAC, Conseiller communautaire - Saint-Louis Francette JACQUES, Conseillère communautaire - Capesterre 	<ul style="list-style-type: none"> Maddy LARNEY – Conseillère communautaire - Grand-Bourg Jean LUBIN, Conseiller communautaire - Capesterre Jean-Marc PASBEAU, directeur de cabinet de la CCMG Muriel IRIBAREN – Paysagiste agence TROPISME Nicolas DELAVAL – Agent de développement CCMG
Absents excusés :	<ul style="list-style-type: none"> Maryse ETZOL, Présidente Jacques CORNANO, 1^{er} vice-président et Maire de Saint-Louis Camille PELAGE, 3^{ème} vice-président Marlène MIRACULEUX-BOURGEOIS, conseillère communautaire et Maire de Capesterre José ENCELADE, conseiller communautaire Gwënola HULMAN, conseillère communautaire Edmond LANCLAS, conseiller communautaire 	

Après une introduction de M. DELAVAL de la CCMG, le cabinet Tropisme est revenu sur les résultats de la concertation, les résultats du diagnostic, la présentation des enjeux et a proposé les Objectifs de Qualité paysagère (OQP) du plan de paysage de Marie-Galante.

* La présentation figure en annexe de ce compte-rendu

Discussion

- Plan de paysage et PLU**

Le plan de paysage doit composer une action forte au niveau des PLU. Si cette action ne peut immédiatement être intégrée dans les PLU en cours d'élaboration (délai très contraint), elle devra l'être lors d'une prochaine révision. Une charte pourrait être intégrée aux PLU.

La notion d'esthétique est abordée. L'exemple des couleurs de toitures en tôle disparates qui vont parfois jusqu'à générer de la polémique. Aujourd'hui la notion d'identité architecturale et esthétique n'est pas suffisamment prise en compte. Les

personnels des services d'urbanisme doivent également être formés pour mieux intégrer la notion paysagère dans l'analyse des demandes d'urbanisme qu'ils ont à traiter.

Quel mode de développement d'habitat adopter ? Ici, l'habitat linéaire est caractéristique, structurel. Il faut le privilégier face au collectif en poche. Mais ne pas omettre les vues transversales depuis les axes routiers.

Insistance sur la valeur et le rôle des PLU pour le devenir paysager du territoire.

- **OQP 2- Révéler et valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages (transversal)**

Mettre en valeur les ravines qui sont des milieux particuliers et qui doivent être découverts par des sentiers. Aujourd'hui elles sont très enclavées et difficilement accessibles. Cette idée est reprise dans l'OQP 3.

En ce qui concerne le patrimoine, l'histoire sucrière est très riche. L'ouvrage « Recherche sur l'histoire de l'industrie sucrière à Marie-Galante » de Christian Schnakenbourg, fait référence.

Dorot et Bernard sont 2 sites très importants et aujourd'hui à l'abandon.

A l'usine Bernard, des installations permettaient de descendre la canne du Morne grâce à un système de funiculaire dont quelques vestiges sont encore visibles lorsque l'on parcourt la randonnée des hauts de Capesterre. La plage de la Ferrière est également un témoin historique particulier de cette époque. Son nom provient du système de rails qui permettaient d'acheminer le sucre jusqu'aux bateaux en mer. D'autres sites sont connus, une unité de transformation non loin du cimetière de Saint-Louis sur la plage, une unité sucrière du côté de la clinique de Grand-Bourg, mais sont finalement assez peu, voire pas, mis en valeur.

Jadis des bateaux arrivaient aussi aux Galets, à Taliseronde pour charger l'indigo.

Un travail est aussi à faire sur les figuiers qui détruisent ce patrimoine. Il y a urgence à agir.

Les vestiges du fort de Grand-Bourg situés à l'arrière de l'ancien hôpital, ont une valeur patrimoniale inestimable. C'est un bâti en pierre de conception particulière. Le CAUE préconise de l'intégrer dans la découverte du bourg.

D'autres sites sont cités : une façade en pierre sur un terrain vide rue Beaurenom.

Les puits sont également à mentionner. Il en existe sur la partie littorale de Grand-Bourg ainsi qu'aux Galets. Il faudrait les protéger et les faire découvrir.

Il faut une préservation **utile** du patrimoine. Cette richesse doit être transposée en atout économique.

Bien plus que « préserver », il s'agit d'« accompagner ».

Il y a 15 ans un modèle avait déjà été proposé dans le cadre d'une étude menée par Félix LUREL : faire des habitants les ambassadeurs de la mise en valeur des espaces et du patrimoine.

- **OQP 3- Mieux connaître et préserver les milieux naturels humides et boisés, qu'ils soient protégés ou non (Vallée de la rivière St Louis)**

En ce qui concerne les mares, elles sont actuellement très impactées par une espèce exotique envahissante, la laitue d'eau. Le projet de Réserve marine de Vieux-Fort devrait faire partie intégrante de la stratégie.

La CCMG se place dans cette stratégie en reprenant la gestion des sites du Conservatoire du Littoral, qui font ou feront l'objet de plans de gestion.

- **OQP 4- Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces agricoles reculés (plateau sec du Nord)**

Sur le secteur concerné par cette OQP, l'urbanisation se développe au Nord-Ouest (lotissements de Ménard). Elle reste toutefois assez contenue.

L'éolien est problématique par rapport à son impact visuel mais aussi au bruit.

Une réflexion quant à une charte de projets ENR a déjà été initiée par la CCMG.

Les PLU sont également un outil d'accompagnement et de maîtrise de ces projets par les communes.

- **OQP 5-Requalifier les centre-bourgs (3 communes)**

Il faut donner une identité propre à chaque bourg.

Les points de vue sur les bourgs doivent aussi faire l'objet d'attention particulière, ex : point de vue sur les toits de Capesterre ou sur Saint-Louis depuis Courbaril.

- **OQP 6- Préservation et mise en valeur de la Côte sauvage des Galets**

Les haies des Galets sont une ancienne délimitation parcellaire. Elles sont composées de poiriers, mapous blancs et gris, cannelliers... Ces haies jouent un rôle écologique, en particulier pour l'avifaune de ce secteur.

Elles étaient beaucoup plus importantes avant.

Quand on évoque les Galets, préférer le mot « naturel » au mot « sauvage » : Préservation du caractère naturel des lieux.

- **OQP 7- Préserver le cadre agricole et paysager identitaire du cœur de l'île et accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir**

Il faut aussi maintenir le découpage parcellaire existant par les boisements en bosquets et haies. Ils ont un intérêt écologique et paysager.

Il faut reboiser la barrière de la Barre de l'île et maîtriser les nouvelles constructions trop prégnantes dans le paysage (ou du moins prescrire un recul).

- **Secteur littoral des Basses à Capesterre**

Aujourd'hui le caractère naturel de ce linéaire routier est prononcé à partir de l'aérodrome.

Aucune pression en matière d'urbanisation n'est spécialement ressentie pour le moment, au regard des priorités il n'est pas envisagé d'OQP spécifique sur ce secteur dans l'immédiat.

Le SAR prévoit des opérations d'aménagement touristique et résidentiel sur le site de Tourlourous. Elles sont encadrées par la mairie.

Les OQP présentés par Tropisme ont été validés, ils seront la base du plan d'actions qui sera proposé.

Aucune autre remarque n'a été formulée, M. DELAVAL a levé la séance.

Compte-rendu atelier du 19/07/2018

Objet de la réunion	Atelier phase 3 – Définition des Objectifs de Qualité paysagère (OQP) et des actions – Patrimoine	
Lieu et Date	CCMG, le 19/07/2018	
Personnes présentes et structures représentées	<ul style="list-style-type: none"> • Patrick BAPTISTE – Ecolambda • Philippe BAVARDAY – Président UCAMAG • Jonathan BOUDRY – Commune de Grand-Bourg • Laura COLMAR – Commune de Grand-Bourg • Nicolas DELAVAL – Agent de développement CCMG • Chantal GUERIN - Ecolambda • Muriel IRIBAREN – Paysagiste agence TROPISME • Serge MANDIL – Elu Capesterre de MG 	<ul style="list-style-type: none"> • Esther MARINETTE – TSCBF DAC971 • Ernestine RIPPON – Adj. Maire Capesterre de MG • Pernille ROSVIK – Commune de Grand-Bourg • Max SOPHIYAIR-LANDAIS - Architecte CAUE • Jean-Luc TRANCHOT – DEAL MG • Françoise TROPLENT – architecte CAUE • Guy-Henri VINGATARAMIN – Coordination Rurale Ambition MG
Absents excusés :	<ul style="list-style-type: none"> • Mme la Présidente CCMG et Maire de Grand-Bourg • M. le Maire de Saint-Louis • Mme le Maire de Capesterre de Marie-Galante • M. le Président de la Région Guadeloupe • Mme la Présidente du Département Guadeloupe • M. DOBRYCHINE – DEAL Guadeloupe • M. le Directeur du Conservatoire du Littoral de Guadeloupe • M. Le Directeur régional de l'ONF Guadeloupe • M. le Président de l'office du tourisme de Marie-Galante • Mme la Présidente du CISMAG • M. le Président de l'association ASVP • M. le Président de l'association Amicale de la mare au punch • Mme la Présidente de l'association Konvoi an nou • M. le Président de l'association Vann'Action • Mme la Présidente de l'association Jenes pason Mobilize • M. le Président de l'association Marie-Galante Sport, culture et tourisme • M. le Président de l'association Echappées marie-galantaise • Mme la Présidente de l'association Kilti et pawtaj 	

Après une introduction de M. DELAVAL de la CCMG, le cabinet Tropisme est revenu sur les résultats de la concertation, les résultats du diagnostic, la présentation des enjeux et des Objectifs de Qualité paysagère (OQP) validés par les élus. Muriel IRIBAREN a ensuite présenté la préfiguration des axes et actions du plan de paysage de Marie-Galante.

* La présentation figure en annexe de ce compte-rendu

Discussion

➤ 2.1 Connaître, valoriser et faire vivre le patrimoine bâti

➤ Engager le projet de route des moulins

Le projet réalisé dans les années 90 et concernant les moulins est à actualiser et prendre en compte.

Une consultation de la CCMG est en cours sur la route des moulins. Cette consultation comprend un volet d'animation des sites (moulins et indigoteries).

Les propriétaires privées et de Département (propriétaire de nombreux moulins) sont approchés par la CCMG.

➤ Inventorier et rassembler la connaissance du patrimoine en vue de démarche visant à stopper sa dégradation

Le petit patrimoine peut être protégé au niveau du PLU selon l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme.

Le PLU de Capesterre prévoit la protection de son petit patrimoine. Grand-Bourg également, le travail est avancé. La municipalité a prévu d'inventorier les mares et moulins.

De plus, le projet de revitalisation de Grand-Bourg inventorie et tient compte du patrimoine bâti existant, dégradé, abandonné, nécessitant parfois des démolitions. Des outils permettent d'identifier ce patrimoine.

Les propriétaires n'ont parfois pas les moyens et il faut alors démolir pour reconstruire. Tout ne peut pas être préservé.

La DAC dispose d'une ligne budgétaire pour le patrimoine architectural qui se trouve dans le périmètre de protection de 500 m autour d'un monument historique. De telles aides pourraient être mises en œuvre sur Grand-Bourg qui comptent des MH, mais pas sur Capesterre de MG.

Le Département ou la Région pourraient être sollicités, de même que la Fondation du patrimoine.

La DAC prend également en charge des travaux de relevés pour garder une trace du patrimoine démolit. Il s'agit d'une action qui pourrait être proposée dans le cadre du plan de paysage.

➤ Développer les marchés d'insertion pour revaloriser le patrimoine vernaculaire

Les chantiers d'insertion ne sont pas une solution viable (retards de prise en charge).

➤ Sensibiliser les collectivités à la mise en place d'AVAP

L'AVAP constitue une servitude mais n'est pas très opérationnelle.

➤ Ramener les vestiges archéologiques à MG

L'archéologie devrait être intégrée dans les projets d'aménagements, par exemple en mettant en place un musée amérindien sur la zone de projet de Petite Anse. Mais qui finance ?

Murat n'a pas de place pour accueillir les vestiges archéologiques.

Le site de Dorot se fait piller. La DAC pourrait le protéger réglementairement. Bien que ce soit financièrement très compliqué de le restaurer, le site pourrait être préservé.

➤ Animer le territoire autour du patrimoine

Des packages animation / découverte du territoire pourraient être mis en place et prendre la forme de forfaits.

Des guides devraient être formés.

Des visites virtuelles via smartphones pourraient permettre d'animer la découverte du territoire.

Il faut communiquer, attirer, rendre visible.

Une charte graphique est prévue dans le projet de route des moulins.

➤ 2.2 Intégrer le patrimoine immatériel et culturel aux projets de développement

Accentuer l'ouverture du plan de paysage par le biais de la géologie. Comprendre la lecture de la géologie permettra de comprendre la lecture des paysages.

➤ Former localement, développer les métiers anciens

Marie-Galante est aussi l'île aux 1000 charrettes. Remettre en avant le métier de charron, le langage du charretier.

Pourquoi ne pas lancer une formation au mayolé ? une association existe au Moule.

M. Vingataramin propose des balades en charrette, il faut des circuits courts de découverte à intégrer dans des circuits à plus grande échelle en partenariat avec l'Office du Tourisme.

Il existe aussi un problème d'assurance qui nécessite de structurer les professionnels et les accompagner.

➤ 2.3 Préserver et mettre en valeur les mares

M. Rameau a évoqué un projet concernant les mares de Marie-Galante (documents à transmettre).

➤ 2.4 Sillonner et découvrir le territoire

Il faut réaliser une carte récente de l'ensemble des sentiers de Marie-Galante et la mettre à disposition. Voir l'ONF.

Il faudrait développer les pistes cyclables. Le Département réalise beaucoup de trottoirs mais il faut un usage mixte piéton / vélo.

➤ 7.1 Veiller au respect des structures paysagères existantes

Les PLU en cours d'élaboration devront prendre en compte le plan de paysage.

Des points de vue sont perturbés par des constructions.

Dans les règlements de PLU, il n'y a pas d'actions sur les paysages. Il faut diminuer l'empreinte des constructions sur les paysages et cela passe par la limitation de la surface habitable.

La ville de Sainte-Anne par exemple a mis en œuvre des coefficients de biotope dans son PLU.

Après validation des PC, on n'a pas de contrôle.

Il faut former les entreprises de travaux publics, éduquer sensibiliser.

Il existera toujours du mitage, on peut le diminuer, sensibiliser aux choix des matériaux. L'occupation de la campagne agricole est nécessaire

La commune de Grand-Bourg doit réfléchir sur le règlement de publicité qui sera intégré dans le PLU.

Après la présentation et les échanges sur les objectifs de qualité paysagère et les actions proposées, les participants ont été invités à choisir les 3 actions qu'ils estimaient prioritaires et qui devraient être développées par le plan de paysage.

Il apparaît que les axes prioritaires sont :

➤ 2.1 Connaitre, valoriser et faire vivre le patrimoine bâti (13/36)

➤ 2.4 Sillonner et découvrir le territoire (9/36)

➤ 2.3 Préserver le mettre en valeur les mares (8/36)

Une action se dégage avec 5 votes : « **Inventorier et rassembler la connaissance du patrimoine bâti en vue de démarche visant à stopper sa dégradation** ».

Cette action globale pourrait se décliner en plusieurs actions abordées lors de la séance : protection du site de Dorot, mise en place de relevés sur le bâti dégradé à démolir pour cause de sécurité...

① Patrimoine

OQP	Axes	Actions	Priorisation	
2 Révéler, valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages	2.1 Connaître, valoriser et faire vivre le patrimoine bâti	o Inventorier et rassembler la connaissance du patrimoine bâti en vue de démarche visant à stopper sa dégradation <i>FINANCES</i>	●●●●●	5
		o Identifier et protéger les arbres centenaires et remarquables	●●●●●	2
		o Développer les marchés d'insertion pour revaloriser le patrimoine vernaculaire	●	1
		o Sensibiliser les collectivités à la mise en place d'AVAP		
		o Ramener les vestiges archéologiques à MG (Roussel, Murat) <i>Fogart?</i>		
		o Animer le territoire autour du patrimoine (rendre payant les sites) <i>CONTINUER</i>	●●●●●	3
		o Travailler à des partenariats ou conventions avec des propriétaires privés afin de restaurer et utiliser certains moulins	●●●●●	2
		o Engager le projet de route des moulins		
		o <i>Relevés du patrimoine à domicile pour garder la trace</i>	●●●●●	3
		o Former localement, développer les métiers anciens en relation avec les sites et visites (tailleur de pierre, cases en gaullette, etc.) <i>Fin maysée</i>	●●●●●	4
		o Identifier les mares abandonnées pour lesquelles le foncier permet une mise en valeur (choix de 2/3 mares)	●●●●●	2
		o Elaborer un circuit des mares et des actions de pédagogie, des aménagements légers sur certains sites (bancs)	●●●●●	2
		o Soutenir les propriétaires de mares pour leur gestion	●●●●●	2
		2.4 Sillonner et découvrir le territoire	o Entretien des axes de découverte et leur signalétique <i>réviser carte des sentiers</i>	●●●●●
o Améliorer la découverte par circulation et des transport alternatifs				
o Développer l'usage du vélo par création de voies vertes ou cyclables sécurisées	●●●●●		2	
o Mettre en valeur les atouts et modes de circulations depuis les centres vers les sites touristiques : ferme équestre existante, charrettes à bœuf, ... <i>decouverte structure fleur</i>	●●●●●		2	
o Développer l'utilisation des véhicules électriques qui limitent le bruit et améliorent donc la perception des paysages (moins de bruits parasites)				
o Créer une application des sentiers <i>carte de MG</i> et des points de vue	●●●●●		3	
3. Mieux connaître et préserver les milieux naturels humides et boisés, qu'ils soient protégés ou non	3.1 Préserver les paysages naturels fragiles et maîtriser les usages	o Améliorer la connaissance et le partage de cette connaissance	●●●●●	1
		o Mettre en œuvre les plans de gestion		
		o Veiller au respect des lisières naturelles au contact avec les espaces anthropisés		
		o Engager une démarche de protection de certains milieux sensibles	●●●●●	1
3.2 Valoriser les paysages naturels de qualité	o Mettre en scène les paysages naturels boisés, zones humides et fonds de vallée	●●●●●	1	
	o Mettre en œuvre les plans de gestion			
7 Préserver et mettre en valeur de la Côte sauvage des Galêts	7.1 Veiller au respect des structures paysagères existantes	o Maintenir le système de haie structurant le paysage par des replantations et de l'entretien	●●●●●	1
		o Ouvrir et préserver les points de vue, mettre en scène les paysages emblématiques		
		o Traduire dans le PLU la maîtrise le développement urbain en particulier en bordures de terrasse	●●●●●	2
	7.2 Préserver le caractère naturel et « sauvage » des lieux			
	7.3 Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine amérindien, les indigoteries, et le petit patrimoine agricole	Choix des sites en atelier		

Aucune autre remarque n'a été formulée, M. DELAVAL a levé la séance.

Compte-rendu atelier du 19/07/2018

Objet de la réunion	Atelier phase 3 – Définition des Objectifs de Qualité paysagère (OQP) et des actions – Cadre de vie	
Lieu et Date	CCMG, le 19/07/2018	
Personnes présentes et structures représentées	<ul style="list-style-type: none"> • Patrick BAPTISTE – Ecolambda • Jonathan BOUDRY – Commune de Grand-Bourg • Laura COLMAR – Commune de Grand-Bourg • Nicolas DELAVAL – Agent de développement CCMG • Martine ETCHEBERRY - Ecolambda 	<ul style="list-style-type: none"> • Chantal GUERIN - Ecolambda • Muriel IRIBAREN – Paysagiste agence TROPISME Esther MARINETTE – TSCBF DAC971 • Axelle MOUTOUCARPIN - AMAPMG • Max SOPHIYAIR-LANDAIS - Architecte CAUE • Françoise TROPLENT – architecte CAUE
Absents excusés :	<ul style="list-style-type: none"> • Mme la Présidente CCMG et Maire de Grand-Bourg • M. le Maire de Saint-Louis • Mme le Maire de Capesterre de Marie-Galante • M. le Président de la Région Guadeloupe • M. DOBRYCHINE – DEAL Guadeloupe • M. le Directeur du Conservatoire du Littoral de Guadeloupe • M. le Président de l'office du tourisme de Marie-Galante • Mme la Présidente du CISMAG • M. le Président de l'association ASVP • M. le Président de l'association Amicale de la mare au punch • Mme la Présidente de l'association Konvoi an nou • M. le Président de l'association Vann'Action • Mme la Présidente de l'association Jenes pason Mobilize • M. le Président de l'association Marie-Galante Sport, culture et tourisme • M. le Président de l'association Echappées marie-galantaise • Mme la Présidente de l'association Kilti et pawtaj • M. le Président de l'UCAMAG Union des commerçants et artisans de MG • Mme. la Présidente de l'association 14 détou 	

Après une introduction de M. DELAVAL de la CCMG, le cabinet Tropisme est revenu sur les résultats de la concertation, les résultats du diagnostic, la présentation des enjeux et des Objectifs de Qualité paysagère (OQP) validés par les élus. Muriel IRIBAREN a ensuite présenté la préfiguration des axes et actions du plan de paysage de Marie-Galante.

* La présentation figure en annexe de ce compte-rendu

Discussion

➤ 5.1 Veiller au respect des points de vue, silhouettes, façades ou noyaux urbains,

Le respect des points de vue et des cônes visuels est très important, et les points de vue depuis la mer doivent l'être aussi. Terre de Haut a légiféré sur les toitures pour respecter le point de vue de la baie. Cela est possible par le biais de l'ABF dans le périmètre de 500 m d'un monument historique.

Autrefois, les combles n'étant pas habitables, ils avaient un rôle d'isolant thermique avec le reste de la maison. Il faut reprendre les bases de l'architecture traditionnelle avec les éléments apportés par la thermique.

Il faut expliquer et pas seulement légiférer.

Les toits blancs par exemple sont beaucoup plus fragiles et salissants.

Le point de vue de Bagatelle sur Saint-Louis est signalé.

Les maisons viennent parfois obstruer des cônes de vision vers la mer. La rue Furcie Tirolien, axe historique de Grand-Bourg est citée.

Grand-Bourg a engagé une réflexion sur la reconquête du littoral et des vues sur la mer. La commune réfléchit également à des prescriptions sur les teintes de toitures pour réduire le panel de couleurs.

➤ 5.3 Valoriser une architecture de qualité, rechercher une harmonie des constructions dans l'esprit de la maison créole, en gardant des caractéristiques identitaires, intégrer la traditionnalité dans le neuf

Préférer le terme « tropicale » au terme « créole ».

La tradition est le résultat d'une expérience.

Il faut encourager une architecture tropicale contemporaine et ne pas la brider, ne pas figer les choses. Aujourd'hui, la majorité des permis de construire sont faits sans architecte, les plans sont des copies d'autres plans.

Une étude des façades a été réalisée par le CAUE sur les 3 communes. Elle n'est pas mise en œuvre encore. Il y a des phénomènes de mode dans les coloris des maisons qui nécessitent une vision d'ensemble.

Les toitures terrasses pourraient être autorisées en ville. De même, les balcons linéaires en façade protègent les façades en créant un filtre contre la poussière et les bruits, en évitant les vis-à-vis. Il faut retrouver du vert sur les balcons, de la fraîcheur. En revanche, les loggias présentent peu d'avantages.

Malheureusement la ligne budgétaire unique finance les loggias à 100% et les balcons à 50% seulement.

Le CAUE peut être consulté avant dépôt des permis de construire (permanence mensuelle).

Il faut former les équipes d'urbanisme qui instruisent les dossiers.

Un guide à destination des usagers pourrait être créé.

Un guide de la construction du CSTB a été rédigé dans les années 80, il pourrait être actualisé.

➤ 5.4 Encourager la restauration de l'habitat ancien

Des relevés pourraient être effectués sur les cases en bois à démolir pour des raisons de sécurité (voir CR atelier patrimoine).

Des financements de restauration de l'habitat ancien dégradé sont possibles pour les propriétaires occupants à raison d'environ 80% de financement public et 20% d'apports.

Pour les propriétaires bailleurs, lorsque les travaux n'excèdent pas 80 000 €, 35% peuvent être financés. Le propriétaire s'engage alors à louer son logement pendant 9 ans en résidence principale à une personne sous le seuil de minima.

Lorsque le propriétaire est propriétaire du terrain et du bâti, il peut engager une rénovation en défiscalisation sociale et solidaire qui consiste à défiscaliser tout en permettant la rénovation de logements vétustes.

➤ **5.5 Continuer à embellir les bourgs et les rues par la création et l'entretien des espaces de nature conviviaux**

Il est préférable de maintenir le caractère urbain des bourgs, de privilégier la construction des logements au bénéfice d'espaces verts conviviaux plus important.

Pour l'utilisation des dents creuses, les propriétaires n'apprécient pas la fréquentation trop régulière de leur terrain pendant plusieurs années. Un modèle de convention serait nécessaire. Grand-Bourg a un modèle de convention d'occupation de ces terrains en projet.

Actuellement, le POS de Grand-Bourg prévoit sur les parcelles constructibles une constructibilité de 100%. Il est nécessaire de conserver une part de biotope dans le PLU.

➤ **6.1 S'adapter aux effets du changement climatique sur le littoral**

Les sargasses sont une priorité si on veut valoriser les bourgs. Il est important d'anticiper.

A Sainte-Lucie, ce sont les pêcheurs qui gèrent les sargasses. Mais on ne peut pas comparer, les courants de sont pas les mêmes, chaque cas est différent.

En matière de littoral, il faut arrêter les trottoirs.

➤ **6.2 Contribuer à réduire le rôle de Marie-Galante dans le changement climatique par la réduction de ses émissions de GES.**

La Région et la CCMG souhaitent développer les transports en commun.

Il faut promouvoir les pistes cyclables.

Après la présentation et les échanges sur les objectifs de qualité paysagère et les actions proposées, les participants ont été invités à choisir les 3 actions qu'ils estimaient prioritaires et qui devraient être développées par le plan de paysage.

Il apparait que les axes prioritaires sont :

- **5.5 Continuer à embellir les bourgs et les rues par la création et l'entretien des espaces de natures conviviaux (8/36)**
- **6.1 S'adapter aux effets du changement climatique sur le littoral (6/36)**
- **6.2 Contribuer à réduire le rôle de Marie-Galante dans le changement climatique par la réduction de ses émissions de GES (5/36)**

L'action prioritaire semble être : « **Anticiper les arrivées de sargasses sur les côtes et gérer leur ramassage et leur traitement** ».

Néanmoins, la problématique des sargasses dépasse aujourd'hui largement le seul aspect paysager pour concerner à la fois l'écologie, l'économie, la santé publique... Des réflexions, études et projets à plus grande échelle sont en cours. Les

sargasses impactent cependant directement les paysages littoraux mais aussi des paysages moins « emblématiques » sur les sites où elles sont stockées.

Une autre action suit, « Encourager dans les permis de construire certains types de constructions ».

Ensuite, la plupart des actions bénéficient de 2 votes et l'on n'a pas ici de nette priorisation.

② Cadre de vie

Plan de paysage de Marie-Galante – Objectifs de Qualité Paysagère – axes et actions pressenties
DOCUMENT DE TRAVAIL

DQP	Axes	Actions			
5. Requalifier les centre-bourgs et accompagner le développement urbain	5.1 Veiller au respect des points de vue, silhouettes, façades ou noyaux urbains caractéristiques et remarquables (toits rouges de Capesterre...)	o Identifier les cônes visuels et composantes paysagères caractéristiques	● ●	②	②
		o Protéger dans le cadre du PLU			
	5.2 Limiter l'étalement urbain	o Faire respecter les règles d'urbanisme	●		
		o Sensibiliser les élus des 3 communes	●	1	④
		o Sensibiliser les habitants car les dérives d'urbanisation sont quotidiennes dans les campagnes	● ● ●	②	
		o Protéger les coupures d'urbanisation	●	1	
	5.3 Valoriser une architecture de qualité, rechercher une harmonie des constructions dans l'esprit de la maison créole, en gardant des caractéristiques identitaires intégrer la traditionnalité dans le neuf.	o Intégrer des règles d'urbanisme dans les PLU	● ● ● ● ●	③	② ④
		o Encourager dans les permis de construire certains types de constructions	● ● ● ● ●	③	
	5.4 Encourager la restauration de l'habitat ancien	o Accompagner les projets d'habitation par des aides technique et/ou financières	● ● ● ● ●	②	③
		o Mise en œuvre du plan d'embellissement des façades	● ● ● ● ●	②	
		o Engager un plan de sauvegarde du patrimoine bâti en bois	●	1	
	5.5 Continuer à embellir les bourgs et les rues par la création et l'entretien des espaces de nature conviviaux	o Requalifier, revaloriser les espaces publics de rencontre, places et placettes	● ● ● ● ●	②	②
		o Encourager la création et l'entretien de jardins, arrière cours et abords des habitations	● ● ● ● ●	②	
		o Mettre en place une action publique opérationnelle de gestion douce des arbres en et hors agglomération	● ● ● ● ●	②	②
		o Continuer les plantations d'arbres en ville	● ● ● ● ●	②	②
		o Occuper les dents creuses, les rendre propres, les verdifier	● ● ● ● ●	②	②
	5.6 Ouvrir les bourgs sur le littoral	o Mettre en œuvre une charte de matériaux et mobilier urbain	● ● ● ● ●	②	
o Accompagner le traitement paysager des littoraux urbains		● ● ● ● ●	②	④	
o Promouvoir les activités économiques adaptées sur le littoral		● ● ● ● ●	②		
6. Intégrer et anticiper le changement climatique et ses effets dans les politiques d'aménagement	6.1 S'adapter aux effets du changement climatique sur le littoral	o Rétablir un cordon végétal (raïsiniers, amandiers, cataïpas, palétuviers) sur les plages pour participer à la lutte contre l'érosion des côtes	● ● ● ● ●	②	⑥
		o Anticiper les arrivées de sargasses sur les côtes et gérer leur ramassage et traitement	● ● ● ● ●	②	①
	6.2 Contribuer à réduire le rôle de Marie-Galante dans le changement climatique par la réduction de ses émissions de GES	o Continuer à planter les espaces publics pour limiter les îlots de chaleur en ville	● ● ● ● ●	②	
		o Améliorer la découverte par circulation et des transport alternatifs	● ● ● ● ●	②	
		o Développer l'usage du vélo par création de voies vertes ou cyclables sécurisées dans les bourgs	● ● ● ● ●	②	⑤
		o Mettre en valeur les atouts et modes de circulations depuis les centres vers les sites touristiques : ferme équestre existante, charrettes à bœuf, ...	● ● ● ● ●	②	
		o Développer l'utilisation des véhicules électriques qui limitent le bruit et améliorent donc la perception des paysages (moins de bruit parasites)	● ● ● ● ●	②	
		o Intégrer les projets d'ENR	● ● ● ● ●	②	
			● ● ● ● ●	②	
			● ● ● ● ●	②	

Aucune autre remarque n'a été formulée, M. DELAVAL a levé la séance.

Compte-rendu atelier du 20/07/2018

Objet de la réunion	Atelier phase 2 – Définition des Objectifs de Qualité paysagère (OQP) et des actions – Agriculture	
Lieu et Date	CCMG, le 20/07/2018	
Personnes présentes et structures représentées	<ul style="list-style-type: none"> • Olivier BADE – Chambre d'agriculture • Philippe BAVARDAY – UCAMAG • Berthaud BRUTE – Agriculteur Association des maraichers et vivriers du Pays Marie-Galante • Richard CHELZEA - Agriculteur • Nicolas DELAVAL – Agent de développement CCMG • Jean-Louis DIMAN – INRA • Madlie DURBANT – Association 4 détou 	<ul style="list-style-type: none"> • Muriel IRIBAREN – Paysagiste agence TROPISME • Philippe RAMEAU – SPMVE • Ernestine RIPPON _ Adj. Maire Capesterre MG • Sophie RATIE – DAAF • Landry SEGA - DAAF • Alain STRAZEL - SPMVE • Guy-Henri VINGATARAMIN – Commission agricole ambition MG - Coordination rurale
Absents excusés :	<ul style="list-style-type: none"> • Mme la Présidente CCMG et Maire de Grand-Bourg • M. le Maire de Saint-Louis • Mme le Maire de Capesterre de Marie-Galante • M. le Président de la Région Guadeloupe • Mme la Présidente du Département Guadeloupe • M. DOBRYCHINE – DEAL Guadeloupe • M. le Directeur du Conservatoire du Littoral de Guadeloupe • M. Le Directeur régional de l'ONF Guadeloupe • M. le Président de l'office du tourisme de Marie-Galante • M. le Directeur du CIRAD Antilles-Guyane • Mme la Présidente du CISMAG • M. le Président de la coopérative des éleveurs de Marie-Galante • Mme la Présidente de la FDSEA Guadeloupe • M. le Président de l'association Amicale de la mare au punch • Mme la Présidente de l'association Konvoi an nou • M. le Président de l'association Vann'Action • Mme la Présidente de l'association Jenes pason Mobilize • M. le Président de l'association Marie-Galante Sport, culture et tourisme • M. le Président de l'association Echappées marie-galantaise • Mme la Présidente de l'association Kilti et pawtaj • M. le Président de l'association Ecolambda 	

Après une introduction de M. DELAVAL de la CCMG, le cabinet Tropisme est revenu sur les résultats de la concertation, les résultats du diagnostic, la présentation des enjeux et des Objectifs de Qualité paysagère (OQP) validés par les élus. Muriel IRIBAREN a ensuite présenté la préfiguration des axes et actions du plan de paysage de Marie-Galante.

* La présentation figure en annexe de ce compte-rendu

Discussion

L'association Solutions Pour Mieux Vivre Ensemble (SPMVE) s'est présentée. Leur objectif est de stopper l'exode des mariegalantais et de provoquer un retour au pays.

➤ 4.1 Veiller au respect des structures paysagères existantes

- Maintenir la structure parcellaire existante et maîtriser les défrichements

Les agriculteurs ne veulent pas trop du remembrement, c'est compliqué pour eux.

La mécanisation adaptée à de petites parcelles est en cours d'expérimentation (chambre d'agriculture, initiatives privées, SICAMA).

- Lutter contre les EEE

Les St Domingues apparaissent lors de l'arrêt de la pression de pâturage. Il faut des moutons pour maintenir les parcelles ouvertes.

➤ 4.2 Encourager l'installation des jeunes agriculteurs

- Identifier le foncier agricole potentiellement utilisable pour l'installation des jeunes agriculteurs

La question agricole est bien spécifique à Marie-Galante où l'on n'exploite pas que de la canne.

Avec le foncier en indivision on a des problèmes de transmissions, d'installation.

Sans titre, pas d'installation et pas d'aides.

Il ne faut pas « maintenir » mais accompagner les évolutions.

La Chambre d'agriculture n'identifie pas les exploitations non reprises. Il faut voir le Département. Sur Marie-Galante, 1500 ha de foncier appartiennent au département sur les 4335 ha de SAU.

70% est en faire valoir direct.

Quels débouchés donne-t-on à la canne ? Le problème vient du fait des agriculteurs qui ne partent pas. Il faut trouver des alternatives à la canne car les contingents seront supprimés dès 2020.

Beaucoup d'exploitants sont âgés aujourd'hui. Des retraités, aux faibles revenus (moins de 500 € par mois) ne libèrent pas les terres pour continuer à compléter leurs revenus.

Le point accueil installation (ASP) recense entre 400 et 500 jeunes pour les dotations aux jeunes agriculteurs. Quels sont les chiffres pour Marie-Galante ?

L'agrotourisme est un axe de développement à développer. Des moyens existent dans le FEADER.

Il est interdit de laisser une parcelle agricole en friche. Des procédures de reconquête des terres agricoles sont possibles, la Réunion est en train d'en mettre en place.

En Guadeloupe, la procédure n'est pas encore mise en place, elle est du ressort du département, mais l'Etat ne siège pas dans la Commission Départementale d'Aménagement Foncier.

La DAAF identifie 9000 ha de terres en friche en Guadeloupe. 2 lignes de subvention FEADER existent pour les appels à projets de recensement de ces terres. Des propositions sont alors faites pour les remettre en cultures si elles ne sont pas

CCMG - Plan de paysage de Marie-Galante – Cahier n°2 : Objectifs de qualité paysagère et plan d'actions 123

exploitées. Une charte partenariale de mise en œuvre de la valorisation des terres agricoles disponibles a été créée entre la Chambre d'agriculture, la Région, le Département, la DAAF et la ville de Petit-Canal. Elle vise l'élaboration d'un plan d'actions pour la remise en culture des terres agricoles aujourd'hui laissées en friche ou sous exploitées.

- Encourager la mise en place de formations

L'ancien centre de formation MFR est ouvert mais il y a une méconnaissance de ce qu'il se fait.

Des formations existent pour se maintenir en milieu rural.

- **4.3 Développer une économie agricole basée sur les ressources locales**

- Encourager la diversification agricole

La taille moyenne d'une exploitation agricole est de 2,5 ha.

Il n'y a pas d'eau agricole sur Marie-Galante. En général on a la répartition suivante : 50-60% de canne, 40% d'élevage et 10% de diversification.

Le revenu moyen des exploitants est de 1500 à 2000 € par mois ce qui n'est pas incitatif.

Les conditions et revenus pourraient être améliorés avec l'eau agricole ou la possibilité de construction agrotouristiques.

En matière de diversification, les ovins se développent mais à petite échelle, ils ont un avenir. Les caprins sont fragiles.

La retenue d'eau de grand bassin représente 80 000 m³ d'eau, mais des fuites sont signalées.

8 personnes sont installées pour une surface moyenne d'exploitation de 1 ha. Elles ont été formées à l'irrigation agricole.

Mais le réseau d'irrigation dysfonctionne. De plus, des vols ou la divagation d'animaux portent atteinte aux exploitations, de même que les espèces invasives telles les fourmis manioc.

Aujourd'hui, environ 80% des fruits et légumes sont importés. Il faut penser un autre schéma de développement, en réglant le problème majeur de l'eau agricole.

La chambre d'agriculture a un projet de retenue d'eau pas bâche mais n'a pour le moment pas de financement. Ce projet de citernes souples est en attente d'un financement LEADER. Des propriétaires et exploitants privés ont été identifiés pour l'expérimentation

Des systèmes de pompes sur les mares pourraient permettre de petites exploitations agricoles plus éparpillées. C'est le projet de l'association SPMVE.

Le regroupement des producteurs en coopérative (« se mettre ensemble ») est également important. Le manque de cohésion entre les agriculteurs a été soulevé.

Attention aux cultures « anciennes », si elles ont disparu des paysages ce n'est parfois pas pour rien (difficulté de culture, ravageurs...).

- **4.5 Contenir le développement urbain**

Par essence, il n'est pas possible de construire sur des terrains agricoles. Mais, on peut construire une habitation si celle-ci est directement liée à l'activité.

Une exploitation agricole peut avoir 5 unités agrotouristiques s'il s'agit d'une activité secondaire à l'activité agricole.

Pour pouvoir créer des gîtes sur une exploitation agricole, il faut qu'elle représente 15 ha pondérés. Le schéma doit être revu pour Marie-Galante où les grandes exploitations sont très rares. Les critères d'éligibilité des projets figurent sur le site de la DAAF. La CDPENAF émet un avis conforme sur les projets dans les DOM.

Après la présentation et les échanges sur les objectifs de qualité paysagère et les actions proposées, les participants ont été invités à choisir les 3 actions qu'ils estimaient prioritaires et qui devraient être développées par le plan de paysage.

Il apparait que l'axe prioritaire est :

- 4.3 Développer une économie agricole basée sur les ressources locales (16/36 auxquelles peuvent être ajoutées les 12 votes voix concernant l'eau agricole qui entre dans le cadre de la diversification)

L'action prioritaire semble être : « Développer la connaissance, l'expérimentation et les solutions en matière d'eau agricole (12/36) » – action formulée en séance.

Elle est suivie de « Développer de nouvelles agrotransformations ».

La problématique de l'eau agricole a longuement été débattue au cours de cette séance. Elle est un préalable nécessaire à la diversification agricole. Elle constitue une nécessité pour la vitalité agricole de l'île mais aussi un potentiel de développement économique majeur.

Plan de paysage de Marie-Galante – Objectifs de Qualité Paysagère – axes et actions pressenties
DOCUMENT DE TRAVAIL

OQP	Axes	Actions			
4 Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces agricoles du plateau des bas et du plateau des hauts	4.1 Veiller au respect des structures paysagères existantes	o Maintenir les ouvertures paysagères et des points de vue, mettre en scène les paysages emblématiques	●	1	
		o Lutter contre les EEE			
		o Accompagner l'intégration des projets d'ENR			
	4.2 Encourager l'installation des jeunes agriculteurs	o Maintenir la structure parcellaire existante, maîtriser les défrichements			
		o Identifier le foncier du département potentiellement utilisable pour l'installation de jeunes agriculteurs et les modes de distribution.			
	4.3 Développer une économie agricole basée sur les ressources locales	o Encourager la mise en place de formations	●●●●●●●●●●●●●●	6	
		o Encourager la diversification agricole (secteur de Grand bassin)			
		o Valoriser les productions locales et les circuits courts	●●●●●●●●●●●●●●	5	
		o Mettre en place une coopérative maraîchère et agricole	●●●●●●●●●●●●●●	3	
		o Développer de nouvelles agrotransformations, mettre en avant le bio.	●●●●●●●●●●●●●●	8	
	4.4 Connaitre, sauvegarder et valoriser le patrimoine colonial, agricole et végétal	o Créer une réserve de fruitier, ou des vergers pour remettre ces espèces dans le paysage : sapotillier, zabricot, corossoliers, pois doux, pyé à col ?			
		o Réintégrer les plantes « disparues » : canne genou, canne biscuit, manioc (plusieurs variétés), tabac cajaco			
		o Verger de mangues marie-galantaises			
	4.5 Contenir le développement urbain	o Faire respecter les règles d'urbanisme	●	4	
		o Protéger les coupures d'urbanisation			
o Sensibiliser les élus des 3 communes					
o Sensibiliser les habitants car les dérives d'urbanisation sont quotidiennes dans les campagnes					
		<i>Eau agricole</i>	●●●●●●●●●●●●●●	12	
			<i>developper connaissance expérimentation</i>		

Aucune autre remarque n'a été formulée, M. DELAVAL a levé la séance.

Compte-rendu COTECH 3 du 15/10/2018

Objet de la réunion	Réunion de cadrage technique – Validation des fiches actions prioritaires –	
Lieu et Date	CCMG, le 15/10/2018	
Personnes présentes et structures représentées	<ul style="list-style-type: none">• Jean-Pierre DEMENUS – DGS CCMG• Boris DOBRYCHINE – DEAL Guadeloupe• Maryse ETZOL, Présidente CCMG et Maire de Grand-Bourg	<ul style="list-style-type: none">• Muriel IRIBAREN – Paysagiste agence TROPISME• Serge MANDIL – Elu Capesterre de MG• Jean-Marc PASBEAU - CCMG
Absents excusés :	<ul style="list-style-type: none">• Commune de Saint-Louis	

L'objectif de la séance était de se prononcer sur les actions à retenir et leur degré de priorité, d'après les propositions du bureau d'études paysagiste TROPISME.

Discussion

Il a été proposé de décomposer la stratégie d'actions en plusieurs temps :

- Priorités à 18 mois
 - Autres actions prioritaires à 3 ans, 4 ans
- **Fiche action 1 : Renforcer les moyens de la CCMG en matière de paysage**
- **Fiche action 2 : Sensibilisation d'une classe-paysage (scolaire)**
- **Fiche action 3 : Renforcer les compétences des élus et des services en matière de paysage**

Ces 3 fiches actions sont prioritaires à échéance 18 mois. Elles ne nécessitent pas de fin

- **Fiche action 4 : Inventorier et rassembler la connaissance du patrimoine bâti en vue de démarche visant à stopper sa dégradation**

Cette fiche action peut se déployer dans un premier temps avec la protection du site de Dorot, propriété du Département. Il faut d'abord arrêter la destruction du site par les figuiers et le valoriser. Il est souligné que le site est proche d'un des sites ENS envisagé par le Département (Grand Bassin à Vieux-Fort) et pourrait s'intégrer dans une stratégie plus globale de protection / mise en valeur.

Le site de Trou à Diable également sur du foncier public, peut être inclus dans cette action à moyen terme.

Le site de Bernard, fortement évoqué par les habitants, est intéressant mais son statut privé rend l'action plus complexe. Il est néanmoins en vente et une acquisition par l'EPF en vue d'un projet futur par la municipalité pourrait être envisagée.

Le site de Bézard doit être inclus dans le projet de route des moulins porté par la CCMG.

La commune a acquis un terrain jouxtant le site. Un marché de producteurs par exemple pourrait y avoir lieu afin de faire vivre le site.

La commune de Capesterre de Marie-Galante a également un projet de musée amérindien sur la zone des 50 Pas Géométriques vers Petite Anse

➤ **Fiche action 5 : Identifier et protéger les arbres centenaires et remarquables**

Pour l'identification des arbres remarquables, il faut s'appuyer sur des critères existants au niveau national. La sollicitation du grand public risque d'être peu pertinente. L'appui pourrait venir de l'ONF qui sera contacté.

➤ **Fiche action 6 : Effectuer des relevés des bâtiments à démolir pour des raisons de sécurité**

La DRAC sera mobilisée pour cette action.

➤ **Fiche action 7 : Identifier les mares abandonnées pour lesquelles le foncier permet une mise en valeur (choix de 2/3 mares)**

La mare est un axe fort de développement par rapport à son importance dans l'histoire et la vie sociale de l'île, mais aussi en matière de potentiel pour le développement agricole en vue de l'autonomie alimentaire.

Cette action doit être double. On doit proposer une réhabilitation/utilisation d'une mare active pour les agriculteurs. Une mare par commune pourra faire l'objet de cette fiche. Elle devra mobiliser les acteurs du monde agricole.

Cette action est une priorité forte à 18 mois.

➤ **Fiche action 8 : Entretenir les axes de découverte et leur signalétique, refaire une carte des sentiers**

L'action du Département avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) semble suffisante en matière d'offre de sentiers de randonnées.

Par ailleurs, ils ont créé une base de données SIG des sentiers qui permet de les consulter en ligne. Peut-être l'action pourrait se concentrer sur les points de vue en identifiant les points de vue à entretenir ou créer sur les traces de manière à les intégrer dans le gestion et l'entretien (maintien des ouvertures) et les intégrer dans la base de données des sentiers.

➤ **Fiche action 9 : Maintenir les ouvertures paysagères et des points de vue, mettre en scène les paysages emblématiques**

➤ **Fiche action 10 : Traduire dans le PLU la maîtrise du développement urbain en particulier en bordures de terrasse**

Cette action est une prioritaire à échéance 18 mois.

➤ **Fiche action 12 : Accompagner l'intégration des projets d'ENR**

Le travail doit porter au niveau des communes au travers de leurs documents d'urbanisme.

Bien que les porteurs de projet aient obligation de réflexion sur l'intégration paysagère (études d'impacts), un accompagnement des collectivités par un paysagiste « extérieur » peut s'avérer utile. Cet accompagnement pourrait passer par une sollicitation du CAUE par exemple sur es cas précis de grands projets ENR.

➤ **Fiche action 13 : Créer une réserve de fruitier, ou des vergers pour remettre ces espèces dans le paysage : mangues de Marie-Galante, sapotillier, zabricot, corossoliers...**

Une ancienne ferme de Vidon est exploitée par le CISMAG.

Associer la chambre d'agriculture et les exploitants à cette action.

➤ **Fiche action 14 : Encourager la qualité architecturale et paysagère dans les nouvelles constructions**

Cette action est prioritaire.

➤ **Fiche action 15 : Anticiper les arrivées de sargasses sur les côtes et leurs conséquences**

La problématique des sargasses est bien plus large que le plan de paysage.

➤ **Fiche action 16 : Maintenir le système de haie structurant le paysage par des replantations et de l'entretien**

Cette action semble prioritaire dans la mesure où des spéculations existent sur la zone.

L'ONF dispose d'un plan de gestion sur le secteur de site classé.

Aucune autre remarque n'a été formulée, Mme. la Présidente a levé la séance.

Compte-rendu COPIL 4 du 23/10/2019

Objet de la réunion	COPIL FINAL – Validation de l'ensemble du dossier –	
Lieu et Date	CCMG, le 23/10/2019	
Personnes présentes et structures représentées	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Marc PASBEAU – CCMG • FUMONT Fabrina - Urbanisme Capesterre MG • Nadine SCHAEFER JERPAN - Agriculture, Agro-transformation CCMG • Jean-Luc TRANCHOT - DEAL • Arsène FARAUX – CAUE • Céline BADE – Animatrice LEADER CCMG • Patrick SOBERA– ONF • Marie-Aurore ADROVER-MALNOURY – Conservatoire du littoral • Jonathan BOUDRY – Urbanisme CCMG 	<ul style="list-style-type: none"> • Muriel IRIBAREN – Paysagiste agence TROPISME (Audio – conférence) • Eddy MARTINEAU – Paysagiste agence Tropisme
Absents excusés :	<ul style="list-style-type: none"> • Maryse ETZOL, Présidente CCMG et Maire de Grand-Bourg • Boris DOBRYCHINE – DEAL Guadeloupe 	

L'objectif de la séance était d'échanger sur la mise en œuvre des actions, affiner les participations techniques et financières de chacun, valider les actions retenues et le programme pluriannuel et enfin programmer la réunion publique finale sur la base des propositions du bureau d'études paysagiste TROPISME.

Déroulement de la séance :

- Rappel des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)
- Action retenues - détail
- Programme pluriannuel
- Modalités de suivi-évaluation du plan de paysage
- Programmation de la réunion publique

Discussion

En introduction Mr PASBEAU a présenté les objectifs du Plan de Paysage de la CCMG. Le bureau d'études à ensuite décrit chaque Action du Plan de paysage.

Remarques générales, ne pas avoir d'interrogations dans la présentation car en phase final, nous ne sommes plus dans les préconisations mais dans les directives. Quelques reformulations seront effectuées dans la rédaction des fiches actions avant la transmission finale.

➤ **Fiche action 1 : Renforcer les moyens de la CCMG en matière de paysage**

Le bureau d'études Tropisme insiste sur le fait de dédier une ou plusieurs personnes au Plan de Paysage au sein de la CCMG afin de faire vivre ce dernier et ainsi commencer à pouvoir mettre en œuvre ce dernier.

➤ **Fiche action 2 : Sensibilisation d'une classe-paysage (scolaire)**

Pas de remarques particulières, le CAUE s'exprime sur le fait qu'il peut accompagner la CCMG sur cette action car habitué à cette démarche, ils ont l'expérience et des supports de formations déjà réalisés dans ce sens.

➤ **Fiche action 3 : Renforcer les compétences des élus et des services en matière de paysage**

Pas de remarques particulières. L'ONF et le conservatoire appuient l'utilité de la visite annuelle afin de faire un constat concret de l'avancement et de l'utilité du Plan de Paysage.

➤ **Fiche action 4 : Inventorier et rassembler la connaissance du patrimoine bâti en vue d'initier les démarches visant à stopper sa dégradation**

Pas de remarques particulières.

➤ **Fiche action 5 : Identifier et protéger les arbres remarquables**

L'ONF confirme la possibilité de réaliser l'étude pour la CCMG. Une explication a été faite sur les nouveaux moyens de protection des arbres, EBC (dans les PLU) possible pour un seul arbre par exemple.

➤ **Fiche action 6 : Effectuer des relevés des bâtiments à démolir pour des raisons de sécurité**

La direction de l'urbanisme confirme que des actions similaires sont en cours sur le bourg de Grand-Bourg et donc à généraliser sur l'ensemble de l'île via cette action.

➤ **Fiche action 7 : Engager une mise en valeur des mares sur chacune des 3 communes**

Pas de remarques particulières.

➤ **Fiche action 8 : Accompagner la mise en valeur et l'entretien des sentiers de randonnée**

La CCMG insiste sur le fait qu'elle souhaite équiper des sentiers avec des applications numériques. De même, après le recensement de tous les sentiers, avoir un réel outil numérique de communication (distance et dénivelé) pour faire découvrir les sentiers aux touristes (comme RANDOGUADELOUPE, ou il n'y a que 4 sentiers répertoriés). Le bureau d'études mise en priorité sur l'établissement d'une carte papier en libre-service qui répertorie les sentiers accessibles (dans la navette par exemple, ou à l'aéroport).

➤ **Fiche action 9 : Maintenir les ouvertures paysagères et des points de vue, mettre en scène les paysages emblématiques**

Pas de remarques particulières.

➤ **Fiche action 10 : Traduire dans le PLU la maîtrise du développement urbain en particulier en bordures de terrasse**

Une remarque de la DEAL, serait de ne pas se limiter aux bordures de terrasses, mais aussi traiter la protection des points hauts.

➤ **Fiche action 11 : Accompagner l'intégration des projets d'ENR**

Pas de remarques particulières.

➤ **Fiche action 12 : Encourager la diversification agricole par le développement de la connaissance, l'expérimentation et les solutions en matière d'eau agricole**

Pas de remarques particulières. Le bureau d'études insiste sur le fait de confier cette mission à la chambre d'agriculture, qui doit être mobilisé sur cette action.

➤ **Fiche action 13 : Créer une réserve de fruitier, ou des vergers pour remettre des espèces « traditionnelles » dans le paysage.**

Pas de remarques particulières.

➤ **Fiche action 14 : Encourager la qualité architecturale et paysagère dans les nouvelles constructions**

Le CAUE insiste sur l'utilité de formation des employés afin de faire passer le message. De même, le CAUE peut se mobiliser pour réaliser le livret des bonnes pratiques architecturales et paysagères.

➤ **Fiche action 15 : Maintenir le système de haie structurant le paysage par des replantations et de l'entretien**

Pas de remarques particulières

Pour finir la séance, un outil interactif d'évaluation et le suivi du Plan de Paysage a été présenté par Tropisme. La seule remarque étant d'y ajouter le budget (même si pas définitif), afin d'avoir un premier aperçu des besoins dans le cadre des demandes de subventions à réaliser avant le démarrage des actions.

Aucune autre remarque n'a été formulée, Mr PASBEAU a levé la séance.